

Projet de Fin d'Etudes

**Le phénomène éco-hameau :
quelle influence sur le territoire ?**



2009-2010

RODIER Maëva

**Directeur de recherche
BOUTET Didier**

Le phénomène éco-hameau : quelle influence sur le territoire ?

2009-2010

**Directeur de recherche
BOUTET Didier**

RODIER Maëva

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnels, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadrées, suivies et soutenues lors de la réalisation de ce projet de recherche.

A cet effet, je remercie tout d'abord M. Didier Boutet, enseignant chercheur à l'école Polytechnique de Tours – Département Aménagement et tuteur de ce mémoire pour ses conseils constructifs.

Ensuite, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs ayant participé à l'élaboration de ce projet et en particulier les habitants des éco-hameaux. Leur disponibilité et leur intérêt sont à l'origine même des éléments de réflexion présentés dans ce mémoire.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien, leurs réflexions pertinentes et leur relecture.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	4
FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION	10
PARTIE 1 : LE PHENOMENE ECO-HAMEAU, EXPRESSION PARTICULIERE DE L'EXODE URBAIN .	12
1. L'EXODE URBAIN ET LE PHENOMENE NEO-RURAL	13
2. CADRE DE L'ETUDE	19
PARTIE 2 : L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE PAR DES GROUPES NEO-RURAUX :.....	34
1. METHODOLOGIE DES FICHES DESCRIPTIVES	35
2. PRINCIPES GENERAUX DES ECO-HAMEAUX	48
3. UN RESEAU AUTOUR DES ECO-HAMEAUX	63
PARTIE 3 : UN MODELE POSSIBLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL ?.....	68
1. UNE INITIATIVE SOCIETALE PARTICIPATIVE	69
2. UNE DYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE	72
3. UN IMPACT ENVIRONNEMENTALE MAITRISE	79
4. UNE SOURCE D'ATTRACTIVITE ET UN AVANTAGE COMPARATIF.....	81
5. UN MODELE REPRODUCTIBLE ?.....	85
CONCLUSION	88
BIBLIOGRAPHIE.....	90
WEBOGRAPHIE	91
TABLE DES FIGURES	92
TABLE DES TABLEAUX	92
TABLE DES MATIERES	94
ANNEXES	96

INTRODUCTION

Les évènements de mai 1968 ont vu naître de nombreuses initiatives communautaires. Des citoyens à la recherche d'une alternative de vie plus proche de la nature et véhiculant des idéaux pour transformation sociale se sont installés en milieu rural. En 40 ans, ces initiatives ont évolué sous des formes différentes (reconversion professionnelle, installation individuelle ou collective, à proximité ou non d'une ville, etc.) inversant le processus en cours depuis près de deux siècles d'exode rural, qui n'est pourtant pas achevé. C'est l'exode urbain.

Aujourd'hui, loin de représenter comme cela a souvent été le cas des anciennes «communautés soixante-huitardes», une sorte d'enclave autarcique et oppositionnelle, **les éco-hameaux sont des lieux de vie à caractère écologique, solidaire et éducatif.** Des éco-villages existent et fonctionnent depuis plusieurs années dans toutes les régions du monde, mais les réalisations les plus avancées et les plus importantes sont situées essentiellement dans les pays anglo-saxons. En France, à la fin des années 1990, le mouvement est en ébullition. De nombreux projets fleurissent donnant lieu à de grands discours sur des objectifs plus personnels que collectifs, mais peu de projets se concrétisent.

Aujourd'hui, le mouvement a évolué vers plus de réalisme. Il est encore peu développé mais une vraie dynamique de création d'éco-hameaux est enclenchée. Se distinguant de l'éco-village, non seulement par sa taille mais par d'autres facteurs restrictifs, l'éco-hameau est un concept global recouvrant de nombreux aspects.

L'objet de ce mémoire est, dans un premier temps, d'établir un aperçu général des principes fondateurs d'un éco-hameau et dans un second temps de déterminer en quoi cette démarche participe au développement durable des campagnes. Pour ce faire, une étude comparative de dix éco-hameaux situés en France a été réalisée.

Après une description du phénomène d'exode urbain dans lequel s'inscrivent les initiatives de construction d'éco-hameaux, une étude sémantique des termes permettra une première appréhension du concept éco-hameau. Une deuxième partie présentera les différents modes d'appropriation du territoire par les groupes d'habitants néo-ruraux à partir de dix exemples afin d'en dégager les principes fondateurs. Enfin, une troisième partie tâchera de démontrer que les éco-hameaux constituent un modèle possible de développement durable rural.

PARTIE 1

LE PHENOMENE ECO-HAMEAU, EXPRESSION PARTICULIERE DE L'EXODE URBAIN

1. L'exode urbain et le phénomène néo-rural

Ce mémoire n'a pas pour but de décrire le phénomène néo-rural dans sa globalité. Il s'agit d'en étudier un aspect particulier : la naissance ou renaissance d'hameaux écologiques (ou éco-hameaux) sous l'impulsion de néo-ruraux au profil bien identifié. Le phénomène néo-rural a été décrit dans le projet de fin d'études réalisé l'année précédente par Flore Bonny intitulé « *le phénomène néo-rural et son influence dans les stratégies territoriales* ». Il s'agit de prolonger cette étude en se consacrant à la revitalisation ou à la création de hameaux, par des procédés écologiques et de façon collective, par des néo-ruraux (majoritairement).

Il est néanmoins essentiel de resituer notre cas d'étude dans son contexte. **La naissance d'éco-hameaux s'inscrit dans le cadre de l'exode urbain.** Cette première étape vise donc à définir les notions liées à l'exode urbain et de mesurer son ampleur et ses conséquences.

11. L'exode urbain : une inversion historique

a) De l'exode rural à l'exode urbain

Pendant près de deux siècles, la France a connu un « exode rural », expression qui soulignait le caractère massif et le plus souvent définitif du phénomène lié à l'évolution de l'économie. La population rurale quittait la campagne pour la ville provoquant une augmentation rapide de la population urbaine.

Toutefois, à partir des années 1970, sans qu'aucun démographe ne l'ait prévu, le solde migratoire s'est brutalement inversé. Les citadins sont devenus plus nombreux à quitter la ville que les ruraux à quitter la campagne. **« L'organisation de l'espace était entrée dans une nouvelle période » : l'exode urbain.** *« Pourtant, si le développement industriel créait de moins en moins d'emplois, puis en supprimait, la progression très rapide du secteur tertiaire continuait à accroître l'offre d'emplois non agricoles et en particulier, urbain. Dans le même temps, la population agricole diminuait plus vite que jamais, en raison de la transformation de l'agriculture (machinisme, élevage industriel, restructuration des exploitations, etc. Pour la première fois dans l'histoire, il y avait un important décalage entre l'activité professionnelle et le choix du cadre de résidence »*¹.

L'exode urbain ne peut pas être considéré comme un exode rural à rebours car sur le plan spatial, l'exode rural a été le plus intense dans les régions les plus isolées alors que ce sont les secteurs les plus proches des villes qui bénéficient de l'exode urbain. D'autre part, l'exode rural et l'exode urbain ont concernés des populations différentes. Le premier était surtout le fait de ruraux très jeunes, quittant en majorité une profession agricole, avec plus de femmes que d'hommes. Le second comprend surtout des ménages, assez jeunes mais ayant déjà un ou plusieurs enfants. Alors que l'exode rural a contribué au vieillissement des campagnes, l'exode urbain la rajeunit et

¹ MERLIN P. (2009), *L'exode urbain, de la ville à la campagne*, La documentation française, 169p.

contribue au vieillissement du centre des agglomérations urbaines. Sur le plan social, les migrants vers les villes étaient des gens pauvres alors que ceux quittant aujourd'hui les villes appartiennent surtout aux classes moyennes.

La banalisation de l'automobile a rendu possible l'éclatement de l'espace urbain. L'extension de cet espace s'est toujours effectuée en continuité avec l'espace déjà urbanisé mais à partir des années 1970, de véritables ruptures spatiales ont été opérées¹.

b) Les formes de l'exode urbain

L'exode urbain prend deux formes différentes. Il concerne d'une part des citoyens allant s'installer dans les couronnes des pôles urbains : c'est la **périurbanisation**. D'autre part, il concerne des citoyens s'installant dans des espaces à dominante rurale : c'est la **rurbanisation** (voir la définition des termes à la page suivante).

D'après P. Merlin La **rurbanisation** représenterait 1,6 millions de personnes soit près de 40 000 personnes en moyenne par an pendant la période 1968-2009 à un rythme rapidement croissant. La **périurbanisation** représenterait 3,7 millions de personnes entre 1968 et 2009, soit près de 90 000 personnes en moyenne par an, avec de fortes variations dans le temps. Contrairement à la rurbanisation le rythme de ce solde des apports migratoires en faveur des couronnes périurbaines a fortement augmenté entre 1968 et 1982, puis diminué pour enfin augmenter à nouveau depuis 1999. Dans les deux cas, il s'agit des soldes migratoires, c'est-à-dire de la différence entre les départs et les arrivées sur les espaces considérés. P. Merlin ajoute que *« si le solde de la rurbanisation est plus faible que celui de la périurbanisation c'est parce que l'exode rural est loin d'être achevé. »* Cela laisserait penser que les citoyens s'orienteraient plus vers la campagne que vers les périphéries des villes. **Bien que les formes d'habitat en éco-hameau ne soient pas prises en compte dans ce phénomène de rurbanisation, le choix préférentiel de la campagne par les citoyens, ajouté au changement d'habitudes, appuie l'idée d'une progression du phénomène éco-hameau.**

Par comparaison, l'exode rural a concerné environ 12 millions de personnes sur près de deux siècles soit 70 000 par an en moyenne et a eu un effet démographique, direct et indirect près de deux fois plus élevé. C'est évidemment très supérieur à l'exode urbain, mais celui-ci n'a duré que quatre décennies. Si l'on compare le nombre de personnes par an, on remarque que les deux mouvements sont d'une intensité sinon égale, du moins comparable.

c) Les conséquences de l'exode urbain

Selon P. Merlin, les conséquences de l'exode urbain sont multiples et importantes. Ses conséquences économiques sont lourdes pour les collectivités rurales et pour les ménages concernés qui les appréhendent mal. Ils surévaluent le gain obtenu sur le coût du logement, en négligeant les risques dus à la décote du prix de la maison, surendettement, etc. En outre, ils oublient de prendre en compte les surcoûts de transport.

Pour les agriculteurs, la difficulté provient moins de la diminution de la superficie agricole, encore qu'elle ne soit pas négligeable, que de la diminution de leur part et de leur place dans la société.

Enfin, l'impact écologique de l'exode urbain est fort. Outre sa consommation importante d'espace, il augmente la consommation d'énergie (et surtout de pétrole) et donc les émissions de gaz à effet de serre et contribue à déruraliser les campagnes. Enfin et surtout, il est très souvent la cause de la dégradation des paysages ruraux. L'habitat traditionnel rural est délaissé au profit de logements neufs, incorporés dans des ensembles à la périphérie des villages.

12. Quelle frontière entre le périurbain et le rural ?

Nous donnerons ici une définition des différents termes liés à l'exode urbain afin de partir sur des bases terminologiques communes. Cependant, le sujet de recherche concernant un aspect particulier de l'exode urbain, il n'est pas utile de confronter les différentes définitions. Nous ne retiendrons qu'une unique définition des néologismes suivants. Il est néanmoins possible de se référer au PFE de F. BONNY (2009) pour des précisions supplémentaires sur ces termes. Les éco-hameaux ne s'inscrivent ni dans le phénomène de périurbanisation, ni dans celui de rurbanisation. Nous verrons qu'il s'agit d'une troisième forme très particulière de l'exode urbain, en milieu rural uniquement.

a) La périurbanisation

Selon l'Insee, les communes périurbaines ont au moins 40% de leurs actifs travaillant dans un pôle urbain ou dans les communes attirées par lui. Le pôle urbain étant constitué des villes centres et de leurs couronnes urbaines, c'est-à-dire de leur banlieues (communes de plus de 2 000 habitants et celles en continuité du bâti – moins de 200 mètres entre les bâtiments les plus proches). Les pôles urbains représentaient 60% de la population en 2006.

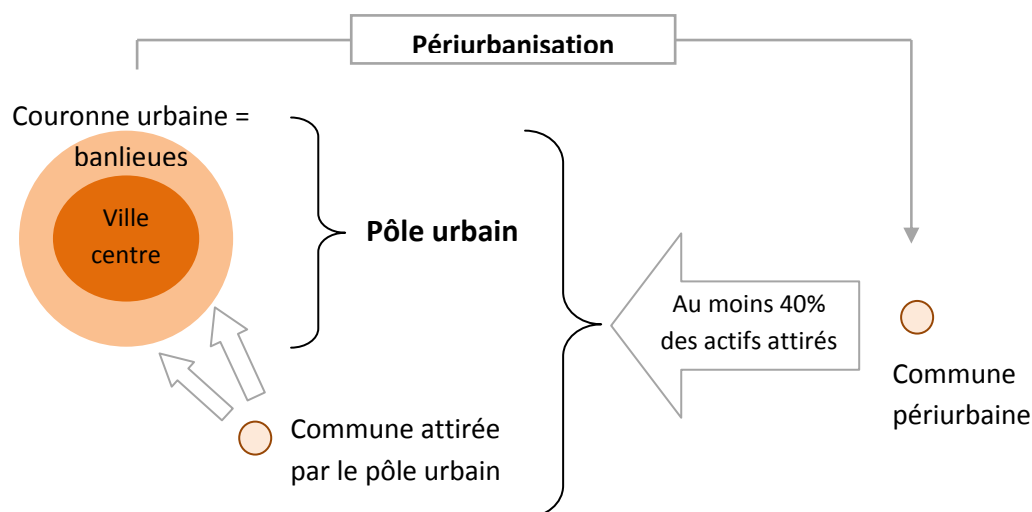


Figure 1 : Schématisation de la commune périurbaine et du phénomène de périurbanisation

Réalisation personnelle

La périurbanisation correspond au mouvement des pôles urbains (villes centres et leur couronnes urbaines) vers les communes classées périurbaines par l'Insee. Il s'agit donc de personnes qui s'installent à la périphérie des agglomérations. Autrement dit, la périurbanisation désigne « *l'urbanisation continue aux franges des agglomérations*¹. »

b) La rurbanisation

Le néologisme « rurbanisation » a été popularisé en 1976². Le terme est formé à partir de la contraction de deux mots dont les significations sont opposées : *rural* et *urbain*. La rurbanisation désigne le « *processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées périphériques*¹ ». En d'autres termes elle correspond à l'étalement « urbain » de bourg ruraux ou des petites et moyennes villes.

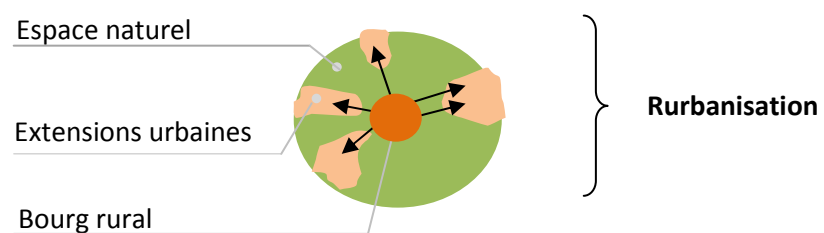


Figure 2 : Schématisation du processus de rurbanisation
Réalisation personnelle

Au-delà de son étalement physique, l'espace rural se rurbanise au travers des pratiques que les populations migrantes utilisent, appelées les rurbaïns. D'après L. THOMSIN³, la plupart du temps, celles-ci gardent consciemment ou pas, des habitudes de consommation et des activités liées à la ville, qui influencent finalement la structure héritée de l'espace rural. Ainsi, la rurbanisation se rapporte à une **transformation physique de l'espace rural qui est perçue au-delà de son simple étalement purement physique**.

La rurbanisation se distingue donc bien de la périurbanisation dans son étalement physique. Néanmoins les deux processus participent au phénomène d'étalement urbain d'une agglomération dans un cas et d'un bourg rural dans l'autre.

c) Les différentes définitions du rural

La frontière entre rural et urbain est de plus en plus floue, autant en termes spatial que représentatif. Autrefois largement associé à l'agriculture, l'espace rural est aujourd'hui soumis à de nouveaux phénomènes, notamment ceux décrits précédemment de périurbanisation et de rurbanisation, imposant de repréciser ce qu'est le « rural ». La définition actuelle et technique de la campagne s'articule donc pleinement avec la ville.

¹ MERLIN P. et CHOAY F. (2000), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France

² BAUER G., ROUX J-M (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Ed. du Seuil, Paris

³ THOMSIN L. (2001), *Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé*, Ruralia : revue de l'association des ruralistes français, lien : <http://ruralia.revues.org/document250.html>

On considère ainsi que « tout ce qui n'est pas urbain est rural », c'est-à-dire que l'espace rural est vu comme étant le négatif de l'urbain.¹

Au sens de L'INSEE², l'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Quatre sous-espaces le constituent :

- **les pôles ruraux** sont des unités urbaines ou des communes rurales appartenant à l'espace à dominante rurale, offrant de 2 000 à moins de 5 000 emplois et dont le nombre d'emplois offerts est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents.
- **le rural sous faible influence urbaine** est l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines appartenant à l'espace à dominante rurale, qui ne sont pas pôle rural et dont 20 % ou plus des actifs résidents travaillent dans des aires urbaines.
- **la périphérie des pôles ruraux** est constituée par l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines de l'espace à dominante rurale, n'étant ni pôle rural ni sous faible influence urbaine et dont 20 % ou plus des actifs résidents travaillent dans les pôles ruraux.
- **le rural isolé** est formé de l'ensemble des communes rurales et unités urbaines de l'espace à dominante rurale et n'étant aucun des trois sous-espaces cités au-dessus.

Nous verrons que le phénomène éco-hameau est une démarche en milieu rural isolé principalement.

L'espace à dominante rurale selon l'Insee représentait en 1999 environ 70% du territoire et 20% de la population. En 2006 il ne comprend plus que 59% du territoire et 18% de la population³.

13. Une représentation de la campagne qui a évolué

« Longtemps, la campagne a eu pour les citoyens une image plutôt répulsive, celle d'un milieu en déclin économique, sous-équipé, vieillissant, isolé. »⁴

Cependant, dans les années 1990, bien que la ville reste massivement le lieu du progrès et que la campagne soit toujours synonyme de conservatisme et tradition, elle est déjà associée à la **qualité de la vie et à la beauté**. Celle-ci apparaît, de plus, porteuse de valeurs qui étaient auparavant associées à la ville comme la santé ou la

¹ BONNY F. (2009), *Le phénomène néo-rural et son influence dans les stratégies territoriales*, PFE, 71 p.

² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

³ Insee, Recensement de la population en 2006, www.insee.fr/fr/themes/document.asp

⁴ MERLIN P. (2009), *L'exode urbain, de la ville à la campagne*, La documentation française

liberté. La campagne devient plus souvent associée à la beauté de ses paysages qu'à la fonction agricole. Mais selon Hervieu et Viard, pour la majorité de l'opinion, l'espace rural reste « *un territoire-jardin auquel on désire étendre la ville* ».

« En 1996 le discours vantant les qualités de nos villages et de nos espaces ruraux couvre la voix des attardés de la jérémiade et pourtant rien n'a fondamentalement changé »¹

Le regard de la société sur le monde rural a évolué sans pour autant que les politiques de développement rural ne s'améliorent radicalement. Cette vision positive de la campagne est donc née, avant tout, de la société. Elle est notamment le résultat en France du grand tournant idéologique qui a fait suite aux événements de Mai 1968, caractérisés par une vaste révolte spontanée, de nature à la fois culturelle, sociale et politique, voire philosophique, dirigée contre la société traditionnelle, le capitalisme, l'impérialisme et plus immédiatement, contre le pouvoir gaulliste en place. Ce fut le principal déclencheur d'aspirations nouvelles et d'attractivité dans un espace non urbain, mais avec des concepts et des habitudes quant à eux influencés par la ville.

Désormais, tout comme l'espace urbain, des problématiques propres à l'espace rural vont apparaître et s'étoffer, telles les données esthétique, environnementale, récréative. Ce dernier va être perçu de la part des acteurs territoriaux comme **un capital à faire fructifier plutôt qu'un ensemble de zones à assister** et qui doit s'intégrer entièrement dans le système {ville-campagne}¹.

C'est dans cette logique, porteurs de cette nouvelle vision de la campagne, que des néo-ruraux au profil bien défini vont créer les éco-hameaux. Ces derniers peuvent éventuellement s'associer avec des ruraux.

14. Les néo-ruraux : des profils hétérogènes

a) Qu'est-ce qu'un néo-rural ?

Apparus dans les années 1980, le terme *néo-ruralité* permet de décrire le phénomène d'exode urbain amorcé depuis les événements de 1968. Les néo-ruraux sont donc les citadins ayant décidé de partir s'installer en zone rurale, produisant ainsi les vagues de rurbanisation et périurbanisation décrites précédemment. Le préfixe néo-, nouveau, indique que cette population n'a encore jamais vécue en milieu rural.

L'institut de sondage français IPSOS, fait un descriptif chiffré des personnes néo-rurales et donc délimite le type de personnes d'une manière plus sélective.

« On considère comme néo-ruraux les Français de 15 ans et plus,

- Habitant actuellement une commune rurale de moins de 2.000 habitants

¹ KAYSER B. (1996), *Ils ont choisi la campagne*, La Tour d'Aigues, ed. de l'Aube, 205 p.

- Résidant dans cette commune depuis moins de 5 ans
- Ayant leur précédent domicile dans une commune de plus de 2.000 habitants et située à plus de 50 km de leur commune d'habitat actuelle »

Néanmoins, cette définition ne précise pas s'il s'agit d'une migration **permanente** en milieu rural. Les motifs de la migration de l'urbain vers le rural ne sont pas indiqués. Les néo-ruraux peuvent donc avoir un projet de vie définie ou non. De même, aucune précision n'est apportée sur le **lieu de travail** des néo-ruraux. Or, ce dernier point est important au regard des migrations pendulaires que peuvent impliquer un logement à la campagne et une profession en ville.

b) Profils des néo-ruraux

Myriam Simard¹ affirme qu'« il y a autant de types de néo-ruraux que de types de ruraux ». Il est difficile de cerner avec précision le profil démographique, économique et social des néo-ruraux car aucun dépouillement des recensements n'est effectué dans ce but. Néanmoins Pierre Merlin tente d'en dresser une typologie :

*« Les néo-ruraux sont en grande majorité des **ménages, relativement jeunes** [entre 30 et 40 ans], **avec enfants** [deux en moyenne] [...]. Ils participent donc au rajeunissement de la population.[...]D'autre part l'exode urbain concerne avant tout les **classes de revenus moyens**, (classes moyennes) mais aussi la **frange supérieure des ménages à revenus modestes**, par exemple ceux qui disposent de deux petits salaires, ainsi qu'une part des ménages aisés. Finalement, toutes les tranches de revenus sont représentées, les plus modestes l'étant le moins mais pas absentes. En revanche parmi les migrants interdépartementaux, les cadres sont les plus nombreux. »*

Une distinction s'établit également selon la proximité au pôle urbain. Ainsi, plus la destination est éloignée des pôles urbains, plus les migrants sont âgés, plus la proportion de classes aisées est élevée et plus le taux d'activité diminue.

D'autre part, il est apparu que ce sont souvent les migrations des cadres, les plus mobiles à l'échelle nationale, qui précèdent les courants des autres catégories de population.

2. Cadre de l'étude

Après avoir décrit le contexte général d'exode urbain dans lequel s'inscrit la recherche, nous nous attacherons à décrire précisément une typologie de population contribuant partiellement à ce phénomène : les néo-ruraux vivant dans des éco-hameaux, c'est-à-

¹ SIMARD M. et GUIMOND L. (2009), *L'hétérogénéité des nouvelles populations rurales : comparaison dans deux MRC contrastées au Québec, Recherches sociographiques*, L (3), p. 475-505

dire des hameaux écologiques. Ces populations ne participent ni au processus de périurbanisation, ni à celui de rurbanisation mais participent à un phénomène à part entière.

21. Emergence de la problématique

Mon objectif était dans un premier temps de balayer le phénomène néo-rural dans sa globalité. Un mémoire de recherche ayant été réalisé l'année précédente sur ce sujet, j'ai pris le parti de me focaliser sur un type de néo-ruraux. Flore BONNY a traité *le phénomène néo-rural et son influence dans les stratégies territoriales* dans son projet de fin d'étude en 2009. Mon projet de recherche s'inscrit ainsi dans la continuité du travail de Flore BONNY.

Le PFE de Flore BONNY se conclue par la phrase suivante : « *La relégation des populations dans un rural où les avantages foncier et écologiques sont plus élevés pose la question de l'urbanisation progressive de la campagne par l'étalement physique et idéologique de la ville au travers des pratiques néo-rurales. En ce sens, la rétraction à terme du milieu rural reste donc une hypothèse envisageable et sujet à débat dans un pays où il occupe physiquement 70% de l'espace français. On peut alors percevoir la campagne comme une ressource consommable mais surtout épuisable.* »

Partant de ce constat, une question s'est posée d'elle même : Comment les territoires ruraux peuvent-ils continuer à accueillir de nouvelles populations en minimisant les conséquences négatives liées à l'urbanisation des campagnes ?

Après avoir pris connaissance des différentes démarches et modes de vie de ces néo-ruraux, j'en suis venu à la conclusion qu'un type de néo-ruraux semblait plus proche des préoccupations environnementales actuelles et vraiment tournés vers le monde rural, bien qu'étant peu nombreux : les habitants des éco-hameaux. Ma problématique a donc évolué naturellement vers les éco-hameaux, à savoir **quel rapport ils entretiennent avec leur territoire d'accueil et s'ils participent au développement durable des campagnes ?**

Il m'a semblé intéressant d'étudier ce phénomène, d'une part car les gouvernements et les collectivités vont être amenés, à leurs échelles, à prendre des mesures pour un développement durable de leur territoire, face à la problématique de la rurbanisation notamment et de l'étalement urbain en général (vu dans la partie précédente). Le Grenelle de l'environnement et le Sommet de Copenhague ont déjà fixé des objectifs (lutte contre l'étalement urbain, bâtiments à basse consommation, augmentation du taux minimum d'incorporation du bois dans les constructions neuves, etc.) en vue de protéger l'environnement et cela ne va probablement pas s'arrêter là. Les initiatives de groupes néo-ruraux souhaitant une vie plus proche de la nature et de ce fait très respectueuse de l'environnement s'inscrivent totalement dans ce contexte.

D'autre part, la démarche collective des éco-hameaux m'a également intéressée comme élément de réponse à des milieux ruraux isolés. De par leur caractère durable, les initiatives sont novatrices, donc différentes du modèle de développement actuel.

Certains parcours de vie présentés peuvent donc (pour l'instant) paraître marginaux.

Enfin, les médias font de temps en temps allusion aux éco-quartiers mais beaucoup moins aux éco-hameaux, en milieu rural. J'ai donc voulu lever le voile sur ces **réalisations peu connues et qui semblent pourtant être en voie de développement.**

22. Les éco-hameaux : un concept global

De nombreux termes sont utilisés pour désigner un éco-hameau. On trouve ainsi : éco-village, éco-lieu, éco-site, éco-quartier, cohabitat, habitat groupé, habitat coopératif, habitat communautaire, communauté intentionnelle, lotissement de maisons écologiques ou encore Oasis. Bien que partageant des principes similaires, chaque terme a sa spécificité. N'étant pas définie officiellement et absente des encyclopédies, la définition de l'éco-hameau n'est pas arrêtée et regroupe de nombreuses notions, pouvant être différentes d'un organisme à un autre.

a) Eco-village

Le terme « éco-village » est né de la fusion des termes *écologie* et *village*. Peu utilisé en France, ce terme semble disproportionné car les initiatives n'ont pas l'ampleur de la taille d'un village. Il n'existe donc pas d'éco-villages en France à proprement parler¹, même si certains villages peuvent être considérés comme tel (voir fiche 10). On parle plutôt d'éco-lieu (ou éco-site) ou d'éco-hameau lorsque les conditions sont rassemblées.

La construction d'éco-hameaux étant une démarche sociétale, chaque éco-hameau a ses propres spécificités selon les habitants qui les composent. « *Il n'y a pas d'instance qui décerne un label éco-village*² ». On peut néanmoins trouver des caractéristiques communes même si certains s'auto-déclarent comme tel sans pour autant correspondre au concept général. Cependant, des réseaux nationaux et mondiaux tentent de recenser ces initiatives et de définir les bases de ce concept. Actuellement, la définition la plus complète des éco-villages est celle du GEN³-Europe (Global Eco-village Network) :

*« Les éco-villages sont des modèles **d'implantations durables à échelle humaine**. Ils diminuent consciemment leur **empreinte écologique** à travers la **simplicité volontaire**. Ils sont l'exemple d'un développement qui maintient une réelle **qualité de vie**, **préserve les ressources naturelles** et promeut une **approche unifiée et polyvalente** intégrant **l'éducation**, la **prise de décision commune** ainsi que les **technologies et entreprises écologiques**. »*

¹ Site internet *ecolieuxdefrance* consulté en avril 2010

² Jean-Luc Girard, responsable éditorial de la revue *Passerelle Eco*

³ Voir la définition et le rôle du GEN dans la partie II-3, page 59 : Un réseau autour des éco-hameaux

Le GEN, comme l'UNESCO s'appuient sur la définition de la Fondation Findhorn ¹ qui précise le principe fondamental selon lequel œuvrent les éco-villageois :

« Ne pas prendre à la Terre plus que ce que l'on peut lui donner en retour »

Selon la définition du GEN, l'éco-village est directement assimilé à la communauté. Plus que la désignation d'un ensemble de maisons écologiques, l'éco-village est réalisé dans le respect de l'environnement (au sens large) dans lequel il s'inscrit, le perturbant le moins possible, d'un point de vu environnemental, culturel et social, dans un esprit d'entraide.

Cette définition, très large, peut également s'appliquer aux éco-hameaux. Les éco-villages et éco-hameaux ont donc les mêmes fondements, néanmoins, leur taille et la mise en pratique des différents principes les différencient. En effet le terme éco-village rassemble une très grande variété de lieux et de modes de vie, parmi lesquels, certains sont rejetés par les éco-hameaux. Ils peuvent être :

- Communautaires ou individuels,
- Ouverts ou autarciques,
- Autonomes ou dépendants de l'extérieur,
- Certains affichent une idéologie (politique, spirituelle), d'autres se limitent à l'écologie.
- Les éco-villages peuvent être de nouvelles implantations ou se développer sur des villages ou des zones urbaines déjà existantes.
- Leur population se situe généralement entre **vingt et trois cents personnes**, selon le GEN. Néanmoins, **nous arrêterons le nombre minimum d'habitants autour de 50** dans ce mémoire afin de faire la distinction entre les différents termes. Ainsi les expériences de moins de 50 personnes, si elles ne correspondent pas à la définition de l'éco-hameau seront plutôt désignées par les termes éco-site ou éco-lieu.
- Ils peuvent être développés technologiquement ou préférer la sobriété.

b) Eco-lieu ou éco-site

Le site internet « *ecolieuxdefrance* » associe largement éco-lieu, éco-hameau et éco-village. Il est indiqué qu'« *un éco-lieu a pour vocation de mettre en œuvre un mode de vie **écologique, collectif, accueillant, respectueux et juste**, visant au **bien-être durable** pour tous.* »

Cette définition très générale regroupe en effet les principes de base des éco-villages et éco-hameaux. Cependant, il est précisé que les éco-lieux, ayant tous pour pilier fondamental l'écologie, regroupent, entre autre:

¹ La Fondation Findhorn, fondée en 1962, est une communauté spirituelle, un éco-village et un centre international d'éducation holistique, qui œuvre pour un avenir positif et durable, située en Ecosse.

- Les **communautés libertaires et rebelles**, qui adoptent des solutions écologiques, autant par choix à part entière que comme conséquence du rejet des solutions proposées par le système capitaliste.
- Les **communautés spirituelles**, pour lesquelles l'écologie est une manifestation du choix de non-violence et de simplicité volontaire.

Les éco-lieux ou éco-sites regroupent donc l'ensemble des lieux qui mettent en œuvre des éco-alternatives, quel que soit le nombre d'individus concernés ou la spécificité de l'éco-lieu. Le caractère « collectif » est donc mis en question dans cette définition puisqu'une initiative familiale peut être définie comme étant un éco-lieu. On peut ainsi envisager que deux personnes à elles seules constituent un éco-lieu si l'on considère qu'à partir de deux personnes un « collectif » est créé.

Jusqu'où la spécificité d'un éco-lieu est-elle donc en concordance avec le concept global ? Le site internet « [ecolieuxdefrance](http://ecolieuxdefrance.com) » répond partiellement à cette question en précisant **ce que n'est pas un éco-lieu** :

- Un couple de retraités s'offrant une maison HQE à la campagne, proposant une chambre d'amis et une cuisine collective
- Un bricoleur construisant en auto-éco-construction sa maison familiale, avec jardin en permaculture¹
- Un lotissement d'habitats groupés de qualité respectant l'écologie et l'environnement

Certaines restrictions sont ainsi apportées à la définition générale de l'éco-lieu. Dans le premier cas, bien que proposant un lieu d'accueil et s'installant dans un logement respectueux de l'environnement, **la démarche n'est pas collective et le couple ne met pas obligatoirement en pratique un mode de vie respectueux de son environnement**, comme la définition de l'éco-lieu le stipule. Dans le second cas, **l'accueil et la vie en collectivité, le partage et l'échange** ne font pas partie intégrante du projet. Enfin, le dernier cas regroupe plusieurs maisons, donc plusieurs foyers, mais dans une **démarche individuelle**. Aucune réflexion en amont n'est envisagée afin de fixer des objectifs communs quant à des pratiques écologiques au quotidien.

Ainsi, bien qu'ayant des contours mal délimités, l'éco-lieu s'inscrit néanmoins dans un cadre, commun aux éco-villages. **Les éco-hameaux ne sont donc jamais des éco-villages, de part leur taille, mais ils sont toujours des éco-lieux (ou éco-sites). Par contre, tous les éco-lieux ne sont pas des éco-hameaux.**

c) Eco-hameau

En France, le terme est encore peu employé et il n'existe aucun label « éco-hameau ». Les réseaux français définissent de la même façon un éco-hameau, un éco-lieu ou un éco-village. Au Québec, *le réseau des éco-hameaux et éco-villages*² définit l'éco-hameau comme :

¹ Voir la définition de permaculture dans l'encadré partie II, p. 50

² Site internet : ecohameau.tripod.com, consulté en avril 2010

*« Une **agglomération de maisons écologiques** reliée administrativement au village, où les résidants participent à un mode de vie **communautaire** actif et dont les activités sont axées sur la **protection de l'environnement** et la **réduction de l'empreinte écologique** globale. »*

Le terme « communautaire » ne fait pas allusion à un groupe fermé, comme ont pu l'être certaines communautés « soixante-huitardes ». Au contraire, « *les organismes communautaires constituent des lieux ouverts à une grande diversité d'engagements desquels émergent non seulement la réflexion sur de nouvelles réalités, mais aussi des façons de faire et des interventions différents et innovatrices¹.* ». Le terme fait ici allusion à « **l'entraide mutuelle** » au sein d'un groupe de personnes ayant des intérêts communs, notamment l'écologie.

De plus, nous élargirons « l'agglomération de maisons » à un groupe d'habitats pouvant être d'un seul tenant. Par exemple, l'aménagement de deux logements distincts dans un corps de ferme correspondrait ainsi à la définition. Néanmoins, dans sa définition de l'éco-hameau l'association AES (Auto-constructeurs de l'Economie Sociale)² apporte une précision sur le type et la fonction du bâti :

*« L'éco-hameau se définit comme un groupe de maisons, tout ou partie **auto-construites, économes en énergie** et bâties en utilisant des **matériaux non polluants** et autant que possible **d'origine locale**. La vie quotidienne d'un éco-hameau s'appuie sur l'entraide et le **partage de certaines structures et équipements** »*

La construction doit donc répondre à des critères écologiques, tant dans les méthodes de construction que dans les matériaux utilisés. Il faut noter que ces deux définitions ne prennent pas en compte **l'aspect agricole** alors que dans la pratique, l'agriculture, biologique, a une place importante voire centrale dans les éco-hameaux : certains visent l'auto suffisance alimentaire. Cependant, ces derniers sont plus assimilés à des « Oasis » au sens de Pierre Rabhi (voir le paragraphe suivant).

Le nombre d'habitants minimum pour composer un éco-hameau n'est pas précisé dans les définitions. Il s'agit toutefois d'un projet collectif. Afin de bien faire la distinction entre un éco-hameau, un éco-site et une Oasis, au sens de Pierre Rabhi (décrit ci-dessous) et selon les exemples développés dans la partie II, nous pouvons fixer ce **nombre minimum autour de 10 habitants** (enfants compris), sachant que certains exemples détaillés dans la deuxième partie ne comprennent que 7 habitants. D'autre part, le **caractère intergénérationnel** propre à l'ensemble des éco-hameaux vise à faire cohabiter un maximum de générations. Néanmoins il n'y a pas de conditions restrictives.

¹ Le terme « communauté » provient d'une définition québécoise. La définition du terme est donc précisée par le Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale du Québec (2001) : *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire du gouvernement au Québec*. Source : www.mess.gouv.qc.ca, consulté en avril 2010

² AES (Auto-constructeurs de l'Economie Sociale) est une association qui, en lien avec des maires de petites communes de moins de 300 habitants met en place une forme d'habitat groupé et solidaire pouvant être assimilée à un éco-hameau.

Alors que l'éco-village est un concept relativement flou, les définitions de l'éco-hameau semblent plus précises par rapport à sa concrétisation. Ainsi, les éco-hameaux excluent :

- Les éco-lieux de trop petite taille ou d'une seule génération
- Les groupes rebelles ou le communautarisme
- Les initiatives non écologiques (bâtiment ou pratiques quotidiennes)

L'éco-hameau se situe uniquement en **milieu rural** contrairement à l'éco-village. En milieu urbain on parle d'éco-quartier. Contrairement aux lotissements écologiques qui sont « viables », regroupant des dimensions économiques et environnementales du développement durable mais pas la dimension sociale, le concept d'éco-hameau repose sur les trois piliers : économique, social et environnemental.

Nous tenterons d'établir les principes généraux du concept d'éco-hameau dans la deuxième partie du mémoire en nous appuyant sur des exemples concrets.

d) « Oasis en tous lieux »¹

Le mouvement des "Oasis en tous Lieux" a été inspiré et initié par Pierre Rabhi en 1995. Le concept est défini dans un "Manifeste pour des Oasis en Tous Lieux".

Les « Oasis en Tous Lieux » sont des lieux de vie visant à une **autonomie** fondée sur la Terre nourricière, la **réduction de l'empreinte environnementale**, la **pluriactivité** et les échanges favorables à la reconstitution du **lien social**. Elles permettent la mise en œuvre d'un ensemble de savoirs, savoir-faire et de valeurs culturelles avec des pratiques solidaires intergénérationnelles et en lutte contre les exclusions. Elles participent aux démarches de réhabilitation et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et urbains.

Contrairement aux éco-hameaux, les Oasis peuvent être le regroupement de plusieurs foyers ou des **initiatives de type individuel ou familial**. Ainsi, **certaines Oasis ne seront pas considérées comme des éco-hameaux** dans ce mémoire, malgré une mise en œuvre et des objectifs communs, du fait du caractère considéré pas assez collectif. D'autres, sont à la limite de la définition, c'est le cas de l'exemple les Gouttes d'O (voir la fiche-synthèse 6). D'autre part les Oasis sont majoritairement localisées en milieu rural mais elles peuvent être créées en milieu urbain également, contrairement aux éco-hameaux.

Les principes de ce concept :

- La reconquête de l'**autonomie alimentaire** : cultiver la terre, que ce soit un simple jardin ou des surfaces plus importantes. C'est le premier principe sur lequel se fondent les "oasis en tous lieux"

¹ Définition et principes du concept de l'Oasis consultés sur les sites www.oasisentouslieux.org et www.terre-de-possibles.org, en avril 2010

- La **sobriété de vie** comme valeur de bien-être, **l'implication locale** : les oasis sont surtout implantées en milieu rural mais entretiennent des échanges solidaires et complémentaires avec le monde urbain
- Un habitat de faible coût faisant appel à des **savoirs traditionnels** et des **matériaux naturels** en **harmonie avec le paysage**, sans nuisances, valorisant des **énergies gratuites et renouvelables**, veillant à une gestion économe de l'eau, etc.
- Un **espace individuel** pour chaque personne ou chaque famille lui assurant responsabilité et autonomie et un **espace collectif** garantissant entraide, synergie, échanges et mise en commun de moyens
- Le développement du lien social par des **pratiques solidaires et conviviales**, des **échanges inter générationnels** (laissant notamment une place pour les personnes âgées)
- La **pluriactivité** (à l'intérieur et comme à l'extérieur des oasis) qui permet l'autonomie économique

Selon l'association Mouvement des Oasis en Tous Lieux « *la complémentarité des valeurs du monde rural et de la société urbaine représente une alternative à l'impasse qui se confirme aujourd'hui* ».

e) Habitat groupé et cohabitat : Eco-quartier



Figure 3 : Eco-quartier BedZed, îlot résidentiel de 100 logements, au sud de Londres

L'habitat groupé¹ ou co-habitat, traduction canadienne du terme « co-housing », est défini comme :

« Une démarche collective de construction ou de rénovation d'un ensemble de bâtiments constitué de parties privatives et de parties communes réalisée par des personnes animées par des valeurs humaines et écologiques »

¹ www.habitatgroupe.org, consulté en avril 2010

Les parties communes sont autogérées selon un **principe démocratique**, alors qu'en copropriété classique, le pouvoir de chaque propriétaire est proportionnel aux surfaces privatives détenues en pleine jouissance. La notion d'habitat groupé englobe donc les phases d'élaboration et de réalisation du projet architectural et la volonté de vivre ensemble.

Un habitat groupé peut être un éco-village, un éco-hameau, un éco-quartier, une coopérative d'habitants. Il peut se réaliser en ville ou à la campagne, en immeuble ou en maison, en HLM avec des statuts juridiques adaptés à chaque projet comme par exemple la copropriété, la SCI, la coopérative d'habitants ou un statut associatif.

Cependant, **la majorité des habitats groupés préfigurent plutôt des éco-quartiers**, puisqu'ils sont situés en milieu urbain. En effet, bien que deux notions – éco-hameau et éco-quartier – regroupent de nombreux enjeux communs, **l'éco-quartier est un quartier urbain** alors que l'éco-hameau se situe en milieu rural. Cependant, une commune rurale comme Beuvrequen, dans le Pas-de-Calais, appelle son opération « éco-quartier » car elle est située en cœur de bourg. De plus, les éco-quartiers peuvent être des démarches engagées par une ville ou une intercommunalité, alors que les éco-hameaux sont, jusqu'à présent, des initiatives d'habitants.

L'habitat groupé peut donc être assimilé à un éco-hameau lorsqu'il est implanté en milieu rural et que la dimension écologique est présente.

f) Coopérative d'habitants et habitat coopératif



Figure 4 : Ouches de la Codha à Genève

Selon l'association HABICOOP : « Une société **coopérative d'habitants** regroupe des personnes qui veulent gérer et améliorer, ensemble, les logements qu'ils occupent dans un même immeuble ou sur un même terrain. Les valeurs fondamentales sont la propriété collective, la sortie du système spéculatif et la démocratie. »

Dans le cadre législatif français actuel, il n'y a aucun statut intermédiaire entre

propriété individuelle classique et location. La *coopérative d'habitants* est donc l'outil juridique adapté pour gérer le patrimoine partagé.

D'après l'association Village Vertical, l'**habitat coopératif** est donc un immeuble écologique conçu par ses habitants, organisés en coopérative d'habitants. Ceux-ci sont collectivement les propriétaires de l'immeuble mais locataires de leurs logements.

Une coopérative d'habitants est tout à fait compatible à la vie en éco-hameau.

g) Communauté intentionnelle

L'expression *communauté intentionnelle* est surtout utilisée au Québec. Elle désigne un ensemble de personnes d'origines diverses ayant choisi consciemment de vivre ensemble en un lieu donné et sous une forme organisationnelle et architecturale définie. C'est l'intention qui distingue la communauté d'une autre. Elle peut être fondée sur une idéologie (politique, religieuse, sociale, écologique...). L'expression se réfère à des formes d'habitation dites alternatives.

h) Lotissement de maisons écologiques

Des promoteurs de développement immobilier à tendance écologique utilisent le terme éco-village ou éco-hameau pour désigner des lotissements. L'aspect collectif du projet est absent. Cependant, comme le terme n'est ni un label ni une appellation d'origine contrôlée, il peut donc être utilisé pour définir des projets très différents. Les associations et acteurs des réseaux de développement des éco-villages et éco-hameaux s'accordent néanmoins à dire que le terme est usurpé par les promoteurs qui l'utilisent pour son image écologique uniquement.

Selon le bureau d'études (construction et habitat écologique) FIABITAT Concept,

*« La différence entre « le lotissement de maisons écologiques » et « l'éco-hameau » réside dans la prise en compte de la **dimension sociale** de l'opération d'aménagement. **Un lotissement, bien qu'écologique, possèdera tous les inconvénients et les défauts écologiques de ce type d'urbanisation.***

*Un éco-hameau vise à être plus qu'une simple juxtaposition de maisons écologiques. Il cherche donc à prendre en compte dès le début du projet toutes les possibilités de développement futur pour créer un lieu de vie complet qui comprend des habitations, mais aussi des activités professionnelles de tous types et les **installations collectives** nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble. »*

Ce point de vue constructeur est intéressant car il prend bien en compte la dimension collective à travers, d'une part, les « **installations collectives** » utiles à la vie en communauté au sein de l'éco-hameau et d'autre part, **la concertation** qu'induit la prise en compte « dès le début du projet [de] toutes les possibilités de développement »,

chose inexistante au sein des lotissements de maisons écologiques.

23. Des villages communautaires aux éco-hameaux : de l'utopie à la réalité

Les événements de Mai 68 ont donné naissance à de nombreuses initiatives communautaires dont la valeur la plus importante était : **« être libre et faire ce que l'on a envie. Vivre l'instant présent. Imposer quelque chose à quelqu'un est un péché cardinal. »**¹ A cette époque, ces communautés instaurent peu de règles, de restrictions ou d'exigences et ne travaillent que celui qui en a envie. La spontanéité est privilégiée à toute forme de structures. Leur style de vie et leurs valeurs essentielles sont portées sur les drogues, le rock and roll et la liberté sexuelle, l'accent étant mis sur la perte d'inhibition. La sexualité de groupe peut être pratiquée. A la fois très ouvertes aux visiteurs – qui n'ont aucune obligation de participation au travail ou aux frais – aucun programme n'est cependant prévu pour la durée de leur séjour, aucune structure d'accueil n'est mise en place. Les communautés recherchent l'isolement, voire l'autarcie. Elles créent peu de liens avec la société et rejettent la technologie. Elles sont souvent **créées en réaction à une société considérée comme nuisible**, dans un retour à un passé rural romanesque. Les rôles homme/femme sont bien définis. Peu d'importance est accordée au développement personnel et à la politique (excepté dans les communautés organisées autour d'une idéologie particulière). Ces communautés ne sont pas vraiment autonomes mais vivent de bons alimentaires et de l'aide des parents souvent essentiels pour la survie.

Dans les années 80, les valeurs ont commencé à évoluer. **Le qualificatif, « soixante-huitard » à fait place à celui de « néo-rural »**. La coopération a remplacé le communautarisme. Chacun a besoin de participer au travail et les comportements désordonnés sont moins acceptés. Des règles sont fixées et acceptées par tous et le travail comme les finances sont bien structurés. Les styles de vie sont différents selon les communautés, allant des « hippies » aux gens actifs de la classe moyenne. L'orientation de base est plus positive. Le but n'est pas de s'opposer au pouvoir mais de construire une nouvelle société, d'établir un pont avec le meilleur de la société. L'entrée dans le groupe est plus restrictive. Les affinités et l'engagement envers l'objectif du groupe sont nécessaires et il est demandé aux visiteurs de participer aux frais et/ou au travail. Des programmes structurés sont mis en place à leur intention. La sexualité est plus retenue, mais toujours plus libre que la norme. Les groupes sont composés d'une majorité de couples monogames et de familles. Les rôles traditionnels homme/femme sont abandonnés. Le développement personnel est mis en avant dans la plupart des communautés. Les technologies douces sont développées. Les liens avec la société sont plus développés. Les attitudes sont en général plus mûres et responsables. Un équilibre entre jeu et sérieux est recherché. Une plus grande valeur est accordée aux réalisations et le travail peut même être trop poussé. Un système de croyances spirituelles ou/et politiques en général est développé. L'espace privé prend

¹ Corinne Maclaughlin et Gordon Davidson (fondateurs de la communauté "Syrius"), *Les bâtisseurs de l'aube*. Source : site internet humanismepur.free.fr/communautes, consulté en avril 2010

plus de place dans un équilibre entre besoins de l'individu et du groupe. L'autonomie alimentaire et énergétique est croissante et les communautés mettent l'accent sur l'interdépendance avec la région (donations de l'extérieur pour les communautés à but non-lucratif).

Après quarante années d'expérience communautaire avec de nombreux échecs, mais aussi des réussites intéressantes (voir la fiche 7 sur Longo Maï et la fiche 2 sur le Viel Audon, partie II), **les demandes actuelles se portent plus sur la structure de village écologique, qui offre une plus grande liberté individuelle¹, plus centré sur la famille. Aujourd'hui, les éco-hameaux s'inscrivent dans la continuité de ces démarches dont la caractéristique commune est la recherche d'une vie plus harmonieuse avec l'environnement. Néanmoins, ils ont évolués vers plus de réalisme et d'individualisme. Ils ne constituent plus des « communautés » mais des « collectifs ». La réflexion porte aujourd'hui sur l'articulation entre les choix des particuliers et les choix collectifs, en tentant de conserver uniquement l'aspect positif du « collectif ».**

Contrairement aux éco-hameaux, dont la notion est relativement récente, les éco-villages existent depuis les années 60. Cependant c'est seulement en 1995 qu'une coordination s'est mise en place (le GEN²), suite à une rencontre internationale à la communauté de Findhorn en Ecosse pour aider au développement des éco-villages dans le monde et pour les présenter comme une alternative crédible pour un développement durable et solidaire³. A la fin des années 90, le mouvement est en ébullition. La première rencontre inter-projets, en 1997, est marquée par l'espoir : l'association du Réseau Français des Écovillages (RFEV) est créée. Les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux : une vingtaine d'éco-villages sont en projet ou en voie de réalisation. Aujourd'hui, Jean-Luc Girard, rédacteur en chef de la revue Passerelle éco estime qu'en France **« il y a environ soixante-dix nouveaux projets par an, de personnes qui cherchent des partenaires, ou des groupes constitués qui cherchent des lieux »**. Néanmoins sur ce nombre, beaucoup restent en suspens ou sont des échecs faute de professionnalisme et de mauvaise gestion des activités⁴.

Il est difficile de déterminer à quelle époque le terme « éco-hameau » a fait son apparition. Néanmoins, en 1999, le RFEV définit l'éco-hameau, comme un petit éco-village, puis, une nouvelle structure créée en 2004 confond les termes éco-village, éco-site, éco-lieu et éco-hameau. **On peut donc situer l'apparition du terme « éco-hameau » au tout début du XXI^{ème} siècle.**

24. Profil des habitants des éco-hameaux

Selon R. de Miller, pour une majorité de citadins, *« l'exode vers les campagnes masque souvent le désir d'y recréer la ville [...], de transposer à la campagne les schémas citadins. La culture urbaine et anthropologique reste bien l'idée dominante. Rares sont*

¹ Site internet www.passerelleco.info, consulté en avril 2010

² Le GEN (Global Ecovillages Network) est le réseau global des éco-villages : voir la définition page 59

³ Revue Passerelle Eco (2004)

⁴ Village Magazine, n°65 (2003)

ceux qui apprennent à changer concrètement. » Les néo-ruraux étudiés font partie de ces « rares » cas souhaitant un véritable changement, au plus près des valeurs écologiques.

Les éco-hameaux sont majoritairement composés de néo-ruraux. Cependant, des ruraux sont également intégrés aux projets qu'ils soient originaires de la région ou pas.

a) Origines socioprofessionnelles¹

On peut distinguer quatre types d'habitants majoritaires, cependant, l'éco-hameau étant un lieu intergénérationnel, de mixité sociale, les profils peuvent être très différents et ne se résument pas aux quatre catégories décrites ci-dessous :

- **Des salariés ou micro entrepreneurs citadins** qui, au bénéfice de l'ADSL et d'Internet, décident de faire d'une petite commune rurale leur choix de vie et de travail.
- **Des ménages citadins de 45-55 ans, assez aisés avec enfants**, ayant un projet professionnel adapté au milieu rural, dans la plupart des cas.
- **Des jeunes ménages ou entrepreneurs ruraux** à faible revenus, ayant des compétences pouvant s'intégrer dans le tissu économique local (artisans, commerçant, éco-constructeurs, etc.) qui souhaitent construire leur maison parce qu'ils ne trouvent pas à se loger là où ils sont. Des jeunes ménages (attirés souvent par la possibilité de l'école communale pour leurs jeunes enfants) qui délocalisent leurs activités professionnelles.
- **Des préretraités ou des retraités** prêts à s'investir dans la vie associative locale, qui souhaitent vendre leur logement en ville pour aller vivre une nouvelle vie à la campagne, cultiver un jardin et vivre dans un climat de solidarité et d'entraide.

b) Des valeurs écologiques fortes

Ces néo-ruraux au visage particulier sont globalement animés des mêmes motivations que les autres néo-ruraux : vivre mieux, au plus près de la nature. Cependant ils se distinguent par un attachement à la terre, **un sens de l'écologie très développé** et une recherche de solidarité au quotidien. **Mettre ces valeurs en pratique est la première des aspirations des personnes attirées par les éco-hameaux.** Fuir la ville pour être en contact direct avec la nature, mais aussi fuir le travail qui n'a pas de sens et rechercher l'harmonie avec la terre et ses voisins. L'écologie² est la dimension première d'un éco-hameau. Elle signifie avant tout la protection et l'aménagement durable d'une portion de terre par des pratiques respectueuses de l'environnement.

¹ Daniel D., Plassard F. (2005), *La démarche éco-hameau*, lu sur le site « ddd.delarasse.free.fr » consulté en avril 2010

² WACKERNAGEL M. et REES W. (1999), *Notre empreinte écologique*, Montréal

D'après la définition du dictionnaire Larousse, **l'écologie scientifique** est « *la science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur habitat et l'environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants.* »

Ainsi, les « pratiques écologiques » évoquées dans ce mémoire font référence à des pratiques humaines respectueuses des « *relations des êtres vivants avec leur habitat et leur environnement* », en d'autres termes, des pratiques non polluantes pour la Planète, qui ne perturbent pas, ou le moins possible, les interactions entre les éléments naturels.

Cependant le sens de l'écologie développé par les habitants est plus large que l'écologie pratique, liée aux préoccupations environnementales. Il fait allusion à un concept qui comprend tous les aspects de la vie, matériels et spirituels, ainsi que l'harmonie entre les humains. Ainsi, à l'éco-hameau des Buis (fiche 4) « *les intentions sont axées sur la personne humaine et sur la relation à soi, aux autres et à la nature qui nous entoure.* »

L'écologie mise en œuvre au sein des éco-hameaux peut se rapprocher de « **l'écologie profonde** » qui considère l'humanité comme étant partie intégrante de l'écosystème planétaire. L'écologie profonde attribue plus de valeur aux espèces et aux différents écosystèmes que ne le font les mouvements écologiques classiques, ce qui entraîne le développement d'une **éthique environnementale**.

PARTIE 2

L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE PAR DES GROUPES NEO-RURAUX :

Pratiques de gestion

Exemples de dix éco-hameaux en France

Après avoir défini le cadre de l'étude et la notion complexe d'éco-hameau, nous présenterons dans cette deuxième partie les **principes généraux** qui animent les habitants des éco-hameaux à travers la **description de dix éco-hameaux en France**. Ces exemples sont présentés sous forme de fiche au format A4 dont la méthodologie est présentée dans une première partie. Enfin, une comparaison des dix exemples permettra de dégager les fondements communs aux éco-hameaux ainsi que leurs particularités.

1. Méthodologie des fiches descriptives

Dix exemples d'éco-hameaux ont été choisis afin de servir de support à la réflexion. Cet échantillon est représentatif du nombre total supposé d'éco-hameaux en France. Ce nombre a également été choisi pour des raisons de temps.

Deux exemples choisis ne sont pas des éco-hameaux. L'un est une expérience communautaire (fiche 7), l'autre, l'initiative d'une unique famille mais très intéressant de par sa démarche et potentiellement sujet à s'agrandir (fiche 6). Ils permettent d'illustrer par la négative ce que n'est pas un éco-hameau et sont également des sources d'inspiration de savoirs et savoir-faire pour certains éco-hameaux. De même, l'éco-hameau de la dernière fiche (fiche 10) peut être considéré comme un éco-village étant donné sa population.

Il est impossible de dresser une liste exhaustive, d'une part parce que ces lieux s'ouvrent et se ferment avec une grande fluidité, d'autre part parce que le contour de la définition de ces lieux reste flou malgré un effort de définition et varie largement. On peut néanmoins citer d'autres expériences, mais n'ayant pas été étudiées, il peut s'agir d'éco-lieux de très petite taille, de communautés fermées ou d'autres initiatives ne correspondant pas à la notion d'éco-hameau comme elle a été définie en première partie : *Ecolonie (Vosges), Ambiance Bois, le Bio-Lopin, les communautés de l'Arche, les communautés Rainbow, le Cun du Larzac, Cravirola, La Borie, la Maison d'Ici et d'Ailleurs, l'université d'écologie sociale de M. Rosell, le Village du Crémadet, l'éco-hameau de Furan, Miribel-Lanchâtre (Isère), Dionay (Isère), les jardins de closmesnil (Caen), etc.*

Les fiches-synthèses ont été réalisées à partir des informations trouvées sur les sites internet des éco-hameaux directement ou des sites regroupant les éco-hameaux et des descriptions sur le site internet de la revue Passerelle éco, ainsi que par les reportages télévisés ou conférences audio disponibles sur internet. Ils ont ensuite été complétés par témoignages recueillis lors d'entretiens téléphoniques, d'échanges de mails ou de courriers par voie postale avec un habitant fondateur de chaque éco-hameau, à l'exception de Longo Maï (fiche 7) et Measolle (fiche 9). Enfin, **la majorité des fiches a été rectifiées suite à leur envoi par internet aux habitants.**

Les photos sélectionnées proviennent des sites internet précédemment cités. Leur source est indiquée dans la table des illustrations.

Les fiches-synthèses sont divisées en différentes catégories. Prenons l'exemple de la fiche-synthèse 1 :

Localisation de l'éco-hameau au sein du département



Noms de l'éco-hameau et de la Région

ROME

Numéro de la fiche

3 - Objectifs de l'éco-hameau et principes fondamentaux

1 - Fiche d'identité de l'éco-hameau : accessibilité, nombre d'habitants de la commune, cadre naturel, année de création, nombre de personnes fondatrices, nombre de bâtiments, prix d'achat du terrain.

2 - Nombre d'habitants
Origine
Profession
Antécédents

4 - L'écologie pratique : présentation des pratiques et techniques écologiques

Une cinquième partie diffère selon les fiches. Elle peut soit présenter l'organisation au sein de l'éco-hameau, soit une particularité ou compléter une des quatre autres parties.

Les citations entre guillemets sont des témoignages d'habitants ou, le cas échéant, la source est indiquée entre parenthèses.

Certains sigles et termes ne sont pas définis dans les fiches par soucis de synthèse. De même les sources n'ont pas été citées. Pour chaque fiche :

- Fiche 1** (sources : www.ouvertour.org/lieux-visites/ferme-numero-1, mails)
- Le **woofing** est défini dans l'encadré page 53
 - La **spiruline** est une algue à vocation alimentaire et curative dont la culture est hautement écologique
 - La **permaculture** est défini dans l'encadré page 46
 - La **SCI**, société civile immobilière, est évoquée dans la partie II, 2.4.b)
- Fiche 2** (sources : Yann Sourbier (2003) « *les chantiers de jeunes bénévoles du Viel Audon : une action de développement en milieu rural* », Université Pierre Mendès France, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, dossier de présentation (2009) à la DDJS par l'association Le Mat, site internet vielaudon.free.fr, mails)
- La **SCEA** (Société Civile d'Exploitation Agricole), est évoquée dans la partie II, 2.4.b)
 - La **SCOP** (Société Coopérative de Production) ARDELAIN est une filature de laine remise sur pied par les fondateurs du Viel Audon

Fiche 3 (sources : www.passerelleco.info, courrier envoyé par voie postale)

- Le **GFA** (Groupement Foncier Agricole), est évoqué dans la partie II, 2.4.b)

Fiche 4 (sources : www.la-ferme-des-enfants.com, mails)

- Le terme **AMAP** est défini page 46

Fiche 5 (sources : campagne56.blogspot.com/2006/01/situation-gographique.html, mails)

Fiche 6 (sources : sites.google.com/site/lesgouttesdo, échange téléphonique)

Fiche 7 (sources : www.ouvertour.org/lieux-visites/longo-mai,
www.lachaine.ch/spip/spip.php?article29 (conférences audio)

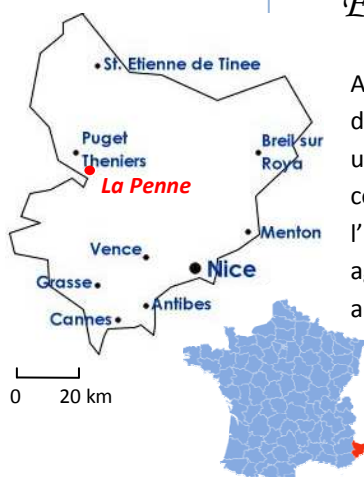
Fiche 8 (sources : www.moulindebusseix.org/do/index.php, mails)

Fiche 9 (source : www.measolle.com)

Fiche 10 (sources : www.ouvertour.org/lieux-visites/eourres et entretien téléphonique)
– La **pédagogie Steiner-Waldorf**, fondée sur les théories éducatives de Rudolf Steiner, cherche à articuler les enseignements intellectuels et l'exercice d'activités artistiques et manuelles.

Les fiches-synthèses nous permettrons de déterminer en quoi les expériences décrites correspondent à la définition dressée dans la première partie du mémoire.

Eco-hameau la ferme du collet (La Penne, Alpes maritimes)



Les revenus moyens d'un foyer s'élèvent à 1 000€, ce qui leur permet de bien vivre, de nombreuses charges étant supprimées

Volonté d'accueillir de nouveaux habitants

A 1h20 de Nice en voiture, en zone de moyenne montagne, à 300 m du centre bourg de la commune (280 hab.), le site comprend 24 ha de forêts et prairies, une bergerie, une étable et une écurie, aujourd'hui rénovées en habitations. C'est en 2000 qu'un couple, seul, entreprend les démarches d'acquisition d'une ferme avec la SAFER dans l'idée de créer un éco-hameau. Le processus est assez long car ils ne sont pas agriculteurs et donc non prioritaires. Un autre couple les rejoint quelques mois après. Acquisition début 2001 au prix de 120 000€.

Nombre d'habitants : 2 couples de 2 enfants et une retraitée (arrivée en 2006)

Etudes : Architecture, Economie, Langue étrangère, agriculture-charpenterie-boulangerie, agriculture (maraichage)

Origines : Périphérie résidentielle de Nice, Paris et sa banlieue, milieu rural (59)

Antécédents : Première expérience décevante dans l'éco-hameau de Boussac pour un couple, la dynamique collective étant en baisse et le paysage jugé trop peu sauvage. Vie en communauté nomade pour l'autre couple pendant une dizaine d'années.

L'éco-hameau se veut être un lieu **d'expérimentation d'autonomie maximale** autour de l'**écologie pratique**, la **simplicité de vie** et la **permaculture**. C'est un lieu **ouvert**, doté d'un **rôle pédagogique**. Il ne s'agit cependant pas d'un lieu touristique (pas de marchandisation) contraire au mode de vie simple. La **solidarité intergénérationnelle**, la **polyvalence** et la **créativité** sont au cœur de la démarche.



Figure 6 : Maison d'habitation avec serre attenante pour la production de spiruline notamment

Une **SCI** permet une co-gestion à parts égales des lieux (habitat et terres). Cela induit des comportements co-responsables importants pour les habitants. Chaque foyer est indépendant financièrement. Une **association** gère les activités (formation en écologie rurale et humaine, manifestations, accueil...).

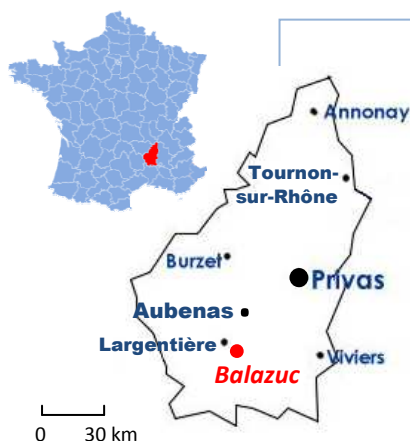
Activités actuelles : Culture du potager sur 1000 m², production et vente de spiruline (arrangement avec un éleveur bio), architecture à temps partiel, boulangerie bio : production et vente à travers des réseaux associatifs locaux, collaboration au sein d'associations culturelles à Puget-Théniers et « Grain de Sel ». Accueil des visiteurs, communication extérieure, organisation de journées portes ouvertes, accueil de stagiaires selon la formule WWOOF, chantiers collectifs d'auto-construction entre les habitants. **Contribution à générer une nouvelle dynamique associative.**



Figure 7 : Repas collectif entre habitants permanents et stagiaires lors d'une journée de travail en commun

Pratiques de l'écologie : Bâtiments rénovés à partir de matériaux de récupération ou de produits locaux. Isolation à base de fibres naturelles, épuration d'eau par filtres plantés, eau chaude solaire, cuiseurs solaires, lave-linge à pédales et une « pièce fraîche semi enterrée » remplace le réfrigérateur. 2 chevaux de trait pour les gros travaux. Mise en place d'un forage avec un bassin de rétention. Pas de téléphone portable, ni de télévision mais une voiture (utilisée le moins souvent possible).

« L'activité agricole de la ferme peut paraître atypique dans la région du fait de la diversité des projets », « Notre dynamique porte plus au niveau cantonal que sur la commune ».



Eco-hameau le Viel Audon (Balazuc, Ardèche)

En **1970**, 2 couples d'amis décident de reconstruire un hameau en ruine situé dans les gorges de l'Ardèche sur **1 ha**, inaccessible aux voitures, à moins d'1km du centre de Balazuc (330 hab.) et à 20 km d'Aubenas, centre économique de la région. Après 2 années passées à la recherche des propriétaires, ils acquièrent les **8 propriétés**, rénovées aujourd'hui en gîtes d'étapes, ferme, centre d'accueil, studios, fromagerie, etc. Devant l'ampleur de la tâche, ils font appel à une association internationale de chantiers de jeunes. Le Maire apporte son soutien. Un couple abandonne, l'autre, appuyé par une équipe de jeunes des chantiers entreprend un projet à plus court terme : la remise en route de la filature de laine à 60 km du lieu. Plus tard la dimension résolument éducative de l'éco-hameau fera partir 2 agriculteurs, remplacés par la suite.

Nombre d'habitants : 10 habitants : 1 couple, 1 famille, 6 célibataires (+ 25 membres de l'association et une 50^{aine} de personnes ressources, vivant en dehors)

Travaux : Tous sont salariés de l'association, très polyvalents avec une activité dominante : agriculteurs, commerçants, éducateurs et artisans

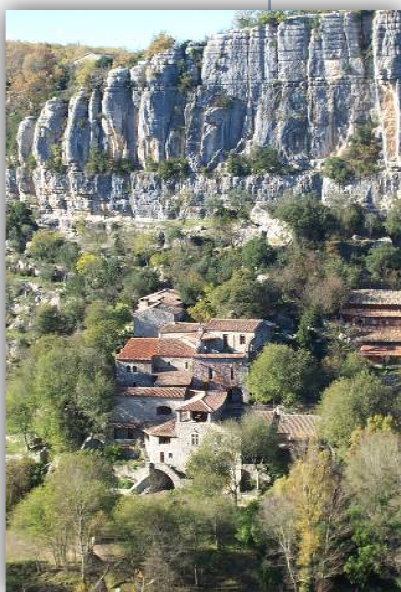


Figure 8 : Eco-hameau du Viel Audon

Regroupant des activités **agricoles, d'accueil, de formation et d'éducation populaire**, l'éco-hameau se veut être un pôle national d'éducation au développement durable et à l'économie sociale par le biais **d'actions d'intérêt général, solidaires et polyvalentes**, basées sur la culture **coopérative des chantiers de jeunes**. Un partenariat est mis en place entre deux structures portant le développement du Viel Audon : la **SCEA** du Viel Audon pour l'agriculture et **l'association le Mat** pour les autres activités (accueil et formation). Les acteurs du lieu sont très impliqués dans plusieurs **réseaux nationaux** (REPAS, ECORSE, JTSE, Ecole Nature, etc.). De **nombreux partenariats** sont mis en place (DDJS). Le site bénéficie de subventions (25% des dépenses de l'association) en reconnaissance de l'utilité collective des activités proposées. La **création de la SCOP ARDELAIN** en 1982 a restructuré l'ensemble de la filière laine sur le centre Ardèche. C'est la plus importante entreprise créée par l'équipe. Le hameau, appelé également "coopératif" par l'équipe, est devenu une **pépinière de projets**.

Travaux et activités proposées :

- **Chantiers de jeunes bénévoles internationaux intergénérationnels pour la réhabilitation du lieu** (plus de 11 000 jeunes depuis 1972, encore aujourd'hui 200 chaque été)
- **Ferme en polyculture élevage** basée sur des **systèmes extensifs**
- **Vente directe** associée à une boutique du terroir mettant en valeur les petits producteurs ardéchois
- Un lieu d'accueil de 45 couchages
- Utilisation de l'environnement de l'éco-hameau pour des **actions éducatives** (séjours scolaires, formation BAFA, animation de réseaux, stages d'insertion sociale et professionnelle, etc.)
- Pédagogie issue des chantiers de jeunes

L'écologie au cœur des projets :

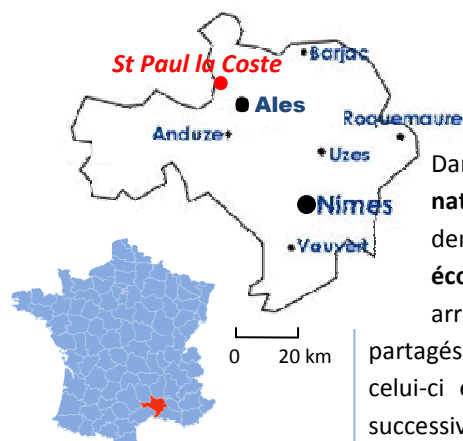
- Consolidation des falaises, traction animale, gestion sylvo-pastorale du troupeau de chèvres, consommation de produits locaux, de saison, agriculture biologique, commerce équitable, etc.
- Des d'activités **éco-touristiques**: traite des chèvres, pain au four à bois, jardinage, gastronomie des plantes, construction en pierres, énergie solaire, toilettes sèches et eaux usées du camping d'accueil retraitées.



Figure 9 : Chantiers de jeunes bénévoles

En 2009, les chiffres d'affaires de l'association et de la SCEA sont de 480 000€ et 140 000 €

Projet d'accueil d'une dizaine de nouveaux habitants



Eco-hameau Carapa (Saint Paul la Coste, Gard)

Dans les années 1970 un homme achète le terrain de Vaugran, au sein du **parc national des Cévennes**, à 12 km d'Ales (lieu de loisirs, services, etc.) 53 ha de forêt dense et de plantes sauvages, dans le but d'en faire un **centre d'expérimentation écologique**, en lien avec un réseau d'associations. En 1996, il accueille un nouvel arrivant qui fonde l'association Carapa. L'éco-hameau prend forme, sur 10 ha, partagés en usufruit et propriété collective collective. Après 4 années de vie rudimentaire, celui-ci emménage dans sa maison auto-construite. En 2000, 2002 et 2008 arrivent successivement 3 autres habitants. L'un d'entre eux quitte le lieu pour laisser place à la première famille en 2008. Actuellement, 4 logements ont été construits : 2 maisons en paille, 1 yourte et une maison en brique monomur plus éloignée.



Figure 10 : Auto-construction d'un habitant

Nombre d'habitants : 5 adultes de 40 à 60 ans, 2 adultes de 70 et+, 1 adolescente de 16 ans

Origine : Paris (milieu aisé) pour 1 personne (informations manquantes)

Antécédents : Communauté nomade depuis l'âge de 22 ans pour 1 pers.

Profession : 1 agriculteur, 3 thérapeutes (exercice à Alès), 1 musicienne et 2 retraités

« Carapa est un éco-lieu contemporain qui se construit et s'agrandit encore aujourd'hui. » S'inspirant d'héritages actualisés de sociétés traditionnelles, l'éco-hameau vise à l'**autosuffisance énergétique et alimentaire**, la **simplicité volontaire**, l'harmonie et la pratique d'une « **pédagogie de l'autonomie** ». Cela consiste à montrer qu'il est possible de vivre autrement, avec peu de moyens. Une centaine de personnes visite le lieu chaque année.

- Les terres collectives sont sous le statut de GFA.
- Une activité économique est développée autour de la châtaigne.

Activités proposées : Chantiers participatifs d'enduits terre sur mur de paille, visites, séjours, chambre d'hôtes, stages (initiation à la terre, reconnaissance et utilisation des plantes sauvages, construction en paille...) présence sur des foires, salons, festivals.

Réseaux : SEL, GEN (réseau des écovillages), Mouvement des Oasis en tous lieux, Passerelle éco, confédération paysanne



Figure 11 : Murs de paille et charpente de bois



Figure 12 : Construction collective d'une maison pour les nouveaux arrivants

Les **éco-constructions**, de faible coût, sont en bois, paille, chaume, chaux, terre, pierre et de forme circulaire. Elles sont intégrées harmonieusement dans le milieu forestier. L'électricité est fournie par **plaques photovoltaïques** ou par **l'eau** (micro-turbines), **chauffage au bois**, **cuisseurs solaires**, **toilettes sèches** à compost, **gestion permaculturelle**, techniques artisanales. Des économies sont ainsi réalisées sur l'habitat, l'électricité, le chauffage et l'eau. Les habitants partisans d'un développement au sens de « croissance ».



Eco-hameau des Buis (Casteljau, Ardèche)

Lieu sauvage situé au-dessus des gorges d'une rivière, l'éco-hameau se situe à mi-chemin entre Alès et Aubenas (45 min. en voiture). Il comprend une 20^{taine} de logements, du studio au T4. Acquis en 2004 par la **Société Civile « Le Hameau des Buis »**, le lieu comprenait un vieux mas traditionnel, 1 ha de terrain constructible, 6 ha de terres/landes et 2 maisonnettes de construction moderne. A l'origine du projet : l'association « **La Ferme des Enfants** » qui est actuellement le principal sociétaire de la SC. Il s'agit du **plus important chantier de construction en paille de France**.

70 habitants
maximum : au-delà
l'anonymat s'installe

« **Un projet
d'éco-village
d'avant-garde** »

(reportage 19/20
France 3, 03.04.10)

Nombre d'habitants : 70 hab. dont 20 foyers permanents et 10 foyers légers temporaires

Professions : **Plus de la moitié en reconversion professionnelle sur l'éco-hameau ou à proximité**: boulanger (ex infographiste), maraîcher (ex ingénieur agronome), agriculteur (ex dir. Commercial), éco-constructeurs, infirmière, commerçants, retraité de l'éducation nationale, etc.

Origines : Nord (59), Sud-ouest, étrangère (Belgique, Suisse, Allemagne). Surtout **citadins**

Lieu d'**expérimentation** et d', l'éco-hameau, **intergénérationnel** et **pédagogique**, incarne un nouveau mode de vie qui conjugue les acquis de la **modernité** avec des objectifs de **sobriété**. L'un des objectifs prioritaire est d'assurer une **autosuffisance alimentaire** pour la population locale. Une **Charte Ethique** a été réalisée. Il ne s'agit pas d'un projet communautaire mais **coopératif** : la diversité et complémentarité des personnalités et compétences est indispensable. Une fois par mois, des **réunions** sont organisées pour discuter des grandes orientations à prendre. Une offre de **partenariat** est diffusée auprès d'un réseau d'adhérents afin de débloquer des **prêts solidaires** pour finir les travaux. L'éco-hameau s'inscrit ainsi dans une logique de **créativité** jusque dans les modes de financement et les ajustements juridiques, afin de répondre aux **intentions non spéculatives** du projet tout en préservant le patrimoine et droit d'usage des individus.



Figure 13 : L'école



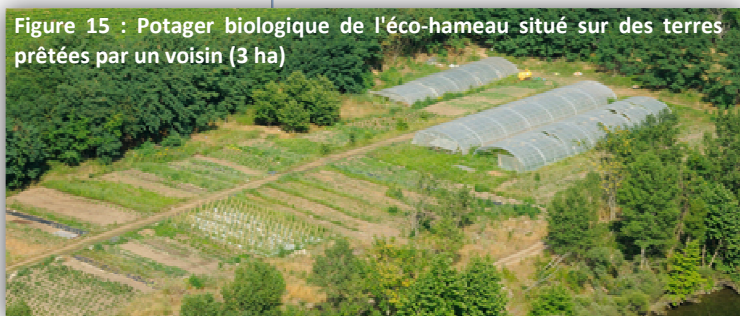
Figure 14 : Un des 20
logements de l'éco-
hameau

« *Nous cherchons à devenir une force de proposition pour la société. [...] Le projet a été choisi par plusieurs fondations et par la **région Rhône-Alpes** en tant que **projet démonstrateur**.* »

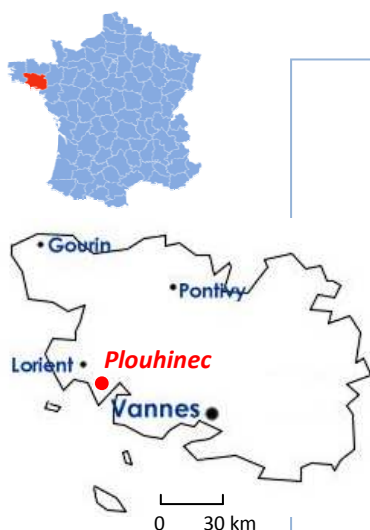
« *L'éco-hameau est devenu une **pépinière de talents** pour le **développement durable*** » (reportage 19/20 France 3, 03.04.10)

Ecologie pratique : **Auto-éco-construction** (sur plan d'architecte) de maisons bioclimatiques (paille, bois, terre, pierre) chauffage solaire (125 000 € pour une location à vie, remboursée au départ), petits élevages, **maraîchage biologique et permaculture sur 3 ha**, production de saison sur toute l'année, vente dans le cadre d'une **AMAP, groupement d'achats** livrés une fois par semaine, **covoiturage**, **phyto-épuration**, toilettes sèches, récupération des eaux de pluie, utilisation de **produits biodégradables**.

Figure 15 : Potager biologique de l'éco-hameau situé sur des terres prêtées par un voisin (3 ha)



L'école : L'éco-hameau est articulé autour de l'école, d'une 50^{taine} d'élèves. Les enseignants sont salariés de l'association « La Ferme des Enfants ». Le respect de la nature et la notion de production alimentaire **pratique** afin de savoir comment **assurer sa propre sécurité alimentaire** font partie intégrante des enseignements.



Eco-hameau de Lezevry (Plouhinec, Morbihan)

Située sur une commune littorale rurale touristique (4700 hab.) à 15 km de Lorient et 35 km de Vannes, le hameau de Lezevry est constitué de 4 anciennes fermes, dont une seule reste en activité. Sur 1,8 ha, le site est classé pour son architecture du XIX^{ème} siècle. Il est donc non constructible. En 2006 une famille achète une ferme comprenant une étable (rénovée en T3 et 2 duplexes), une petite maison indépendante (en location à l'année), une grange (rénovée en salle d'exposition) ainsi qu'une longère principale (2 habitations mitoyennes, 3 chambres d'hôtes, 2 appartements pour l'accueil de personnes âgées). Les travaux sont toujours en cours. Le couple est toujours en recherche de partenaires financiers pour pouvoir continuer la rénovation écologique et démarrer les activités (accueil en chambres d'hôtes, stages, conférences).

Nombre d'habitants : 1 couple de retraités, des locataires (autour de 3)

Origine : Bretagne (manque d'informations)



Figure 17 : Situation de l'éco-hameau de Lezevry entre les bourgs de Plouhinec et Merlevenez (2350 hab.)

L'éco-hameau se veut **intergénérationnel**, l'accueil de personnes âgées a été pensé à travers un aménagement adapté des locaux, des locations sont réservées aux habitants de la région ; **solidaire**, par la mise en commun de matériels, de tâches d'entretien, culture du potager, etc. ; **ouvert sur l'extérieur**, des **parties communes** ont été prévues pour y développer des activités culturelles (expositions, etc.) ; **écologique**.

Particularité : Le projet est l'initiative d'une seule famille. La vie collective n'est donc pas prise en compte dès le début du projet. Les habitations sont proposées en location seulement.



Figure 16 : Longère principale

Ecologie pratique : Travail artisanal traditionnel et matériaux sains et naturels (isolation en fibres naturelle, chaux, chanvre, bois non traité chimiquement, etc.) pour la rénovation des bâtiments. Présence d'un puits. Récupération des eaux de pluie, toilettes sèches, douches (à la place des baignoires), filtres à macrophytes pour l'assainissement et compostage de matières organiques. Utilisation d'énergies renouvelables : panneaux solaires, géothermie, éolienne "familiale", chaudière (de complément) à bois. Culture d'un potager en agrobiologie et verger biologique, petits élevages (moutons, poules).

L'objectif est de créer une association (première version des statuts établie), une SCI pour gérer les parties collectives, une AMAP pour l'autonomie alimentaire ainsi qu'une charte pour la vie en commun avec les futurs habitants. L'éco-hameau est donc **en cours de structuration**.



Figure 18 : Potager biologique



Eco-hameau Les Gouttes d'O (Val de Chavagne, Alpes de Haute Provence)

Au cœur d'un vaste espace naturel préservé bordé d'une rivière, à moins d'1h30 de Nice et de Digne-les-Bains et à 10 mn. d'Entrevaux, l'éco-hameau sur 10ha de terres agricoles, comprend 5 bâtiments en fuste (rondins de bois) : des écuries, une grange, un gîte et un atelier, en bon état. C'est en 2009 que 5 amis d'une 30^{taine} d'années fondent le projet pour répondre à leur aspiration commune à **revenir vers l'essentiel**. Ils créent une association « Les Gouttes d'O » regroupant 20 adhérents actuellement, œuvrant à **"la promotion et la réhabilitation de l'auto-responsabilité"**.

Nombre d'habitants : 3 des 5 amis et 2 enfants (2 autres amis : en visite 1 fois/semaine)

Origine : 3 niçois et 2 bruxellois

Profession antérieures : Architecte logiciel, libraire et animatrice d'ateliers enfant pour les résidents et monitrice d'équitation et secrétaire polyvalent pour les 2 amis en visite.

Aujourd'hui : bénévoles de l'association (accueil, formation et agriculture)



Figure 19 : L'éco-hameau Les Gouttes d'O, commune de Val de Chavagne (60 habitants)

5 adultes habiteront sur le site l'année prochaine et cela devrait encore augmenter

« Plateforme **agricole autogérée** de l'association, l'éco-hameau est le lieu au sein duquel le collectif associatif expérimente au quotidien la création d'un **nouveau modèle d'organisation humaine, économique et sociale**, basé sur l'**auto-responsabilité** et visant à répondre aux défis de notre civilisation. Ces expérimentations se concrétisent par la mise en place de **pôles d'activités locales, transversales et mutualisées**, visant à apporter des réponses globales et concertées aux besoins essentiels communs ». La mise en place d'activités paysannes, comme réponse au **besoin essentiel commun de s'alimenter sainement** et de manière responsable, est la priorité de l'association.

L'association propose des **programmes d'activités** ouverts à tous :

- **Un jardin collectif** : permet aux adhérents de s'impliquer dans la production et bénéficier des récoltes à bas coûts ou gratuitement selon l'investissement et d'apprendre à s'alimenter sainement.
- **Le parrainage de chevaux** : permet aux adhérents (moyennant 50€/mois) de s'occuper (soins et alimentation) d'un cheval et de le monter
- **Le LAB'O** : est un espace d'expérimentation et de création d'activités d'épanouissement proposées (ou non) par les adhérents
- **Des journées d'actions collectives** : permettant d'appréhender l'intégralité des activités présentes sur le lieu
- **Des achats groupés** (en création)
- **Accompagnement de citoyens intéressés par un retour à la terre**
- **Gîte d'accueil**

L'installation a été concrétisée grâce à l'**épargne solidaire** par le biais de Foncière "Terre de Liens" qui a investi 400 000€. L'électricité est fournie par « Planète OUI », fournisseur d'électricité 100% renouvelable.

Réseaux : très lié à Nice (nombreux adhérents de l'association), connecté aux lieux collectifs avoisinants (Longo Maï, ferme du Collet, collectif FAR), participation au mouvement « **Villes et communautés en transition** » (Association Vallée solidaire à Entrevaux), Association « Brin de paille » (réseau français de permaculture) et l'association « Terre de Liens » qui soutient des modes de vie et des pratiques agricoles soutenables.



Figure 20 : Bâtiments en fuste de l'éco-hameau



Longo Mai (*Limans, Alpes de Haute Provence*)

Issu des mouvements internationaux de Mai 68, la « coopérative Européenne Longo Mai » est aujourd'hui un réseau implanté dans divers pays d'Europe, grâce auquel vivent 200 personnes. A l'origine du concept, un homme : Rolland Perrot et les groupes Spartakus de Vienne et Hydra de Suisse. En 1973, ils achètent un terrain en friche de 300 ha à 1,5 km du bourg de Limans (345 hab.) avec 3 bâtisses en ruine (réhabilités en habitat collectif) pour 68 500€. C'est le premier village européen. Aujourd'hui, il en existe 10 dont 5 en France.

Nombre d'habitants : Une 30^{taine} de personnes au départ, aujourd'hui il s'agit d'un « melting-pot » intergénérationnel d'une 100taine personnes

Origine : Ex-citadins Français (Paris), Allemands, Suisses, Anglais, Autrichien

Profession : Agriculteurs, artisans, animateur de radio, rédacteur ...



Figure 21 : Bâtisses rénovées de Longo Mai à Limans

La **coopérative de Cravirola** (dans l'Hérault), comme Longo Mai refuse le nom d'éco-hameau, réduisant le projet à la seule dimension écologique selon eux

« La longévité du mouvement et le nombre élevé de coopérants lui donne de la crédibilité et un certain poids. »

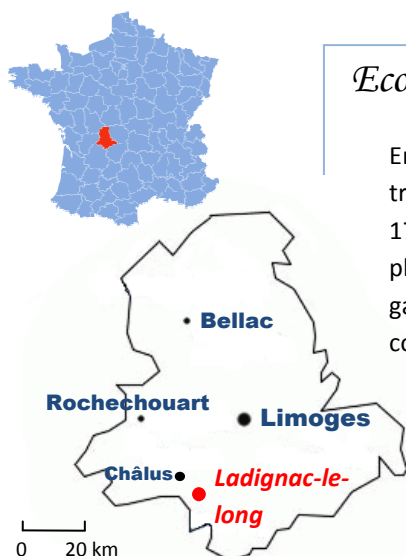
Le réseau Longo Mai adopte pour principes fondamentaux : la forme **coopérative**, **l'autosubsistance par l'agriculture et l'élevage**, **l'autogestion** (rotation des responsabilités, participation de tous aux décisions), **l'économie régionale**, la gestion commune de l'énergie et des besoins de base, l'organisation d'une production artisanale et industrielle collective adaptée à des **niveaux de consommation locaux** et le rejet du salariat.

Loin de fonctionner en « monde clos » Longo Mai s'investit activement dans la **défense de l'agriculture paysanne** et dans la **redynamisation des zones rurales**, multiplie les **actions de solidarités envers les minorités**, communique et **sensibilise la population aux enjeux actuels**.

Développement local et écologie politique :

- Une école publique a été ré-ouverte en 1985 grâce au nombre d'enfants de Longo Mai.
- **Radio locale Zinzine et publication de 3 journaux** en 1981 pour sensibiliser aux problèmes de sociétés (écologie entre autre), militantisme politique, etc.
- Des **actions de solidarité entre les peuples** démunis sont réalisées (création d'une coopérative de réfugiés nicaraguayens au Costa Rica, toujours active aujourd'hui pour la défense de la petite paysannerie)
- **Investissement dans les associations** régionales de paysans (« PaïsAlp »)
- **Revitalisation de la filière de la laine** en grand déclin. Début des années 1980 : création d'une filature moderne « Chantemerle » et de plusieurs ateliers de produits finis écoulés dans les magasins de la région.
- Manifestation en 2002 pour le **maintien du service public** de collecte et de tri de la laine des éleveurs en Suisse.

La propriété comprend un bâtiment central (cuisine collective, une salle télévision et grande salle commune), un atelier de menuiserie, des serres, des bergeries et un atelier de mécanique. Le principe d'organisation est celui de la **démocratie directe et permanente** : prise de décisions au consensus lors des réunions hebdomadaires et inscription libre sur des listes pour les tâches quotidiennes. Une **caisse est commune à toutes les coopératives**. Chaque coopérative étant plus ou moins spécialisée dans des types de production, les coopératives pratiquent entre elles des échanges de produits et services. Une **collecte auprès de sympathisants** permet de satisfaire 1/3 des besoins des différentes coopératives, les autres besoins étant couverts par l'autoconsommation (1/3) et par la vente de leur production (1/3). Une SCOP a laissé place à 3 structures : un **GFA** (pour l'exploitation agricole), l'**association** (locataire des terrains), une **SICA** (structure de commercialisation) et en 1990, les biens sont transférés dans la fondation suisse « Fonds de Terre européen » pour éviter la spéculation et les problèmes d'héritage.



Eco-hameau du Moulin de Busseix (Ladignac-le-long, Haute-Vienne)

En 2004, 6 associés constitués en SCI achètent une propriété de 14 ha de prairies, traversée par une rivière avec un étang et 3 bâtiments de ferme en assez bon état à 170 000 €. Le lieu se situe à 45 mn de Limoges et à 20 mn de Châlus, la petite ville la plus proche, en voiture et à 4 km du centre de Ladignac-le-long (1150 hab.). Il y a une gare à 5 km. Aujourd'hui, 5 maisons individuelles et une maison commune ont été construites.

Nombre d'habitants : 3 couples et 3 personnes seules entre 26 et 35 ans puis entre 55 et 70 ans (+ 1 famille de 4 enfants d'ici un an)

Origine : 5 pers. de région parisienne, petite ville du Nord, Berlin, Haute-Vienne

Profession : Exercice sur le lieu ou à proximité. Agriculteur, retraité, assistante sociale, couvreurs, conducteur de cars, professeurs, documentaliste, ingénieur, journaliste (télétravail), boulangère, charpentier

Le nombre d'habitants ne pourra pas dépasser la 15^{aine}

L'éco-hameau du Moulin de Busseix est « *un lieu d'activités, de rencontres et de formation, pour la promotion des idées et valeurs écologiques*, dans un souci de réduire l'empreinte écologique, par une recherche de **simplicité de vie et de consommation** et par l'usage de **ressources renouvelables**. C'est un lieu permettant de « *vivre de façon plus harmonieuse sur le plan personnel, social et environnemental, en cohérence avec ses idées, dans le respect des convictions philosophiques et religieuses de chacun.* » La **vocation agricole** de la ferme est conservée par l'installation de 2 agriculteurs bio (élevage ovin extensif sur 10 ha de prairie) afin de tendre vers une **autonomie alimentaire**. En 2004, une charte est élaborée afin de synthétiser les objectifs initiaux.



Figure 22 : Vue d'ensemble sur les 3 nouvelles maisons en construction et la maison commune en paille avec son toit photovoltaïque à 100 m des bâtiments de ferme (en 2008)

Activités proposées : « *Un de nos objectifs est de montrer au grand public des réalisations auxquelles il peut s'identifier* »

- **Centre d'accueil**, stages et gîte dans les locaux réhabilités de la ferme
- **Formation à l'auto-construction**
- **Potager collectif biologique** de 600 m² pour la consommation personnelle, élevage extensif ovin
- **Wwoofing** (accueil de jeunes participants à la vie de la ferme en échange du logement et couvert)

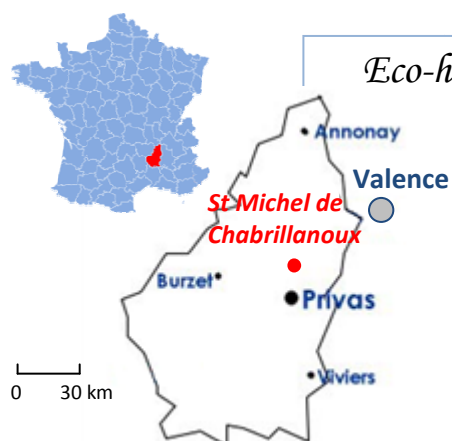
L'éco-hameau propose des **habitats privés**, propriétés de la SCI et des **équipements collectifs** permettant la réalisation d'activités communes aux résidents et aux invités (loisirs, jardin, repas, accueil familial et amical etc.). Les **activités professionnelles** doivent être compatibles avec les valeurs des habitants et de préférence dans le cadre d'une **économie sociale et solidaire**. Les **échanges** non marchands sont privilégiés en interne et avec l'extérieur (entraide, don, SEL, etc.). **L'ouverture sur l'extérieur** se traduit par l'**accueil** des personnes et des groupes et par la **participation à la vie locale** (associative, professionnelle etc.). Le certificat d'urbanisme permet de construire des **bâtiments neufs** sur la parcelle. Recours à un architecte d'un centre d'éco-construction et à des **artisans locaux**. Une association gère les activités avec l'extérieur.

Ecologie pratique : Forage réalisé pour l'alimentation en eau, confection de maisons en briques monomur, paille et ossature bois, chaux, centrale photovoltaïque, phyto-épuration (installation dimensionnée pour 15 pers.). Mise en commun de matériel dont une voiture (utilisée tous les jours), production et nourriture biologique.

Réseaux : Contacts avec la région Limousin, DDE, Mairie, l'ADEME, associations éducatives locales (ARDEAR), office du tourisme de Saint-Yrieix, mouvance bio, politique (Europe Ecologie), parents d'élèves, « Oasis en tout lieu »



Figure 23 : Le corps de ferme après réhabilitation des toitures



Eco-hameau Measolle (St Michel de Chabrillanoux, Ardèche)

Au sein du PNR des Monts d'Ardèche dans une zone régie par la loi Montagne, l'éco-hameau, composé de 9 lots d'environ 650 m², s'étend sur 1,5 ha. A une altitude de 550 m. il est situé sur la commune de St Michel de Chabrillanoux (340 hab.) à l'écart (30 min. en voiture) de l'aire d'influence métropolitaine de Valence, en dehors du cœur de village et à environ 200 m de la Mairie et de l'école. Avec une exposition plein Sud et en pente, il offre une vue très dégagée sur le grand paysage préservé de la rurbanisation. Le projet est né en **2006** et le terrain acheté en 2008.

Nombre d'habitants : 9 familles

Origine : (manque d'informations)

Profession : (manque d'informations)



Figure 24 : Habitat en construction

L'objectif de l'éco-hameau est de tendre vers **l'autonomie** au niveau de l'énergie, eau, déchets, etc. sans vivre dans l'inconfort, par **l'entraide** (achats groupés et biens collectifs...), **l'habitat bioclimatique**, les **techniques écologiques modernes et traditionnelles** et en **réduisant sa consommation**. L'implication dans la vie de la commune est également une dimension importante du projet.

La **conceptrice** et habitante, Alja Darribère, a pris en charge toutes les démarches nécessaires à l'élaboration et à la finalisation du projet ainsi que les assurances. Une **étude paysagère** a été réalisée en amont en 2007 afin de **réduire l'impact du projet sur le site**. Le terrain est devenu constructible (réévaluation de la carte communale) uniquement pour l'éco-hameau. La construction d'un logement commun sert de formation à l'auto-construction. Il servira d'abri pour les chantiers et de chambre d'amis ou d'hôte par la suite.

Pratique de l'écologie : Les aménagements durables (création d'une mare par trop plein de récupération des eaux de pluie et eaux grises après assainissement écologique) favorisent la **lutte contre les incendies**. Les **habitats bioclimatiques** (chauffage de l'eau par panneaux solaires, équipements à faible consommation énergétique, toitures végétalisées, produits de nettoyage 100% biodégradables, toilettes sèches, etc.) semi-enterrés ou sur pilotis épousent la topographie du site. Les anciennes **terrasses ont été revalorisées** par la création de **potagers** (agriculture de loisirs). Conservation et mise en valeur de quelques arbres (« sujets d'avenir »). Prise en compte des paysages par **l'unité architecturale** du projet.

Organisation interne : Les maisons font l'objet d'une propriété privée. Une **SCI**, dont les parts sont exclusivement détenues par les habitants, gère les **espaces et équipements communs** (chemin d'accès, canalisation, réseau d'assainissement, parking, maison commune (ouverte aux habitants et à l'extérieur), potagers, serres, piscine naturelle, marre, espace de jeux). Une **ASL** (association syndicale libre) est constituée par les futurs habitants.

Soutient : PNR, Mairie, DDE, SDIS, Pôlenergie,

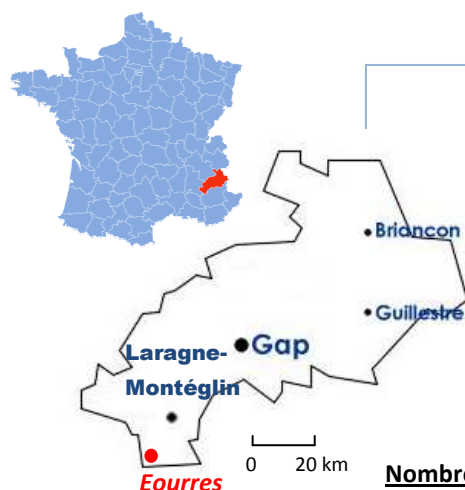
2 éco-hameaux sur le même modèle que Méasolle sont en cours de réalisation : Cintenat et Saint-Jean-Chambre, à 15 et 20 min. de Méasolle

Le prix d'un lot (sans participation aux travaux de sa maison) est de **32 000€**



Figure 25 : Maquette des habitats bioclimatiques de l'éco-hameau de Méasolle

Eco-village (Eourres, Hautes Alpes)



Eourres est un village isolé (125 hab.) à 980 m. d'altitude, entouré d'un cirque de montagnes et à 1 h de Gap et 25 min. de Laragne en voiture. Comptant près de 600 habitants en 1830, la commune se repeuple depuis les années 1960 (15 hab.) lors de l'arrivée d'une communauté « Terre Nouvelle » et de 2 familles pratiquant le maraîchage biologique. Ces nouveaux arrivants ont permis de redynamiser le village et d'attirer d'autres habitants animés par la volonté de vivre de façon plus écologique et solidaire.

Nombre d'habitants : 125 (dont une 20^{aine} d'enfants), soit 50^{aine} de ménages environs

Origine : Toute la France (urbains et ruraux), 6 nationalités (dont une majorité de Belges)

Profession : Polyvalent, 8 agriculteurs bio (chevriers, bergers, maraîchers), beaucoup d'artistes, artisans (vannier), enseignants, infirmière, retraités, éditeur, hôtelier

Le taux annuel moyen de variation de population d'Eourres entre 1999 et 2006 dû au **solde migratoire** est de +4,7 (moyenne nationale de 0,9)

Un autre éco-village existe depuis 2001 sous l'impulsion du Maire à Silfiac dans le Morbihan (450 hab.)

A ¾ d'heure de la première petite ville, le village n'a pu se développer que grâce à une démarche **d'autonomisation**, notamment en réduisant la dépendance aux services urbains. **L'écologie** et le **développement personnel** sont des valeurs fondamentales. Les initiatives en cohérence avec les valeurs de bases sont les bienvenues par la Mairie. Les affaires du village se gèrent en « **démocratie participative** » lors de conseils réguliers. En 2007 est née une **association** visant à partager les savoirs et savoir-faire liés au sens et à **l'autonomie** : « Lien Enseignement Sens et Autonomie ». Son action se concentre autour de 3 grands volets : **un Jardin potager partagé, un café associatif** et une **formation à l'autonomie, intellectuelle** – par le développement de l'esprit critique, débats, lectures collectives, etc. – et **pratique**, pour contraster avec la perte de sens perceptible dans le système éducatif : se nourrir, se soigner, se loger, se vêtir. Il est également question d'une mise en service d'une **monnaie locale fondante** (qui perd de sa valeur en absence d'échanges), inspirée d'expériences en Autriche. L'utilisation des **ressources locales** est primordiale. Chaque foyer est indépendant financièrement. Plus de la moitié des habitants cultivent un jardin. ¼ des maisons sont des résidences secondaires.

Activités/actions :

- L'éducation de **l'école primaire** est basée sur la pédagogie Steiner, 15 enfants sont scolarisés
- Un **café associatif**, un cinéma, une bibliothèque
- 2 studios d'enregistrement, une association culturelle produit le FestiVal de Méouge
- Camping, gîtes d'étape et yourtes pour un séjour nature, calme et randonnées (30 places), accueil à la ferme, classes vertes
- De **nombreuses activités collectives autour du jeu** pour enfants et adultes

Ecologie et solidarité pratique :

- Stages de développement personnel
- Tout le village est relié à une station d'épuration sur lit de roseaux : phyto-épuration. Un hameau voisin devrait être relié prochainement
- Le Wifi n'a pas été accepté du fait de son effet nocif sur la santé mais il y a un cyber-café équipé en **logiciel libre**
- L'unique point de vente du village est une **biocoop** (magasin de produits biologiques)
- Sur la place centrale, un panneau d'affichage permet aux habitants d'organiser un **covoiturage**, **trocs** ou offres de **services**
- Energie renouvelable (> moitié des maisons), réseau ENERCOOP pour certains et captage d'eau de source



Figure 26 : Eourres

2. Principes généraux des éco-hameaux

Cette partie a pour objectif de définir les principes généraux des éco-hameaux à partir de la confrontation des 10 fiches-exemples précédentes. Nous nous appuierons donc sur ces exemples pour illustrer nos propos.

La démarche de création d'un éco-hameau peut se résumer en une phrase, celle de Gandhi : **« être le changement que l'on veut voir dans le monde »**. Les éco-hameaux sont ainsi les berceaux de ces changements de mode de vie.

21. Une sensibilité et une orientation propre

Comme l'illustrent les fiches-exemples, l'éco-hameau est avant tout le **reflet de ses habitants**. Etant globalement tous animés par une envie de vie plus sobre, plus respectueuse de leur environnement au sens large, les habitants peuvent néanmoins donner une orientation particulière à l'éco-hameau selon le changement qu'ils souhaitent incarner et selon les possibilités humaines, financières et matérielles dont ils disposent.

Ainsi, selon les sensibilités de chacun, les éco-hameaux ont **une orientation plus ou moins prononcée selon les domaines d'activités**. Si tous les exemples étudiés ont une dimension agricole, il peut cependant s'agir d'un véritable retour à la terre ayant pour objectif l'autosuffisance alimentaire ou le jardinage d'un potager collectif. De même, des habitants s'attachent à ce que leur logement soit entièrement auto-construit, alors que d'autres ne s'impliquent qu'en partie ou font appel à un éco-constructeur externe. Alors que l'éco-hameau « les gouttes d'O » (fiche 6) développe de nombreux projets de formation, le « Viel Audon » est, en plus, orienté vers l'accueil touristique.

Le **caractère collectif est un des éléments les plus flous** dans la définition de l'éco-hameau. Il peut ainsi se caractériser par la mise en commun de savoir-faire, de matériels, de bâtiments (cf. Measolle » fiche 9), de terres (cf. « la ferme du Collet » fiche 1) ou même de l'argent ou du travail (cf. « Longo Maï » fiche 7). Cette dimension varie donc fortement d'un éco-hameau à l'autre. Nous verrons d'ailleurs que les modes de vie de « Longo Maï » (fiche 7) ou des « Gouttes d'O » (fiche 6), pour des raisons différentes, ne correspondent pas exactement au concept d'éco-hameau comme il a été défini dans la première partie.

Dans tous les cas la **réduction de l'empreinte écologique est effective**. Elle peut néanmoins l'être à différents niveaux. Le cas de « Carapa » (fiche 3) en est la réalisation la plus aboutie, la plus intégrée dans son environnement. Les éco-hameaux prennent plus ou moins d'ampleur selon les moyens de communication utilisés autour de leur projet, les réseaux dans lesquels ils s'inscrivent ou les partenariats créés. Ainsi, l'éco-hameau « des Buis » (fiche 4), en plus de communiquer largement sur le projet, a été choisi comme projet démonstrateur par la région Rhône-Alpes. Il fait donc l'objet d'un modèle de développement écologique au niveau régional. Au contraire, les habitants

du « Moulin de Busseix » (fiche 8) se contentent de vivre leur nouvelle vie collective sans penser et chercher à avoir un impact important sur leur territoire.

D'autre part, l'orientation singulière que prend un éco-hameau ne dépend pas toujours de l'ensemble des habitants. La concrétisation du projet est souvent le fait d'un couple seul voire d'une personne seule (cf. fiche 3) ou d'un petit noyau de personnes (cf. fiche 8). **Ces porteurs de projet sont des personnes clef dans la construction d'un éco-hameau.** Elles sont indispensables à sa concrétisation. En effet, plus de la moitié des projets avortent faute de prise d'initiative, restant à la première phase de débats entre de potentiels futurs habitants. Le changement de vie (lieu, voisinage, habitudes, parfois travail) représentant une prise de risque importante, le pas est difficile à franchir bien que l'idée du projet soit bien mûrie. D'autre part, les individus n'ont pas toujours la possibilité de s'engager en même temps ou peuvent se perdre dans des détails, sans importance pour la mise en œuvre du projet. Ainsi, par sa volonté et sa détermination, un couple initiateur permet d'attirer l'attention en montrant que son mode de vie est non seulement possible mais également source d'épanouissement. Par la suite, il permet de réunir d'autres individus autour de son projet. Le projet d'un couple devient alors petit à petit un projet collectif, que d'autres individus s'approprient. Il s'adapte selon les différentes individualités et s'enrichi de la complémentarité de chacun. C'est à travers ce processus d'appropriation et **avec l'ensemble des individus que naît la vocation de l'éco-hameau.**

Ainsi, selon les éco-hameaux, les habitants peuvent avoir des pratiques différentes reposant néanmoins sur des valeurs communes.

22. Choix d'implantation, localisation et taille des éco-hameaux

a) Choix du site d'implantation

Le choix du site d'implantation repose sur plusieurs éléments :

- **Le cadre de vie** : climat (ensoleillement), tranquillité, paysage, aspect sauvage

Dans la quasi-totalité des cas, le paysage est déterminant dans le choix du site d'implantation et l'aspect « sauvage » est très récurrent.

- **Les ressources naturelles du terrain** : proximité d'une rivière pour cultiver, forêt

« Le site est vaste, sauvage, la nature y est omniprésente, des petits cours d'eau fournissent une eau saine et abondante, la forêt dense et riche offre tout le bois nécessaire pour se chauffer et il y a une grande variété de plantes sauvages » (Carapa, fiche 3)

- **La distance aux centres urbains** : à proximité du bourg du village pour l'école, à proximité d'une ville

Les habitants des éco-hameaux de la ferme du Collet (fiche 1), des Buis (fiche 4) et de

Measolle (fiche 9) évoquent la proximité à l'école comme étant un des choix du site d'implantation.

Pour les habitants de l'éco-hameau Méasolle le site devait **être à la fois isolé mais proche des services**, donc du centre bourg : *« Le terrain d'implantation est situé au meilleur endroit possible : plein sud, tout à fait au calme, complètement à l'écart du village (qui se trouve sur le versant Est de la colline), mais en même temps tout près (+/- 250 m de la mairie et de l'école). »* (Measolle, fiche 9)

Alors que pour les habitants des Gouttes'O (fiche 6), le premier critère de sélection était la proximité de Nice : *« Nous cherchions un lieu préservé, assez proche de Nice permettant le lancement rapide de nos activités agricoles et équestres. »*

- **La capacité d'accueil du terrain** : nombre de ruines, constructibilité, possibilité d'extension

« Juste après 1968, c'était dans l'air du temps de se lancer dans « autre chose » [...] Pour nous, le projet devait se concrétiser par un lieu ou recommencer l'histoire. Ce lieu pouvait être « nulle part ». C'est devenu le Viel Audon. »¹

Le terme « nulle part » peut laisser penser que le choix du site du Viel Audon (fiche 2) ne reposait sur aucun paramètre. Cependant, ce sont les ruines du site qui ont fait germer l'idée de les réhabiliter. La présence de ruines est donc un paramètre de choix dans l'implantation de l'éco-hameau. La cadre naturel et sauvage a également pu jouer un rôle dans le choix d'implantation ainsi que le cadre culturel étant donné qu'un des quatre amis était originaire de la région.

- **Le rapport avec la collectivité locale et prix du foncier** : possibilité de dons de terrains, foncier à bas prix uniquement pour la création de l'éco-hameau, accord de permis de construire atypique, intérêt, soutien et participation des collectivités au projet

« Le terrain a été vendu par une agricultrice tout à fait en accord avec la démarche écologique. La possibilité d'acheter un terrain non constructible et donc à un prix raisonnable, rendu constructible que pour l'éco hameau, dans le cadre de la carte communale, par une libération du maire et de son conseil municipal, rendait le projet possible. » (Measolle, fiche 9)

C'est bien le prix du foncier qui a déterminé le choix du site d'implantation pour l'éco-hameau de Moulin de Busseix (fiche 8) : *« Nous connaissons bien la Dordogne et nous avons cherché un peu plus au sud pour avoir un climat plus agréable mais le prix de l'immobilier nous a repoussé vers le Nord. »*

- **La culture et les traditions, connaissance du territoire** : souhait de retrouver ses racines

¹ Béatrice et Gérard BARRAS, Fondateurs du projet de réhabilitation du Viel Audon

L'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) met surtout en avant le fait d'être sur une « *commune littorale du Morbihan, [la présence] de nombreux sites archéologiques ou mégalithiques. Le patrimoine architectural important (églises, chapelles, fontaines, calvaires, lavoirs...).* La culture forte : le pays vannetais conserve une forte culture linguistique et musicale »

Une fois le site d'implantation de l'éco-hameau déterminé, le choix du lieu d'emménager dans un éco-hameau

b) Localisation des éco-hameaux

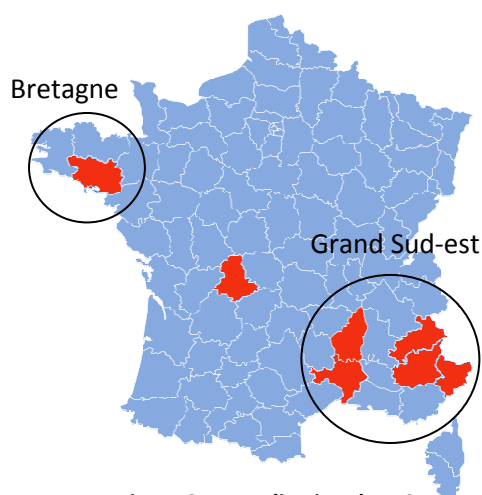


Figure 27 : Localisation des 10 éco-hameaux étudiés

La majeure partie des réalisations d'éco-hameaux étudiés se situe dans le **grand Sud-est** de la France : dans les régions PACA, Sud Rhône-Alpes et Est Languedoc-Roussillon. Une deuxième zone de concentration d'éco-hameaux, moins importante, se dessine autour de **la Bretagne**. Bien qu'un seul exemple ait été développé dans cette région, d'autres éco-hameaux en projet ou en cours de réalisation se situent dans cette zone : La chapelle chaussée, Saint Briec de Mauron, etc. Cependant cela resterait à vérifier du fait du faible échantillon et du faible nombre d'implantations, en suivant l'évolution des implantations des nouveaux éco-hameaux.

Les critères de sélection du site d'implantation liés au **cadre de vie** expliquent pourquoi le grand Sud-est est la zone privilégiée des éco-hameaux. Il s'agit en effet d'une zone ensoleillée, sauvage et montagneuse. L'Ardèche en particulier condense un nombre important d'éco-hameaux. Outre le fait d'avoir été une destination privilégiée des « soixante-huitards », la nature en Ardèche est restée préservée de la surexploitation de ses richesses.¹ C'est donc le lieu idéal pour la création d'un éco-hameau. D'autre part, un réseau d'éco-hameaux s'est développé dans cette région. L'effet de concentration autour des premières communautés a donc également pu avoir joué un rôle.

C'est un autre critère qui peut expliquer la concentration d'éco-hameaux en Bretagne : **l'attachement culturel**. Cela concernerait des originaires bretons souhaitant retrouver leur source, les traditions, les chants, les danses et les paysages bretons. La Bretagne est en effet une des régions de France qui a su préserver une culture spécifique.

D'autre part, l'intégralité des éco-hameaux étudiés se situent **en milieu rural**, à plus ou moins une heure en voiture de la grande ville la plus proche (Nîme, Nice, Montélimar, Alès, Digne-les-Bains, Limoges, Valence ou Gap). Seul l'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) se situe à 30 minutes en voiture de Lorient.

Sept cas sur dix sont plutôt **isolés, à l'écart du centre bourg** de la commune d'accueil. Seul la Ferme du Collet (fiche 1) et l'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) se situent à moins de 500 mètres d'un centre-bourg de village. L'éco-hameau de Méasolle est à la fois

¹ Echappées belle (2008), *Ardèche*

isolé visuellement du centre-bourg (puisqu'il se situe sur un versant de la colline et le centre-bourg sur l'autre) et à la fois proche (à moins de 300 mètres).

La majorité des éco-hameaux est relativement éloignée d'un accès à l'autoroute. Le Moulin de Busseix (fiche 8) est le seul éco-hameau situé en bord de route (départementale), Lezevry se situe à 10 minutes de l'autoroute, les huit autres éco-hameaux se trouvent soit à une **trentaine de minutes** en voiture d'une bretelle d'autoroute (Carapa, fiche 3, Longo Maï, fiche 7, Measolle, fiche 9, Eourres, fiche 10) soit à environ **une heure** (ferme du Collet fiche 1, Viel Audon fiche 2, le Buis fiche 4 et les Gouttes d'O – plus d'1h30 – fiche 6).

La proximité à un hôpital n'est jamais mentionnée dans les critères de choix d'implantation. Pourtant, plusieurs retraités y vivent. La sécurité et la santé ne sont donc pas des choix prioritaires.

c) Population

La population de chacun des éco-hameaux étudiés varie **entre 5 et 70 personnes** (éco-hameau des Buis, fiche 4) pour une moyenne d'une **15^{aine} de personnes**.

Au-delà de 70 personnes environ, « l'anonymat s'installe » selon un des fondateurs de l'éco-hameau des Buis. Eourres (fiche 10), village d'un peu plus d'une centaine d'habitants n'est plus considéré comme un éco-hameau mais comme un éco-village. Enfin, la notion d'éco-hameau concernant les Gouttes'O (fiche 6) peut être remise en question du fait de sa taille. L'éco-hameau est peuplé de seulement 3 adultes et 2 enfants. Il pourrait être considéré comme une initiative « familiale ». Néanmoins la constitution en association regroupe une 20^{aine} de personnes régulièrement amenées à participer à des activités sur le site.

23. Ne pas prendre à la terre plus que ce que l'on peut lui retourner

L'écologie est la dimension première d'un éco-hameau dont le principe de base est de ne pas prendre à la terre plus que ce que l'on peut lui retourner. L'écologie peut se décliner de façon plus ou moins radicale selon les éco-hameaux, mais l'objectif est toujours de développer des techniques agricoles, de construction et d'aménagement du territoire qui soient compatibles avec la protection de l'environnement, dans l'optique de réduire l'empreinte écologique des habitants.

a) Le travail de la terre

L'intégralité des éco-hameaux étudiés a une dimension agricole. Il peut s'agir d'un véritable retour à la terre ayant pour objectif l'autosuffisance alimentaire ou bien le jardinage d'un potager collectif. De même, la surface cultivée, le type de culture, le statut juridique, le mode de gestion (collectif ou privé), prennent des formes différentes d'un éco-hameau à l'autre.

Les surfaces agricoles varient de 600 m² (Busseix) à 3 ha (Carapa et Les Buis), pour une

moyenne d'**1,5 ha environ** – 1000 m² (Collet), 4000 m² (Gouttes d'O) et 1ha (Viel Audon). Pour Méasolle, il s'agit uniquement d'une agriculture de loisir.

Il s'agit de **polycultures** destinées à la **consommation personnelle** en premier lieu, dans l'objectif d'atteindre l'**autosuffisance alimentaire**. Si celle-ci n'est pas atteinte, les habitants recherchent alors des **filières courtes d'alimentation biologique et locales**. Certains éco-hameaux disposent également de **petits élevages**. Mis à part Busseix (et à *fortiori* Méasolle), les habitants des éco-hameaux vendent ensuite leurs produits, ce qui leur permet de compléter leurs revenus. Dans chacun des cas, tous les **habitants contribuent à la gestion des terres**, cependant un ou plusieurs agriculteurs (selon le nombre d'habitants) pratiquent l'activité à temps plein. La traction animale est valorisée. Toutes les semences sont issues de l'**agriculture biologique** et les modes de cultures également, sous une forme conventionnelle pour partie et en **permaculture** (voir définition ci-dessous) pour une autre partie.

- Ainsi, le Viel Audon (fiche 2), en plus des leurs cultures (dont des plantes aromatiques), disposent de prairies artificielles et naturelles (7 ha), de petits élevages (abeilles, volailles, vaches, porcs) et d'un troupeau de chèvres en gestion sylvo-pastorale (pâturage sur 250 ha). La transformation est réalisée sur place et le lait et les fromages sont directement vendus à la boutique paysanne sur le site. L'exploitation et la gestion du domaine agricole est sous le statut d'une **SCEA**, Société Civile d'Exploitation Agricole.

« Les deux préoccupations qui ont orienté le projet vers des activités agricoles sont de devenir gestionnaire des ressources du territoire et de créer des emplois indépendants des subventions publiques. »

- A la ferme du Collet (fiche 1), l'agriculture est pratiquée de façon professionnelle par un des conjoints de chaque couple. Les terres sont en gestion collective. Un couple pratique la culture de la spiruline (algue à vocation alimentaire et curative dont la culture est hautement écologique) sur le lieu d'habitation et un autre cultive des céréales pour son activité de boulanger. Les produits sont vendus directement sur le site et dans quelques points de vente.
- Carapa (fiche 3) comprend 53 ha de forêt. Un habitant a développé une activité économique autour de la châtaigne. Les terres sont collectives sous le statut de **GFA**, Groupement Foncier Agricole. Les produits sont transformés sur place et vendus sur les marchés locaux et dans les salons.
- Dans l'éco-hameau des Buis (fiche 4), de taille plus importante, deux agriculteurs professionnels se sont installés. Ils ont réalisé un prêt à usage de 5 ans à la société civile (SC). En plus du verger, la ferme comprend également de petits élevages (chèvres, poules, cochons, poneys, ânes). Les produits sont proposés à la vente dans le cadre d'une AMAP (voir l'encadré ci-après).
- L'éco-hameau les Gouttes d'O (fiche 6) a mis en place un jardin collectif **auto-géré** par l'ensemble des adhérents de l'association. Ceux-ci le cultivent librement, selon leur disponibilité et participent aux décisions (choix des espèces, modes de culture, répartition des missions individuelles, etc.) et aux actions (semis, récoltes, entretien, chantiers, etc.). Selon les mêmes principes d'auto-gestion et de mutualisation, un parrainage de chevaux a été organisé.

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Les AMAP - Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne - sont destinées à **favoriser l'agriculture paysanne et biologique** qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Une AMAP a pour objet de **construire un lien plus étroit que d'ordinaire entre producteurs et consommateurs**.

Les consommateurs de l'AMAP souscrivent à des contrats qui leur garantissent un certain nombre de paniers hebdomadaires. Ils payent la production à l'avance et s'engagent également à rester solidaires de l'agriculteur en cas de dommages naturels sur les cultures. De plus, le consommateur de l'AMAP peut aider l'agriculteur dans certains travaux des champs ou s'impliquer dans la distribution des paniers. Ce mode solidaire de relation permet de créer un espace de conscience et de solidarité autour des réalités de la production alimentaire.

- Dans l'éco-hameau de Busseix (fiche 8), le potager assure aux habitants une bonne autonomie alimentaire mais pas totale. Un agriculteur professionnel en bail fermier gère un élevage extensif de moutons sur 10 hectares de prairies naturelles.
- Dans l'éco-village Eourres (fiche 10), plus de la moitié des habitants cultive et 8 agriculteurs sont installés, tous en agriculture biologique. Les produits sont vendus à une échelle régionale, au sein de la région PACA.

Trois éco-hameaux : Carapa, Les Buis et la ferme du Collet cultivent selon les techniques permaculturelles (voir encadré ci-dessous).

Qu'est-ce que la permaculture ?

Le terme permaculture¹ – contraction de l'expression australienne « permanent culture » introduite dans les années 1970 – est une notion très générale, applicable à tous les types de systèmes humains (transport, société, agriculture...). La permaculture est une science systémique qui a pour but la conception, la planification et la réalisation de sociétés humaines durables. Elle est **basée sur l'observation et la reproduction des écosystèmes naturels**.

La permaculture – dont le premier objet d'étude est l'**agriculture** – propose un mode de production agricole innovant très **économe en énergie** et **plus respectueux des paysages et processus naturels**. Peu connue en France, elle est développée dans la plupart des éco-villages à l'étranger.

Le but est en effet de **créer un système qui s'auto-protège, s'autorégule**, par une organisation et des pratiques agricoles précises et un choix de plantes spécifiques. Le labour, les engrais, les pesticides et le sarclage (arrachage des mauvaises herbes) ne sont pas utilisés. Ces pratiques permettent d'obtenir une **plus grande concentration de diversité**, grâce aux synergies inter-espèces et ainsi de **limiter au maximum l'action de l'homme sur le long terme**.

¹ Réseau français de permaculture « Brin de paille » : <http://asso.permaculture.fr> et permaculte.blogspot.com

Les éco-hameaux du Moulin de Busseix (fiche 8) et les gouttes d'O (fiche 6) proposent régulièrement des **formations en conception permaculturelle**.

b) Pratiques écologiques au quotidien

Les habitants cherchent au quotidien des alternatives aux produits de consommation polluants ou consommateurs d'énergie dans l'objectif d'une autonomie énergétique ou au moins d'une sobriété énergétique. Ainsi, des solutions pratiques, des astuces techniques sont mises en œuvre comme la « machine à laver à pédale » ou la pièce semi-enterrée qui fait office de réfrigérateur de l'éco-hameau de la ferme du Collet (fiche 1) ou le four solaire de Carapa (fiche 3). Les habitants utilisent également des produits biodégradables (colle, produits d'entretiens, mobilier, etc.) achètent des produits sans emballage, etc. Le transfert et l'adaptation de pratiques étrangères caractérise également la pensée écologique des habitants.

- Ainsi, dans la mesure du possible, les résidents de la ferme du Collet (fiche 1) choisissent d'introduire un élément sur le site uniquement si celui-ci a au moins deux fonctions dans le système. Par exemple, la serre en verre est à la fois un lieu de culture et de chauffage pour la maison ou encore les chevaux utiles pour les travaux agricoles mais également pour le transport de matériaux dans l'auto-construction et ce sont de bons producteurs d'engrais.

Les pratiques écologiques au quotidien s'inscrivent dans un choix de **vie sobre appelée également simplicité volontaire**. Cela suppose de réexaminer ses besoins et éliminer les consommations inutiles (énergie de veille des appareils électriques, pertes en ligne dues au transport sur de longues distances...) et se traduit donc par une consommation des biens maîtrisée, un rythme de vie plus adapté à chacun, une conscience des répercussions de ses choix, etc. Selon le Mouvement pour la Terre et l'Humanisme : « *La simplicité ou la **sobriété** sont des pistes pour aller vers des choix non conditionnés et une vraie liberté de décision pour sa vie* ».

- Ainsi, le nombre de télévisions des habitants de l'éco-village d'Ourres est très inférieur à la moyenne nationale et l'adoption du Wifi a été refusé en raison des effets supposés nocifs des ondes sur la santé.
- Selon l'éco-hameau de la ferme du Collet (fiche 1), **l'écologie impose un rythme de vie plus lent** : « *L'écologie, c'est souvent long ! Il y a toujours des compromis, mais ce qui est important c'est que les choix soient conscients.* »

Le covoiturage est plus ou moins utilisé selon les éco-hameaux. Mais les alternatives à la voiture individuelle semblent peu utilisées.

c) Les bâtiments

Les éco-hameaux : la ferme du Collet (fiche 1), Viel Audon (fiche 2), Lezevry (fiche 5) et l'éco-village Ourres (fiche 10) ont été construits en **restaurant des ruines**, anciennes fermes ou hameaux abandonnés. Le Hameau des Buis (fiche 4) et le Moulin de Busseix (fiche 8) se sont construits autour d'une bâtisse ancienne mais les habitants ont

construit des maisons neuves. Seul l'éco-hameau de Measolle a été construit sur un terrain vierge. La construction neuve est souvent moins coûteuse et permet davantage d'innovations. Dans les deux cas le **souci architectural est prédominant**, les **exigences écologiques** devant se combiner avec les **considérations de cohérence, d'esthétique et d'adaptation aux besoins pratiques**.

L'auto-éco-construction est une pratique répandue au sein des éco-hameaux, qu'il s'agisse de rénovations ou de constructions de maisons bioclimatiques. Les habitants ont alors recours le plus possible à **techniques et matériaux de construction sains** et à des **matériaux locaux** et si besoin à des **artisans locaux**. La plupart des matériaux utilisés sont peu coûteux (bois, terre crue, chaux) mais tout à fait fiables et peuvent donner naissance à un **habitat économiquement abordable**.

- Ainsi, l'approche de l'auto-construction, facilitée par la formation d'architecte d'une des habitantes de la ferme du Collet (fiche 1) a permis de rénover les bâtiments à partir de **matériaux de récupération ou produits locaux**.
- rénovation écologique de l'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) a été réalisée dans le respect de l'habitat traditionnel breton, le hameau étant dans le périmètre de protection architecturale d'une chapelle.
- Les éco-constructions de Carapa (fiche 3), sont des habitats circulaires biotiques de faible coût, en bois, paille, chaume, chaux, terre et pierre. Elles sont intégrées harmonieusement dans le milieu forestier.

Un des principes des éco-hameaux est également de ne pas accepter de résidences secondaires. En ça, l'éco-village Eourres, avec plus d'1/4 de résidences secondaires ne correspond pas à la notion d'éco-hameau.

L'ensemble des éco-hameaux tend à une autonomie énergétique par le biais des énergies renouvelables (solaire, éolienne, eau, en tout ou partie) et grâce à des techniques d'isolation thermique et de régulation de l'air.

- Les bâtiments des Gouttes d'O (fiche 6) sont en **fuste**. Ce sont des maisons en bois massif, faites de troncs d'arbres empilés, écorcés et ajustés les uns aux autres. La grande résistance thermique du bois et sa masse importante font des fustes des **maisons naturellement isolantes**. Les rondins garantissent une grande **résistance au feu**, une protection **anti-sismique** et une **hygrométrie stable** grâce à la « respiration » naturelle du bois qui régule l'humidité. Sa fabrication ne laisse que très peu de déchets, tous **recyclables**.
- L'isolation des maisons de l'éco-hameau du Collet (fiche 1) a été réalisée à **base de fibres naturelles** (torchis, chanvre, perlite...) et assure une bonne conservation de la chaleur. Ils utilisent également de **l'eau chaude solaire** et des poêles à bois standards ou poêles de masse pour le chauffage des maisons.
- L'isolation de l'éco-hameau de Lezevry a été réalisée en fibre de bois et ouate de cellulose par un travail artisanal traditionnel afin de respecter l'architecture du bâtiment. Les joints et enduits ont été réalisés à la chaux naturelle et le bois est non

traité chimiquement.

- L'éco-hameau des Buis (fiche 4) a été choisi par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet régional : « **bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique** ». Cet appel à projets s'inscrit dans l'Accord cadre Etat-Région-Ademe 2007-2013 et dans le Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT).

d) La gestion du cycle de l'eau et des déchets

Les éco-hameaux s'attachent à assurer une bonne gestion du cycle de l'eau. Dans 9 des 10 exemples étudiés, les **eaux usées sont traitées par phyto-épuration** (épuration des eaux usées par bassins plantés) et tous les éco-hameaux disposent de **toilettes sèches à copeaux de bois**.

- Ainsi, l'ensemble des besoins en eau du de la ferme du Collet (fiche 1) sont couverts en grande partie par la **récupération des eaux de pluies**. Une **cuve de stockage souterraine** récupérant les eaux d'écoulement des toits permet de couvrir l'ensemble des besoins domestiques de chaque famille (douche, vaisselle et lave-linge). L'usage de cette eau est optimisé puisque après son utilisation domestique elle est **épurée par des filtres plantés** (phyto-épuration). Elle servira ensuite directement à **l'irrigation des potagers** à travers des tuyaux percés enterrés. Le surplus est rejeté dans un des bassins de rétention. La mise en place de **toilettes sèches** et le **compostage** de tous les déchets organiques issus de la cuisine permettent de recycler les deux catégories principales des déchets produits sur le lieu. Le compost produit, engrais de qualité, est ensuite restitué à la terre.
- Carapa (fiche 3) ne dispose pas de systèmes d'épuration des eaux car les habitants n'utilisent que des produits biodégradables, en très petite quantité. L'eau de l'évier provient d'un ruisseau en hauteur et sert à la vaisselle et la toilette. Une source proche approvisionne en eau potable. Une micro-turbine hydroélectrique est installée dans une cascade du ruisseau.

24. Une vie solidaire et collective

L'écologie, ou le respect de l'environnement au sens large, signifie également le respect « des autres ». L'Homme est ainsi replacé au centre des préoccupations dans les démarches d'éco-hameaux.

a) Intergénérationnel

L'ensemble des éco-hameaux tente autant se faire que peut de rassembler des personnes de tout âge et ce afin d'enrichir les rapports humains.

- L'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) met en avant l'aspect intergénérationnel du lieu, par l'accueil de jeunes, de familles avec enfants et particulièrement par l'accueil de personnes âgées. Le couple fondateur a rénové une partie des bâtiments de ferme en 3 appartements en rez-de-chaussée selon les **normes handicapées**, chaussée « *pour assurer l'avenir des vieux jours des personnes retraitées* ».

- La charte de l'éco-hameau des Buis (fiche 4) indique que le lieu « *met l'humain, en particulier l'enfant, au cœur de sa vocation* ». Le fait que l'école soit directement associée à ce lieu de vie explique en partie la place importante accordée aux enfants. Des personnes retraitées habitent également le lieu dans des logements adaptés à leurs besoins.

b) Une organisation et une gestion collective des biens

« Nous sommes dans l'entraide et la coopération, pas dans la communauté » (Le Viel Audon, fiche 2)

Vivre ensemble constitue, pour les partenaires des éco-hameaux, à la fois une forte motivation et un défi. Le **ciment écologique** entre eux est très fort, plus que toute décision communautaire. Contrairement à la vie communautaire qui implique des revenus gérés en commun, un partage total de l'économie, un quotidien donc forcément plus tourné vers le partage des tâches, des repas pris en commun, un jardin potager commun, des lieux gérés en commun, etc., les collectifs peuvent revêtir différentes formes selon les aspects que les habitants souhaitent privilégier.

- Longo Maï (fiche 7), illustre bien la différence entre la communauté et le collectif habitant en éco-hameau. C'est une des raisons pour lesquelles Longo Maï ne peut pas être caractérisé comme étant un éco-hameau. En plus de regrouper une centaine de personnes (largement supérieure à la taille d'un hameau), la « coopérative » dispose d'une caisse commune à tous les habitants. D'autre part, la communauté a été créée au départ en réaction au pouvoir. **C'était une initiative politique révolutionnaire. Même si les pratiques écologiques sont proches de celles des éco-hameaux, c'est une écologie politique.**

La vie collective se traduit essentiellement par la **mise en commun d'équipements, de savoir-faire, de connaissances** et par la **solidarité**. **Les habitations individuelles restent privées même si les habitants ne sont pas toujours propriétaires.** Des parties collectives permettent la réalisation d'activités communes aux résidents et aux invités (loisirs, jardin, repas occasionnels, accueil de la famille ou des amis, etc.) et une ouverture sur l'extérieur. Certains espaces et matériels domestiques sont mutualisés (laverie, voiture, etc.). **L'éco-hameau tente ainsi d'être un équilibre entre la part collective et la part privée, ce qui peut le différencier de l'éco-village.** Jean-Luc Girard, rédacteur en chef de la revue Passerelle éco estime néanmoins que « *normalement, un éco-village se caractérise par un partage de la propriété* ». En ce qui concerne les éco-hameaux, le partage n'est pas total. La dynamique évolue plus vers une solidarité.

Les projets sont en général élaborés par l'ensemble ou la majorité des habitants, bien qu'il y ait un porteur de projet. Cela réalise une certaine cohésion au sein du groupe et permet aux futurs habitants d'apprendre à se connaître. De nombreuses réunions sont ainsi organisées afin d'élaborer les objectifs initiaux et les grands axes directeurs du projet. Lorsque les porteurs de projet n'impliquent pas (au moins en partie) les futurs

habitants au projet, il y a des risques que les potentiels habitants ne s'approprient pas le projet. C'est le cas de l'éco-hameau de Lezevry (fiche 5) qui n'arrive pas à attirer de nouveaux habitants aujourd'hui. Un habitant de l'éco-hameau de Busseix (fiche 8) affirme également qu'« *il est difficile pour certains de s'intégrer à un projet déjà existant parce qu'ils veulent que ce soit leur projet, conforme à leur rêve.* »

Les éco-hameaux étudiés fonctionnent tous sur le mode associatif. L'association gère les activités (accueil au public, manifestations diverses) et les rapports avec l'extérieur. Dans certains cas, elle permet également d'accueillir des bénévoles sur les chantiers d'éco-construction.

La moitié des éco-hameaux étudiés a également choisi de constituer une **SCI (société civile immobilière)** pour la partie bâtie. La SCI gère les espaces et les équipements communs. Elle est propriétaire des bâtiments et les habitants sont cogérants à parts sociales égales.

Un **GFA (groupement foncier agricole)** ou une **SCEA (société civile d'exploitation agricole)** peut être créé pour la gestion des activités agricoles. La création d'une SCI permet entre autre de préserver le site de la spéculation immobilière.

Des exceptions existent cependant :

- Méasolle (fiche 9) n'est pas constitué en association mais en **ASL (association syndicale libre)**. L'association syndicale libre est une personne morale de droit privé qui regroupe des propriétaires de biens immobiliers voisins, pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien. Son régime est très proche des associations dites loi 1901.
- L'association Le Mat du Viel Audon (fiche 2), loue le domaine au moyen d'un bail emphytéotique de 99 ans. Les dix permanents (salariés de l'association) paient un loyer à l'association pour leur logement.
- Le statut juridique de la société civile le hameau des Buis (fiche 4) est légèrement différent. C'est l'association qui est la principale détentrice des parts sociales de la SC. Les enseignants sont salariés de l'association.
- La situation est également différente pour les Gouttes d'O (fiche 6). C'est la foncière Terre de Liens qui est propriétaire du terrain. Terre de Liens permet l'installation de jeunes agriculteurs bio grâce à de l'épargne citoyenne.

« Grâce à près de 200 épargnants solidaires, Terre de Liens est devenue propriétaire du terrain et nous le loue. Notre engagement auprès d'eux est de lever encore 200 000 € d'épargne pour arriver au montant total du terrain afin que la foncière récupère son investissement pour permettre l'émergence d'autres projets comme le nôtre. »

c) Profession

Les métiers exercés sont très variés. **Les activités professionnelles liées à l'exploitation agricole ainsi que les métiers artisanaux sont très présents** : maraicher, éleveur

boulangier, commerçant, etc. Au moins un habitant de chaque éco-hameau est agriculteur dans 9 exemples étudiés sur 10. Les métiers liés à l'éco-construction sont également présents, du fait de la construction des éco-hameaux : couvreur, charpentier, etc. D'autres métiers sont cependant exercés, comme : assistante sociale, conducteur de car, professeur, documentaliste, ingénieur, journaliste.

- A l'éco-hameau des Buis (fiche 4), plusieurs professeurs habitent également sur le lieu, du fait de la proximité à l'école « la ferme des enfants ».

Dans tout les cas, les métiers exercés doivent être en accord avec les valeurs des habitants. Autant que faire se peut, **l'exercice de la profession à proximité du lieu d'habitation est privilégié. Et la complémentarité des professions est recherchée.**

- L'éco-hameau des Buis (fiche 4) indique dans sa charte que les habitations sont destinées à « *des personnes actives, seules, en couples ou en famille, dont la profession participe à la réalisation de la vocation du lieu.* »
- De même, les habitants de l'éco-hameau des Gouttes d'O (fiche 6) précisent vouloir : « *alimenter des systèmes économiques conformes à nos valeurs* »

Suite à l'aménagement au sein de l'éco-hameau, beaucoup de personnes se **reconvertissent professionnellement**. Notamment dans les métiers de l'agriculture. « *Plus de la moitié des habitants sont en reconversion professionnelle* » à l'éco-hameau des Buis (fiche 4). Ainsi, un ingénieur agronome, infographiste, secrétaire, directeur commercial, libraire, architecte logiciel, etc. sont devenus maraîcher, boulanger, agriculteur, etc.

Bien que majoritairement, les habitants aient une activité dominante, ils sont relativement **polyvalents**. Ainsi, certains vont également participer à l'auto-construction d'un logement, à la récolte des cultures, à l'entretien des bassins de phyto-épuration, etc.

Les activités s'inscrivent également dans le domaine de **l'économie sociale et solidaire**. Les habitants des éco-hameaux du Viel Audon et des Gouttes d'O sont respectivement salariés et bénévoles de l'association. La solidarité au sein de l'association cherche à favoriser un fonctionnement équitable plutôt que caritatif. Les activités des habitants tournent autour de l'accueil, la formation, les stages, l'agriculture et l'artisanat.

d) Les SEL

Les éco-hameaux sont des lieux propices à la mise en œuvre d'expériences diverses de solidarité locale. Au sein des éco-hameaux, les habitants favorisent les échanges directs et ils pratiquent également les SEL avec l'extérieur du hameau. La ferme du Collet (fiche 1), les Gouttes d'O (fiche 6) participent à ces échanges.

Les SEL, Systèmes d'Echanges Locaux, ou Services d'Echanges Locaux sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services et de savoirs.

Ils sont organisés entre une fois par quinzaine et une fois par trimestre et sont généralement l'occasion privilégiée d'un moment convivial entre les adhérents. La gestion humaine et pratique de ce type d'échanges est très variée et expérimentale.

25. L'ouverture vers l'extérieur

a) Un lieu d'accueil à vocation pédagogique

Les éco-hameaux sont des lieux relativement ouverts. Certains éco-hameaux ont développé des activités **touristiques responsables** (gîtes, découverte de la région, stages pratiques, etc.). D'autres ont préféré se focaliser sur des activités d'accueil à but pédagogique, en intégrant les visiteurs aux pratiques quotidiennes des habitants. Les valeurs relationnelles avec les visiteurs sont privilégiées aux valeurs marchandes. L'accueil est l'occasion de faire découvrir l'aspect expérimental des installations des sites et les choix de consommation. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de structures touristiques, mais de structures alternatives, qui ouvrent leurs portes aux voyageurs afin de créer des passerelles entre différents modes de vies et permettre d'échanger sur les alternatives mises en place.

Les habitants de la ferme du Collet (fiche 1) refusent de pratiquer une activité touristique, contraire à leur mode de vie simple. Ils ne proposent pas d'hébergement en gîte. *« Nous sommes intéressés par le partage mais pas par la consommation, même écologique. Il ne s'agit pas simplement de consommer le lieu, mais de participer et de s'intéresser aux activités. »* Il est alors préféré l'organisation de journées portes ouvertes avec présentation des alternatives mises en œuvre sur le site et l'accueil de visiteurs sous forme d'entraide, avec un fonctionnement proche de celui des Wwoof.

Qu'est ce que le Wwoofing¹ ?

Le wwoofing est un réseau qui vise à mettre en relation des personnes désireuses de découvrir et de participer au monde agricole biologique et écologique avec des fermiers et des professionnels de cet univers. Le wwoofer est accueilli gratuitement, nourri et logé au sein des familles et a la possibilité de participer à la vie quotidienne des agriculteurs sans avoir aucune obligation.

L'expérience permet au woofeur de découvrir les techniques de l'agriculture biologique, de connaître des façons de vivre saines, alternatives, d'avoir plus d'informations, de comprendre le mouvement biologique et de participer à son développement, d'offrir aux citoyens une expérience de la vie et du fonctionnement des fermes et de visiter la région où se trouve la ferme en s'intégrant à la vie locale.

- L'éco-hameau de Carapa (fiche 3) propose des chantiers participatifs d'auto-éco-construction d'enduits terre sur mur de paille ainsi qu'une chambre d'hôte pour accueillir des personnes souhaitant s'initier aux pratiques de vie de l'éco-hameau,

¹ Site internet www.wwoof.fr consulté en avril 2010

apprendre et partager des savoirs agricoles, forestiers et d'éco construction. Il y a possibilité de courts séjours en camping l'été.

- Le moulin de Busseix (fiche 8) propose des formations à l'auto-construction et à la permaculture entre autre, un gîte et un accueil en wwoofing.
- L'éco-hameau des Buis (fiche 4), plus important chantier de construction en paille de France, permet à des bénévoles de s'initier aux techniques de construction. Des visites de chantiers hebdomadaires sont organisées. Des journées portes ouvertes et des visites groupées sont également proposées afin de présenter le projet. A partir de 2011, il sera possible de séjourner en gîtes, afin de participer aux activités quotidiennes du site et de profiter de la région.
- L'éco-hameau de Lezevry, en cours de structuration, a pour objectif d'aménager des parties communes pour développer des activités culturelles (œuvres d'artistes locaux, etc.).
- La maison commune de Méasolle (fiche 9) servira également de lieu d'accueil pour les « *personnes souhaitant apprendre et donner des coups de mains* », selon la volonté et la disponibilité des habitants.
- Eourres (fiche 10) n'a pas de structures d'accueil au niveau communal. Les initiatives viennent des habitants. Six foyers environ proposent des activités d'accueil mais il s'agit d'une activité supplémentaire (pluriactivité): accueil à la ferme, randonnées à cheval, canyoning, sentier pédagogique, etc. Un seul couple vit à 100% du tourisme. Une association culturelle organise un festival de musique chaque été.

Deux éco-hameaux ont développé l'intégralité de leurs activités autour d'un pôle accueil (et agriculture). Le Vieil Audon (fiche 2) et les Gouttes d'eau (fiche 6).

- Le Vieil Audon se qualifie comme étant un **centre de ressources éducatives**. La majeure partie des activités tourne autour de la formation. L'association a mené des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, des formations d'animateurs et des actions de soutien à la création d'activités dans l'économie sociale. Elle propose également d'accueillir des séjours scolaires (du primaire à l'université) et des séjours en centre de vacances. Des **chantiers de jeunes bénévoles** sont organisés tous les ans. Ils permettent de « *faire vivre aux jeunes des vacances différentes qui amènent à réfléchir, à mieux comprendre la société et son fonctionnement, à se responsabiliser, à prendre des initiatives et à acquérir de l'autonomie.* » L'environnement de l'éco-hameau sert de support aux activités éco-touristiques et solidaires.
- L'éco-hameau les Gouttes d'O a mis en place des activités pédagogiques autour d'un jardin collectif, des chevaux et du jeu. Ils proposent également un gîte d'accueil pour les personnes intéressées par ces activités.

b) Communication

Lors de l'implantation d'un éco-hameau principalement mais également tout au long

de la démarche, la communication autour du projet permet une meilleure intégration au sein de la commune d'accueil. La communication permet de faire évoluer l'image parfois négative des habitants locaux face à une alternative de vie. Une fondatrice du Viel Audon (fiche 2), raconte qu'au début, les gens les voyaient comme « *des caricatures de soixante-huitards* ». Mais, « *les locaux ont vu des gens bosser dans la durée. Le travail de la terre a une grande valeur pour eux* ». Les éco-hameaux utilisent ainsi plusieurs outils afin de faire connaître et expliquer leur démarche auprès des différents acteurs du territoire (habitants locaux, collectivités, associations, personnes intéressées par l'initiative, etc.). La rencontre et les échanges sont également le point d'entrée de tous ceux qui envisageraient de rejoindre les réseaux associatifs, voire habiter en éco-hameau.

- Ainsi, les Gouttes 'O (fiche 6), lors de la journée d'ouverture du lieu, affirment : « *On a beaucoup communiqué localement, près de 200 personnes sont venues, dont à peu près une trentaine de voisins.* »

La majorité des éco-hameaux disposent de **sites internet** qui détaillent plus ou moins l'avancement de leur projet et permettent dans un premier temps de rassembler les futurs habitants. Ils font ensuite office de calendrier des événements, formations et produits touristiques proposés et informent les personnes intéressées des pratiques alternatives.

Les médias jouent également un rôle dans la réputation et la connaissance du grand public de telles initiatives. Ainsi, France 3, a réalisé un reportage le 2 avril 2010 et le 16 avril 2009, USHUAIA TV le 22 janvier 2010, ARTE le 15 janvier 2010 et FRANCE CULTURE le 11 décembre 2009, sur l'éco-hameau des Buis.

Certains habitants sont présents sur les **festivals** afin de faire découvrir les productions locales et de donner des informations sur leur projet.

Une communication est spécifiquement réalisée au sein des **réseaux alternatifs** par les nombreuses associations (sites, journaux, etc.). Ce réseau favorise les échanges de services, savoirs ou savoir-faire entre les différents projets.

3. Un réseau autour des éco-hameaux

Existe-t-il une unique façon, la façon conventionnelle, de se relier au monde ? L'éco-hameau est « une façon de se relier au monde »¹ au sein d'une dynamique d'associations et d'un réseau alternatif riche en énergie et en créativité.

¹ Site internet humanismepur.free.fr consulté en avril 2010

31. Des fédérations d'éco-hameaux

a) GEN, Global Ecovillages Network (réseau global des éco-villages)

Le GEN¹ a été créé en 1995 à Findhorn suite au sommet de Rio en 1992. Les chefs d'États s'étaient alors engagés à soutenir les modes de vie respectueux de l'environnement. Il a aussitôt été subdivisé en GEN-Amériques, GEN-Asie-Australie et GEN-Europe. Le Réseau Global des Ecovillages est en expansion constante. Trois bureaux régionaux sont situés en Australie (Crystal Waters), aux États-Unis (the Farm) et en Allemagne (Lebensgarten). Le GEN a un statut consultatif aux Nations-Unies, à travers l'ECOSOC (le Conseil économique et social). Il est également un partenaire de l'initiative UNITARCIFAL qui propose des formations au développement durable à des représentants de gouvernements locaux à travers le monde. Le GEN-Europe est le réseau d'éco-villages d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient. Il comprend 90 membres dans plus de 26 pays. Le GEN-Europe est un des fondateurs du GEN. Il a été subventionné par le GAIA TRUST, la Commission Européenne (DG Environnement).

Le programme de développement du GEN est basé sur 4 grands axes:

- L'installation et le développement d'éco-villages.
- L'élaboration de programmes d'expérimentation qui proposent des **solutions alternatives** pour passer de la société de consommation à des modes de vie et à des organisations sociales plus satisfaisants, de qualité et ayant un impact minimum sur l'environnement.
- Le **développement de technologies durables et d'entreprises** qui peuvent rendre ces projets économiquement viables.
- Un réseau international permettant aux éco-villages d'accroître leurs connaissances grâce aux **échanges d'information et de savoir-faire**. La priorité est donnée à la formation des jeunes.

b) Le réseau Français des éco-villages (RFEV)

Aujourd'hui, la fédération à proprement parler n'existe plus. Cependant il a existé un Réseau Français des Eco-Villages (R.F.E.V.) qui a fédéré un réseau entre 1999 et 2001, par régions. Le RFEV a surtout organisé des assemblées générales ayant pour objectif de réaliser un « état des lieux » des projets d'éco-village. Les éco-hameaux sont confondus avec les éco-villages. Cette organisation a connu un échec dans sa tentative de fédérer les éco-villages. Le mouvement a réuni de nombreux projets d'éco-lieux mais peu ont abouti à des réalisations concrètes. Il reste néanmoins un site internet : www.rama.1901.org qui n'a pas été mis à jour depuis 2001. Une vingtaine d'éco-villages en projet (en 2000) ou en voie de réalisation ont été recensés.

¹ Site internet www.gen-europe.org consulté en avril 2010

c) Eco-lieux de France

En 2004, une nouvelle structure à vocation interactive est créée : le site « ecolieuxdefrance.free.fr », suite à la dissolution du RFEF. Le site présente les projets d'éco-lieux existants, les projets en cours, des statuts juridiques et des aides pour la création d'un éco-lieu, il donne quelques définitions et tente de répertorier les acteurs des éco-lieux (candidats en recherche et porteurs de projets et associations).

32. Les revues des acteurs des éco-hameaux

a) La revue Passerelle Eco

Bien que le RFEV soit dissout, il demeure une tentative intéressante de conceptualisation et de coordination des communautés que poursuit Passerelle Eco dans une démarche plus pragmatique, basée non pas sur une tentative de structuration d'un mouvement ou d'une pensée commune, mais plutôt d'une mise en partage des expériences d'écologie pratiques et d'une mise en relation.

Depuis 1999, Passerelle Eco anime une dynamique éco-village en France pour la création et le développement des éco-lieux, oasis en tous lieux, habitat groupé, **éco-hameaux**, etc. et ce d'abord au sein du Réseau Français pour les Ecovillages, puis de manière indépendante après la fin du RFEV. Chaque trimestre la revue Passerelle Eco diffuse des reportages et les annonces du réseau éco. Depuis 2001, Passerelle Eco est partenaire du GEN-Europe, le réseau européen d'éco-villages, en France.

b) L'esprit Village

Dans une moindre mesure, la revue « l'esprit Village » appelée avant 2009 « Village Magazine », présente des expériences d'éco-hameaux dans une rubrique « Graine d'éco-hameaux ». La revue paraît tous les 2 mois permet *« de partager les expériences de personnes qui vivent et souvent travaillent au quotidien à la campagne, découvrir des savoir-faire spécifiques au milieu rural, s'imprégner des modes de vie des différentes régions pour mieux les habiter, participer aux grandes mutations du milieu rural, imaginer des activités nouvelles et tisser un réseau de relations, etc. »*¹

33. Les associations gravitant autour des éco-hameaux

De nombreuses associations favorisent, appuient ou sont partenaires des éco-hameaux. La liste suivante n'est pas exhaustive. Il s'agit des principales associations en lien avec les habitants des éco-hameaux.

- L'association « **Terre de lien** » valorise les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion. Elle agit et soutient les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète.

¹ Site internet www.village.tm.fr, consulté en avril 2010

- L'association « **Brin de paille** » s'engage pour promouvoir la permaculture en France, mettre en réseau les acteurs de la permaculture et accompagner les projets de permaculture. Elle a été créée en 2008 et a organisé en 2009, le premier Festival de Permaculture qui a accueilli 500 personnes.
- **L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne** (AMAP) est destinée à favoriser l'agriculture paysanne et biologique.
- La SCOP (société coopérative de production) **Terre vivante** à travers la publication d'ouvrages, d'une revue, la création d'un parc écologique au pied du Vercors et d'un site internet met à disposition des pratiques écologiques, des gestes quotidiens à adopter pour la préservation des ressources naturelles.
- Le réseau REPAS, **Réseau d'Echanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires**, regroupe des entreprises en France, qui se reconnaissent dans le champ de **l'économie alternative et solidaire**. Ces structures expérimentent de nouveaux rapports au travail, des comportements financiers plus éthiques et plus humains, de nouvelles relations producteurs – consommateurs et des présences engagées sur leurs territoires.

PARTIE 3

UN MODELE POSSIBLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL ?

Après avoir décrit les principes fondamentaux et les spécificités des éco-hameaux à partir des dix exemples étudiés, nous montrerons dans cette dernière partie que **les éco-hameaux participent au développement durable des campagnes**. Le degré de participation au développement et l'impact territorial variant néanmoins selon les expériences. En effet, les idées et techniques **nouvelles** ou **traditionnelles** visent à construire un futur durable dans le temps parce qu'elles prennent leurs racines dans le **passé** – l'éco hameau reprend en partie les structures du village ancien, avec la différence notable que les personnes vivant en éco-hameau se rassemblent autour de valeurs communes, alors qu'auparavant, elles vivaient obligatoirement dans leur village de naissance ou de mariage, en supportant plus ou moins bien la pression sociale et les valeurs établies¹ – et parce qu'elles assurent un **avenir** serein aux générations futures. Le concept d'éco-hameau dépasse ainsi la dimension écologique pour proposer un modèle durable de vie à part entière.

A cela, on peut associer le fait que l'installation d'un éco-hameau peut contribuer à **enrayer le phénomène d'exode rural**, qui, comme on l'a vu dans la première partie n'est pas achevé, en rééquilibrant les flux de population ville - campagne. En effet, par l'ancrage local de leurs activités, les habitants repeuplent durablement les campagnes.

Cette partie s'articulera autour de trois axes, fondateurs du développement durable : la **dimension sociale** en premier lieu, la **dimension économique** ensuite à travers l'ancrage des activités des habitants des éco-hameaux puis la **dimension environnementale**. Nous montrerons enfin en quoi les éco-hameaux peuvent constituer une source d'attractivité en milieu rural.

Les éléments d'informations disponibles ne permettant pas d'appuyer le raisonnement sur les indicateurs quantitatifs du développement durable (émissions de gaz à effet de serre, part des énergies renouvelables, artificialisation des sols, etc.) il a été préféré de considérer des données qualitatives (système de traitement des eaux usées, type de matériaux de constructions, utilisation des énergies renouvelables, relations humaines, etc.)

1. Une initiative sociétale participative

11. Un phénomène qui précède la prise de conscience des collectivités territoriales

A l'origine, la création d'un éco-hameau est une initiative d'individus souhaitant construire un lieu de vie alternatif conforme à des valeurs communes. La démarche de création d'éco-hameaux ainsi que le phénomène d'exode urbain dans lequel il s'inscrit sont donc des initiatives « ascendantes », liées à une mobilisation de la société. Celles-

¹ MERLIN P. (2009), *L'exode urbain, de la ville à la campagne*, La documentation française, 169 p.

ci ne sont pas liées, non plus, à des sollicitations de collectivités territoriales (communes, départements ou régions).

La dynamique de territoire engendrée par l'exode urbain précède donc la prise en compte du phénomène par les pouvoirs publics (concentrés ou déconcentrés) et la mise en place des politiques d'accueil actuelles de nouvelles populations.

Depuis une dizaine d'années, les collectivités territoriales, pays, intercommunalités et parc nationaux ou régionaux se mobilisent pour accueillir les nouvelles populations. La mise en place de la Foire à l'installation en milieu rural par la région Limousin depuis 2001, en est le témoignage. Le réseau rural Innova, qui rassemble 15 régions européennes, a également édité en 2007 un répertoire des politiques d'accueil de nouvelles populations mises en place par les territoires.

Néanmoins, ces politiques d'accueil sont destinées à des initiatives individuelles : des familles ou individus souhaitant habiter ou travailler à la campagne. Il n'y pas, dans ce cas de figure, de réflexion collective sur un mode de vie solidaire ni de réflexions sur la cohérence entre le lieu de travail et le lieu de résidence. Ces politiques d'accueil permettent ainsi de repeupler les campagnes et de les redynamiser mais peut également avoir des conséquences négatives comme un mitage du territoire, une augmentation des déplacements en voitures entre le lieu de travail (conservé en ville) et le lieu de résidence (à la campagne), une perte d'identité des campagnes, etc.

Par ailleurs, **des communes ont commencé à créer elles-mêmes des éco-hameaux**. Ainsi, en 2008, la commune de Chevaigné en Bretagne (2000 habitants) a souhaité inscrire l'extension de son territoire dans une démarche de développement durable en créant un « hameau écologique » au sein de sa ZAC. La commune a proposé à une dizaine d'acquéreurs de participer à une cette expérience pilote en matière de logements neufs, intégrant une démarche participative et de qualité environnementale.

De même, en 2009, dans un cadre à forte pression foncière, la municipalité de Merville Franceville dans le Calvados (1758 habitants) a offert un terrain pour la réalisation d'un éco-hameau. Des critères de sélection ont été définis pour faciliter l'accession à la propriété à de jeunes familles à revenus modérés au sein d'une commune où 25% de la population a plus de 70 ans. Un cahier des charges architectural très précis a été dressé. Il tient compte de l'impact environnemental, paysager, sonore, etc.

L'initiative sociétale a donc réussi à impulser une réelle dynamique reprise aujourd'hui par les collectivités qui créent des projets pilotes au niveau des départements ou des régions. Aujourd'hui les initiatives continuent de se multiplier, grâce, ou non, aux incitations des différentes collectivités.

Cependant, principalement animées par des préoccupations environnementales, le risque est que les communes créent des « lotissements écologiques » plus que des « éco-hameaux ». La démarche participative, en incluant les potentiels futurs habitants au projet dès le début, semble impérative afin que la vie collective se mette réellement en place et ne s'essouffle pas une fois l'installation terminée. Néanmoins les deux exemples précédant montrent qu'un réel effort d'intégration de toutes les dimensions

propres aux éco-hameaux est réalisé.

12. Une démarche participative

La démarche de création d'un éco-hameau est réalisée de façon participative. Les porteurs de projet adoptent en effet une attitude de confiance et d'ouverture aux initiatives et aux personnes nouvelles. D'une part, cela permet au projet d'évoluer en fonction des différentes personnalités et des différentes professions et d'autre part, de permettre aux futurs habitants de se connaître, de créer des liens, nécessaires aux futures relations de voisinage. Cela permet également de déterminer si les valeurs mises en avant par les porteurs de projet correspondent aux leurs. Des réunions sont alors organisées, régulièrement, pour discuter des fondements du projet. De cette manière, **tous les habitants se sentent concernés par le projet car ils y ont participé**. L'éco-hameau de Levevry (fiche 5) est un exemple d'échec en partie du à la non intégration des habitants au projet de base. En effet, aujourd'hui le couple fondateur a des difficultés à attirer de nouveaux habitants permanents.

13. Un collectif pour contrer l'isolement en campagne

L'augmentation de la population d'une commune rurale due à la présence d'un éco-hameau permet de **redynamiser la vie sociale et associative** et permet de maintenir et d'apporter une clientèle potentielle aux commerces. Dans certains cas, la création d'un éco-hameau « sauve » un site à l'abandon et recrée un hameau qui était en ruines.

D'autre part, l'arrivée d'une nouvelle population amène des enfants et des jeunes nécessaires au **maintien des services publics et privés** (écoles, commerces de proximité, poste, etc.) et assure le **renouvellement générationnel**. Ainsi grâce à la présence de la coopérative Longo Mai (fiche 7), une école publique a pu être réouverte. L'éco-hameau des Buis (fiche 4) a également permis de maintenir et contribuer à financer l'école privée. De même, un habitant de l'éco-hameau du moulin de Busseix (fiche 8) est devenu chauffeur de car, permettant ainsi aux enfants de se rendre à l'école publique.

Les éco-hameaux se situent majoritairement dans des lieux relativement éloignés des axes de communication, peu accessibles, éventuellement en moyenne montagne. **L'organisation collective en milieu rural est alors un moyen de pallier le manque ou l'éloignement des services et des populations** grâce aux échanges de services, coups de main, réparations, entraide, partage, etc. Les éco-hameaux sont également des lieux de **rencontre avec les différentes personnes de passage**.

La mixité des professions et des âges propre aux éco-hameaux est un moyen de rompre la solitude de certaines catégories professionnelles ou personnes âgées. En effet la coopération intergénérationnelle est une des méthodes pour faire reculer ces solitudes. Les éco-hameaux permettent ainsi de réintégrer les personnes âgées qui retrouvent leur place au sein d'un hameau dynamique et entouré, en offrant la

possibilité aux plus âgées de finir leurs jours dans un logement adapté. Ainsi, « *l'idée de vieillir en ayant une place active et reconnue au sein d'une communauté humaine, à fortiori avec des enfants, constituait une aspiration profonde* » pour les fondateurs de l'éco-hameau de Lezevry (fiche 5).

De même, l'intégration d'agriculteurs au sein des éco-hameaux permet à cette catégorie professionnelle de ne plus être isolée géographiquement et socialement.

2. Une dynamisation de l'économie locale

La présence d'un éco-hameau permet le **déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services** par la **mise en valeur des ressources locales** du territoire d'accueil. Les retombées financières en termes d'emplois et le dynamisme engendré par l'éco-hameau dépendent évidemment de sa taille. Ainsi, l'impact de l'éco-hameau des Buis (fiche 4) sera plus important que celui de la ferme du Collet (fiche 1).

Afin de déterminer le degré de participation des éco-hameaux au développement économique du territoire, au moins localement, nous nous appuyons d'une part sur la notion d'ancrage local des activités, d'autre part nous examinerons quels secteurs économiques ont tendance à être dynamisés par cette création d'activités.

Nous parlerons « d'activité » plutôt que « d'entreprise » du fait de la pluriactivité générale des habitants des éco-hameaux.

21. L'ancrage local des activités néo-rurales au sein des éco-hameaux

La notion d'ancrage local des activités naît des interactions et des interdépendances fortes entre celle-ci et son territoire d'implantation.

L'ancrage local des activités est une des dimensions nécessaires au développement durable du territoire d'implantation. Il sous-entend un caractère permanent des activités car territorialisées. **Les activités mises en place servent ainsi de support au développement économique mais également social** des territoires comme l'illustre l'encadré ci-dessous.

« L'entreprise est attendue en tant que véritable acteur du changement économique et social du territoire. »¹

¹ IMS, Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), (2006), *L'ancrage des entreprises dans les territoires*

L'ancrage local¹ d'une entreprise est concrètement mis en œuvre à travers différents volets :

- Le **dialogue avec les communautés locales** (identification des parties prenantes impactées, procédures de dialogue, de concertation sur les projets, ...)
- Le **développement économique des territoires** (sous-traitance et achats locaux, contribution au développement des entreprises locales, transfert de savoir-faire, soutien au microcrédit, ...)
- Le **développement social des territoires** (développement de l'employabilité locale)
- **Redistribution de revenus** localement et lutte contre la corruption (paiement des impôts et taxes au gouvernement, autorités publiques, ...)

Ainsi, selon les travaux du groupe « ancrage territorial » de l'IMS-ORSE, les entreprises (ou activités) sont en effet au cœur de l'émergence économique des territoires où elles exercent leurs activités. Elles apportent des capitaux, du savoir-faire, de l'emploi, (des technologies dans certains cas) : des conditions indispensables au développement des territoires.

L'ancrage territorial des entrepreneurs néo-ruraux est souvent plus une volonté d'intégration personnelle ou de participation au développement local qu'une pratique de gestion destinée à développer un marché ou à détecter de nouvelles opportunités.¹ L'ancrage territorial permet également aux entrepreneurs de contrecarrer les handicaps de rupture géographique et sociale. En effet, en milieu rural reculé, le succès d'une activité dépend de la capacité du créateur « à se saisir des avantages compétitifs qui existent mais également de tenir compte des contraintes liées à l'environnement local »². Dans ce cadre, différentes modalités de gestion peuvent favoriser le « succès » du créateur en milieu rural : le recours aux TIC, une souplesse de fonctionnement (statut associatif), une souplesse financière (micro-entreprise avec peu de salariés), un développement de double marché (local et national), de la pluriactivité et le recours à des réseaux à la fois locaux et extraterritoriaux.³

La faiblesse du marché de l'emploi salarié des espaces ruraux isolés dans lesquels se trouvent la plupart des éco-hameaux est un facteur favorisant la **création d'entreprise** et plus particulièrement de TPE – très petites entreprises, caractérisées ici par des entreprises individuelles ou familiales d'au plus deux employés (situation d'auto-emploi). La combinaison d'activités, l'innovation dans la vente et la relation à des réseaux sociaux extérieurs permettent de mobiliser divers marchés (dont les marchés locaux) et leur confèrent ainsi une véritable adaptation à la faiblesse des marchés locaux.

¹ SALEILLES S. (2006), *Les entrepreneurs néo-ruraux : un ancrage territorial atypique*

² Smallbone, North et Kalantaridis (1999)

³ Association de Science Régionale De Langue Française, (2009), *Les très petites entreprises inventives d'entrepreneurs migrants et ancrage territorial : positionnement de recherche*

Ainsi, outre l'aspect écologique de l'utilisation de techniques et matériaux de construction sains, le recours aux matériaux locaux est susceptible de **développer tout un nouveau secteur économique local**. Ainsi, dans le Sud-est, des habitants d'éco-hameaux participent à la construction des filières d'éco-construction et d'auto-construction.

Deux des activités ancrées localement et développées à la ferme du Collet (fiche 1) illustrent bien le **caractère novateur**, créateur d'emplois (auto-emploi) par la valorisation de savoir-faire peu connus et la mobilisation des ressources naturelles.

- Un couple de la ferme du Collet a développé la culture de la spiruline biologique, à domicile. Il s'agit d'une algue, redécouverte aujourd'hui pour ses intérêts nutritionnels et curatifs. C'est une démarche pionnière car la quasi-totalité des spirulines sont cultivées à partir d'engrais de synthèses d'origine agro-industrielle. Les produits sont ensuite vendus sur le lieu de production ou dans des points de vente locaux. D'autre part, un arrangement avec un éleveur biologique local a été réalisé. Celui-ci approvisionne en petit lait, déchet de sa production fromagère, la ferme du Collet, pour la fertilisation de la spiruline. Cet arrangement fait partie du « dialogue avec les communautés locales », premier point de l'encadré sur l'ancrage local. La production est donc locale et vise un marché local. D'autre part, une activité de boulangerie-paysanne est réalisée. Les pains sont vendus par le biais d'AMAP localement et jusqu'à Nice.

Le Viel Audon est également un bon exemple de dynamique territoriale en matière d'ancrage local des activités mises en place.

- Le Viel Audon (fiche 2), bien qu'étant un cas particulier d'éco-hameau, a également permis de **créer une dizaine d'emplois** salariés de l'association. Les associés se sont trouvés confrontés à la nécessité de sortir de leur territoire d'implantation, tant au niveau du marché qu'au niveau des partenaires professionnels potentiels afin de mettre en place les différentes actions éducatives.
- D'autre part, les fondateurs du projet ont initialement remis sur pied une **filature de laine en ruine** fermée depuis les années 60, sur la commune de St Pierreville située à 50 kilomètres au nord de Balazuc. La SCOP Ardelaine emploie aujourd'hui une trentaine de personnes. Avec 1 employé au départ, la SCOP a créé **un poste en moyenne chaque année**. L'entreprise œuvre pour le développement local et durable. Elle travaille avec des éleveurs locaux, vend les produits finis en boutique sur le lieu de transformation, sur internet via un catalogue en ligne et sur des salons dans toute la France (deux personnes sont employées à l'année).
- Enfin, agissant comme un catalyseur d'énergies, le **chantier de jeunes** peut contribuer à relancer et **dynamiser l'action collective**¹. En effet, les actions peuvent être reprises en compte par la population locale qui va chercher à les pérenniser suite au détonateur que peut être le chantier. La démarche peut ensuite provoquer des **effets « boule de neige »** sur d'autres sites ou d'autres communes. Par ailleurs, l'animation apportée par les chantiers et les relations humaines qu'ils développent peuvent inciter des jeunes à « rester au pays » ou à

¹ SOURBIER Y. (2009), *Le chantier de jeunes bénévoles du Viel Audon : une action de développement en milieu rural*, Mémoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

de nouveaux habitants de s'y installer. De plus, il est parfois la seule occasion pour une population rurale vieillissante de rencontrer des jeunes et d'apporter leur pierre à une réalisation collective. La mise en place de chantiers peut aboutir à une **création d'emplois**, que ce soit pour l'animation de chantiers, animation de l'association ou des travaux agricoles. Ils ont également un impact indirect. Les chantiers ont pu déboucher sur la création d'activités nouvelles ou la **relance d'activités traditionnelles disparues** (contrat de rivière faisant suite à un débroussaillage, relance de l'utilisation de la lauze, maintien d'activités agricoles en déclin, etc).

22. La préservation des activités agricoles paysannes

Aujourd'hui, le secteur agricole est dans une situation difficile. Autrefois prépondérant, il ne représente plus que 10%¹ des emplois dans les espaces ruraux. En dépit des aides de la collectivité publique, les bas revenus sont nombreux. Il y a 26,4 % de ménages pauvres chez les agriculteurs et les salariés agricoles contre 14 % dans l'ensemble de la population.² Le taux de suicide des agriculteurs exploitants est le plus élevé des catégories socioprofessionnelles³. Les raisons de ces actes sont multiples. «La difficulté de se projeter dans l'avenir, les questions de la transmission et la rupture de la tradition agricole familiale depuis plusieurs générations sont des facteurs très traumatisants pour les agriculteurs»⁴.

Face à ce constat et outre le fait de l'utilisation des ressources naturelles, les activités agricoles au sein des éco-hameaux semblent être **une des solutions pour le maintien de l'agriculture paysanne et ainsi contribuer au développement durable des campagnes**. Le terme « paysan » est d'ailleurs revalorisé et parfois revendiqué notamment dans les milieux alternatifs auxquelles appartiennent les éco-hameaux. **L'agriculture paysanne** est une idée de l'agriculture qui s'inscrit dans les **critères de durabilité**, de respect de l'environnement et de conservation du tissu social. C'est une vision qui affirme que l'agriculture n'a pas qu'un rôle de production de denrées alimentaires, mais a aussi un rôle social, environnemental et de maintien de la qualité des produits.

En effet, selon la place attribuée aux pratiques agricoles, elles peuvent soit, uniquement permettre de préserver les dernières terres agricoles entourant le bâti d'un éco-hameau dans le cas d'une agriculture de loisirs, soit, permettre l'exploitation professionnelle d'une parcelle. Les activités agricoles mises en places au sein des éco-hameaux permettent ainsi de donner une **nouvelle impulsion au secteur agricole**, de **revitaliser l'espace rural**, par **l'implantation permanente de jeunes agriculteurs sans terres à exploiter**, de néo-agriculteurs ou par l'accueil de citoyens des villes avoisinantes participant au travail de la terre (dans le cadre des AMAP par exemple).

¹ Association de Science Régionale De Langue Française, (2009), *Les très petites entreprises inventives d'entrepreneurs migrants et ancrage territorial : positionnement de recherche*

² Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (France), (2001), *La situation économique et sociale du monde agricole est préoccupante*, Revue Quart Monde, N°177 - Espace rural : des distances à combler, Revue Quart Monde

³ Cépidic, centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès, (2010)

⁴ MSA, étude sur le malaise des paysans de 1999 à 2005, auprès de 600 exploitations

Les éco-hameaux semblent en effet être des lieux propices aux exploitants, ou paysans, car d'une part, le mode de vie collectif permet de pallier à l'isolement social et géographique. Les jeunes agriculteurs sans terre peuvent en louer au collectif de l'éco-hameau. D'autre part, l'ouverture du lieu permet de partager des savoir-faire avec des visiteurs qui peuvent participer à certains travaux. Le wwoofing est ainsi une des solutions permettant de partager et faire découvrir l'univers des agriculteurs ou paysans, à quelqu'un de volontaire.

Ainsi, deux agriculteurs professionnels sont installés à l'éco-hameau des Buis, un agriculteur à l'éco-hameau de Busseix, au moins un agriculteur également à Carapa et des habitants d'autres éco-hameaux ont une bonne connaissance de l'agriculture.

Certains éco-hameaux constituent également des « **pôles agricoles d'excellence** » ou pôles d'expérimentation. Des activités agricoles sont orientées vers des cultures à très haute valeur ajoutée (ex. spiruline, fiche1) permettant ainsi une réelle opportunité d'insertion économique des bénéficiaires.

23. Une démarche non spéculative

L'arrivée d'un certain type de néo-ruraux (décrit dans la partie I), peut provoquer un effet d'embourgeoisement rural. En d'autres termes, l'arrivée de populations aisées contribue au renchérissement du prix de la terre et fait fuir les natifs qui n'ont plus les moyens financiers de s'installer. Contrairement à ces « rurbains », les groupes étudiés dans ce mémoire, de part leurs pratiques écologiques et leur volonté de vivre réellement autrement, selon un mode de vie sobre, ont **un rapport à leur territoire différent**.

Visant l'autonomie, les habitants réalisent des économies sur certaines dépenses courantes (charges énergétiques, gestion de l'eau, alimentation, etc.) ce qui leur permet de disposer d'un **revenu généralement moins important**. D'autre part, comme les « coopératives d'habitants », les habitants des éco-hameaux définissent **un nouveau type de rapport à la propriété**, par le biais de **structures juridiques adaptées**, notamment les sociétés civiles immobilières (SCI). Les valeurs fondamentales sont la propriété collective, la démocratie et la **sortie du système spéculatif**, en offrant un coût de logement toujours identique relativement au coût de la vie. En effet, la SCI est propriétaire des bâtiments et les habitants, associés de la SCI, ne sont que locataires avec un bail amphithéotique, cessible aux héritiers et avec un loyer nul. Les habitants accordent un prêt à la SCI qui leur est remboursé en cas de départ.

Cette démarche s'inscrit ainsi dans une perspective de durabilité et d'éthique.

24. Une dynamique de réseaux créée au sein du territoire

La création¹ même d'un éco-hameau s'inscrit dans le cadre d'une **démarche partenariale** avec les principales composantes de la communauté (secteur

¹ Définition de d'association EAS, Auto-constructeurs de l'Economie Sociale

communautaire, secteur privé, institutions publiques locales). En effet, le bon déroulement du processus d'installation et de construction du lieu passe par l'approbation voire l'aide et le soutien de différents acteurs.

Par la suite, la mise en œuvre d'activités fait également l'objet de partenariats. Les habitants des éco-hameaux s'appuient et participent à différents réseaux, à différentes échelles afin de partager des savoir-faire, des idées ou un capital humain.

« La participation de l'association aux différents réseaux rejoint la volonté de travailler en coopération et de transmettre ses savoirs autour des échanges permanents de pratiques. »¹

a) Les différents types de réseaux

On peut distinguer deux types de réseaux. Ceux auxquels participent les éco-hameaux, par le biais de leur association, c'est-à-dire les réseaux déjà existants et ceux engendrés par les activités des éco-hameaux. La majorité des éco-hameaux appartient aux mêmes réseaux. Cependant, selon les activités proposées, le type de réseau créé varie selon les éco-hameaux.

Certains éco-hameaux participent au réseau mondial et européen des écovillages (cf. Carapa, fiche 3) et au mouvement « Oasis en tout lieu » créé par Pierre Rabhi, également siège social du GEN-Europe en France. Ces réseaux organisent des réunions, ce qui permet aux habitants des différents hameaux d'échanger des conseils et expériences, **enrichissant ainsi les projets**.

Des **réseaux de personnes soutenant les projets** en France et parfois en Belgique et en Suisse se développent également autour de certains éco-hameaux. Ceux-ci permettent soit de financer des activités, soit de communiquer autour du projet, soit encore de participer aux activités proposées. Ces personnes constituent **un soutien et une source de dynamisme pour les éco-hameaux**.

Les éco-hameaux participent et alimentent un **réseau lié à l'économie solidaire mettant en pratique des initiatives alternatives** (SEL, AMAP, wwoofing, accueil à la ferme, permaculture, mouvance bio, éco-construction) en partenariat avec d'autres associations (décrites en partie dans la partie II.3.3). Ce réseau impulse une dynamique au sein des éco-hameaux par le biais d'échanges de bons procédés, de conférences, rassemblements, etc.

Un réseau de citoyens pouvant être familial ou amical ou d'adhérents de l'association de l'éco-hameau, entretient un **rapport ville – campagne**, à travers la participation aux activités proposées par l'éco-hameau (cf. Gouttes d'O, fiche 6) ou l'entraide (cf. Moulin de Busseix, fiche 8).

Les habitants sont également impliqués dans des **réseaux propres à leur profession**. Il s'agit de réseaux liés à l'agriculture principalement : réseau des paysans bio, réseau des tondeurs de moutons (qui organise des concours nationaux et internationaux), etc.

¹ Association le Mat du Viel Audon, (fiche 2), (2009), dossier de présentation à la DDJS

Il existe enfin un réseau que l'on peut qualifier de **réseau « touristique »**. (L'attractivité touristique est développée en dernière partie). Les stages de formation et les chantiers de jeunes sont ainsi une manière d'utiliser l'aspiration à découvrir les alternatives pour dynamiser les communautés. « *On peut donc chiffrer la nébuleuse qui gravite autour des éco-villages [en France] à plusieurs milliers de personnes* »¹. On peut parler de « réseau touristique » car des personnes reviennent régulièrement dans un cadre spécifique.

Des rapports sont également entretenus avec les Mairies, la DDE (Direction Départementale des Equipements), le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), PNR (parc Naturel Régionaux), etc. pour qui les éco-hameaux sont considérés comme des **projets pilotes et constituent des sources d'expérimentation**. Ces rapports permettent également aux éco-hameaux de se faire connaître, de lancer leurs activités et se faire accepter dans le village par les natifs. De même, l'éco-hameau de Busseix (fiche 8) a développé des activités d'accueil au public en partenariat avec l'office du tourisme.

b) Du local à l'international : quelle échelle de réseaux ?

Ayant principalement un impact sur le développement **local** de par leurs activités et les répercussions des visiteurs attirés (adhérents d'associations, touristes alternatifs, etc.), les habitants des éco-hameaux participent également à des réseaux **internationaux**.

i. Echelle locale

La localisation des éco-hameaux, en milieu rural plutôt isolé, est un premier élément favorisant les liens et réseaux de proximité, à une échelle locale. C'est ce que confirme une habitante de la ferme du Collet (fiche 1) : « *Les distances peuvent parfois être un frein à la vie sociale et culturelle, mais c'est aussi un encouragement à tisser des liens localement* ». Les activités artisanales privilégiées par les habitants favorisent également des **réseaux de vente de proximité**. Ainsi, les boulangers, agriculteurs, etc. vendent leurs produits sur le lieu de vie ou sur des marchés locaux. Néanmoins, certains réseaux de vente peuvent avoir une dimension régionale en plus de la dimension communale ou cantonale. Par le biais des AMAP notamment, les produits peuvent être envoyés à destination des villes les plus proches. Les produits des agriculteurs d'Ourres (fiche 10), de la ferme du Collet (fiche 1) ou encore des Gouttes d'O (fiche 6) sont ainsi destinés aux citadins de Nice ou Marseille.

Le Viel Audon est l'éco-hameau qui a eu le plus d'impact sur le développement local. C'est également l'initiative la plus ancienne. Le maire de Balazuc, ne cache pas son enthousiasme concernant le Viel Audon. « *C'est quelque chose d'extraordinaire. Ce lieu écologique et éducatif est un énorme atout pour la commune* ». Un habitant à l'origine de l'éco-hameau et salarié de l'association, est également conseiller municipal. D'autre part, la SCOP Ardelaine créée en parallèle, qui n'a aujourd'hui plus de liens directs avec l'éco-hameau, est une entreprise qui œuvre pour le développement local. Le Viel

¹ Mémoire de Master d'Ethnologie (2009), *Ecolieux, Ecovillages et Alternatives écologiques*

Audon a su réaliser le développement des filières locales de production et de transformation.

L'association le Mat du Viel Audon est également co-fondatrice du réseau régional des chantiers de jeunes qui rassemble des associations locales et nationales organisatrices de chantiers de jeunes. Il a pour vocation l'échange de pratiques, le dialogue avec les institutions partenaires, la mise en place de projets communs.

Selon une habitante de la ferme du Collet (fiche 1), leur « *dynamique porte plus au niveau cantonal que sur la commune en elle-même* », à travers les réseaux d'associations et de vente principalement.

ii. Echelles nationales et internationales

Bien que menant des actions à l'échelle locale (de la commune à la région), les éco-hameaux appartiennent à des réseaux nationaux et internationaux. **Ces réseaux soutiennent et relaient les activités locales.**

- Ainsi, les chantiers de jeunes bénévoles du Viel Audon (fiche 2) accueillent près de 300 jeunes du monde entier chaque été. De même, l'éco-hameau sert de support aux actions éducatives qui attirent des personnes de toute la France. Le Directeur de l'association le Mat du Viel Audon (fiche 2) est le relais du réseau Ecole et nature en Ardèche, réseau national de praticiens de l'éducation à l'environnement.
- L'éco-hameau les Gouttes d'O (fiche 6), par l'intermédiaire de la foncière « Terre de liens » a récolté des dons d'adhérents de toute la France, de la Belgique et de la Suisse.

Le GEN par l'intermédiaire du réseau des éco-villages de France est un réseau national, européen et mondial qui met les éco-sites en relation. Des échanges ont parfois lieu entre des éco-sites (éco-hameaux ou éco-villages) de pays différents.

Les éco-hameaux attirent également des visiteurs de toute la France, qu'ils s'agissent de « curieux », de stagiaires intéressés par les alternatives écologiques, wwoofers, etc.

3. Un impact environnementale maîtrisé

Le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte écologique sont les premières préoccupations des habitants des éco-hameaux. Les pratiques écologiques participent à la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution générale. Or, le pétrole comme source d'énergie est aussi une source importante de pollution atmosphérique. **Cette pollution est aujourd'hui au cœur d'un débat international** sur le réchauffement de la Terre et la raréfaction de la ressource¹. Les éco-hameaux, à leur échelle, peuvent ainsi apporter des éléments de réponse à un modèle de société sans pétrole. D'autre part, le développement des éco-hameaux peuvent participer à la réduction du mitage des milieux ruraux.

¹ Site internet de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) www.unctad.org

31. Un modèle de société post-pétrole ?

L'organisation économique de la société actuelle repose sur l'abondance d'une énergie bon marché, le pétrole. Cette ressource fossile se raréfie et n'est pas renouvelable. Il est prévu qu'elle ne pourra plus satisfaire toute la société, ou tous les secteurs d'activités, d'ici des dizaines d'années. D'autre part, cette source d'énergie est très polluante et participe au réchauffement planétaire. Face à cette problématique, les éco-hameaux tentent de réduire leur dépendance au pétrole et de limiter les pollutions de tout ordre en apportant des solutions alternatives innovantes.

1 – Réduction de l'utilisation d'outils électriques au profit de l'énergie humaine ou animale. Dans le domaine de la construction par exemple, des techniques de construction non polluantes sont utilisées. Outre le fait d'utiliser des matériaux sains et locaux, le capital humain est privilégié dans la construction. Les chantiers de jeunes, qui mobilisent de nombreux bénévoles est une des solutions que peuvent apporter les éco-hameaux dans les méthodes de construction. Les chantiers de formation à l'éco-auto-construction en sont une autre. La main d'œuvre et la traction animale sont alors privilégiées aux engins de construction.

De même l'**agriculture biologique** utilise de la main d'œuvre. Par la suppression des engrais et pesticides chimiques, elle assure une consommation de produits sains dans le respect des terres et contribue à limiter l'utilisation de pétrole. En plus de l'agriculture biologique, les expérimentations en **permaculture** induisent un plus grand respect des paysages et processus naturels.

2 – Diminution des transports. La production des produits alimentaires consommés évite également la pollution liée au **transport des denrées**. De même, la valorisation des filières courtes (nourriture, matériaux de construction, etc.) permet de supprimer certains trajets.

3 – Utilisation des ressources renouvelables. Les éco-hameaux constituent une contribution à l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre et à l'utilisation d'**énergies propres**. Ils sont soit reliés aux réseaux d'électricité renouvelable soit auto producteurs d'électricité solaire, éolienne ou hydraulique. Des matériaux renouvelables sont également utilisés comme la terre, la paille ou le bois dans la construction, ce qui permet de réduire la part des émissions de gaz du secteur de la construction.

32. Une réponse possible au mitage

L'urbanisation des communes rurales peut entraîner un mitage de ces milieux. Définit comme la dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, le mitage provoque principalement une **détérioration du paysage** et des **risques de pollution** du milieu naturel. Le mitage peut être provoqué par une construction de lotissements, ou de maisons individuelles s'implantant au milieu d'un paysage naturel. Il a des

conséquences spatiales importantes et marque profondément les structures et les paysages, en **réduisant notamment les parcelles agricoles**. En effet 60.000 hectares de terres naturelles ou agricoles disparaissent chaque année au profit des lotissements, favorisés par la déprise agricole¹. Entre 1992 et 2003, les surfaces vouées à l'habitat ont augmenté de 35 100 ha dont 33 700 ha pour l'individuel et 1 400 ha pour le collectif. En y ajoutant la surface des réseaux routiers et des surfaces artificialisées, cela fait l'équivalent d'**un département français chaque année**.

Les tendances actuelles allant à l'habitat individuel, les éco-hameaux pourraient être un équilibre entre cette volonté d'habitat individuel, une vie en collectivité et une intégration des logements à l'environnement.

D'une part, la majorité des éco-hameaux se développe autour de sites en ruine ou de bâtiments anciens. Ils ne participent donc pas au mitage des campagnes mais se développent autour de noyaux urbains existants ou ayant existés. La réhabilitation de ces sites confère un caractère authentique aux bâtiments qui conservent ainsi un style local et s'insèrent mieux à leur environnement. D'autre part, les éco-hameaux sont des regroupements de maisons. Le mitage est alors moins conséquent comparé au même nombre de maisons disséminées sur une plus grande surface.

Mais le problème est moins la construction de maisons en milieu rural, en dehors des bourgs, que l'intégration des maisons à leur environnement. C'est principalement par rapport à ce problème d'intégration que les éco-hameaux peuvent constituer une des réponses possibles au mitage. Premièrement, leur impact visuel sur le paysage est minimisé du fait même du concept d'éco-hameau, par l'utilisation de matériaux et savoirs-faires locaux et écologiques, l'écologie étant au centre des préoccupations des habitants des éco-hameaux. Ainsi, Carapa (fiche 3), par sa forme et les éléments architecturaux, se fond dans le paysage sauvage qui l'entoure. L'éco-hameau de Measolle (fiche 9) a réalisé une étude paysagère pour que l'impact environnemental soit le plus faible possible.

D'autre part, les **risques de pollution sont presque inexistants** du fait du mode de vie des habitants et de leurs pratiques écologiques (possibilité de mise en commun de voitures, nombreuses activités artisanales, chauffage naturel, énergies renouvelables, etc.).

Enfin, pour une majorité d'éco-hameaux, la pratique agricole fait partie intégrante du projet. L'aspect agricole est ainsi conservé au sein du milieu rural et n'est pas « grignoté » par l'urbanisation comme cela a été décrit précédemment.

4. Une source d'attractivité et un avantage comparatif

L'éco-hameau peut être une source d'attractivité pour la commune ou la région dans laquelle il est implanté. L'aspect novateur des activités proposées et du mode de vie

¹ France Nature Environnement, <http://www.fne.asso.fr/PA/territoires/intro.htm>

induisent un « tourisme alternatif » pouvant même constituer un avantage comparatif d'un point de vue touristique. En effet, outre les permanents qui habitent et font vivre ces lieux, la visite de personnes plus ou moins proches voire de « touristes alternatifs » ou « éco-touristes » peuplent les éco-hameaux, notamment en saison estivale, du fait de leurs nombreuses activités possibles : éco-festivals, accueil et tourisme, jardinage, chantiers, formation, agrobiologie, pédagogie alternative, etc. Ils sont donc l'occasion d'un important brassage humain et économique.

Les éco-hameaux ne sont pas nécessairement des sources de revenus pour les communes ou les régions mais ils peuvent participer indirectement à leur enrichissement par le tourisme qu'ils induisent.

- Les chantiers de jeunes permettent d'une part, par la revalorisation du patrimoine, de **mettre en valeur les attraits touristiques patrimoniaux**. D'autre part, les 200 à 300 volontaires durant l'été, peuvent être amenés à fréquenter les commerces ou activités proposées par la commune.
- D'autre part, le wwoofing ou les différents stages attirent de nombreuses personnes (chiffres non communiqués), susceptibles, en parallèle, de fréquenter la région qui peut ainsi bénéficier de retombées économiques.
- Le concept même d'éco-hameau attire les gens. Il existe en effet un « tourisme d'éco-villages ». Des visiteurs curieux de voir les pratiques de vie au sein d'un éco-hameau (ou éco-village) s'introduisent dans les foyers sans but précis. Cependant, les éco-hameaux sont des lieux de vie avant tout et ce type de tourisme peut être préjudiciable aux habitants. C'est en partie pour cette raison qu'Eourres a refusé le label « éco-village » dans les années 1990, pour ne pas s'attirer trop de touristes.
- La majorité des éco-hameaux dispose également de gîtes pour accueillir les visiteurs. Néanmoins c'est un tourisme plus solidaire et respectueux de l'environnement que les habitants des éco-hameaux tentent de mettre en œuvre. On parle d'éco-tourisme (voir l'encadré ci-dessous). Ainsi, l'éco-hameau le Vieil Audon (fiche 2) participe au réseau « Couleurs-Rando » qui rassemble une quinzaine de gîtes du sud Ardèche regroupées pour offrir une **meilleure qualité d'accueil et de randonnées** pour développer un tourisme respectueux de l'environnement. Ils participent également au réseau « Menus Curieux » qui est un réseau d'échanges entre cuisiniers professionnels en Drôme et en Ardèche, développant l'utilisation de légumes ou fruits oubliés, réhabilitant des recettes anciennes de terroir ou innovant sur différents thèmes (gastronomie sauvage de la garrigue, sorbets d'aromatiques, terrines originales).

Qu'est ce que l'écotourisme ?

L'écotourisme¹ est «une forme de **voyage responsable** dans les espaces naturels qui contribue à la **protection de l'environnement** et au **bien être des populations locales**» (International Ecotourisme Society).

La déclaration finale du Sommet Mondial de l'Ecotourisme organisé en 2002 par l'OMT, précise les principes particuliers qui distinguent l'écotourisme de la notion plus large de tourisme durable :

- L'écotourisme rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du touriste est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles.
- Il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien être
- Il favorise la protection des zones naturelles :
 - en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;
 - en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ;
 - en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.
- Il comporte une part d'éducation et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel
- Il concerne des groupes restreints

Et le tourisme solidaire est proche de l'éco-tourisme. Néanmoins il met l'accent sur la mise en valeur de la spécificité des lieux, des patrimoines et des cultures locales et teste des pratiques transférables, comme la **répartition des bénéfices au sein de la population locale**.

D'autre part, la **médiatisation d'un éco-hameau** peut également être une source d'attractivité pour la commune ou la région d'accueil en réalisant sa promotion.

Enfin, outre le fait d'attirer des touristes, les éco-hameaux peuvent **créer ou renforcer l'image de la commune ou de la région** qui souhaiterait orienter sa politique touristique vers un tourisme écologique (hébergements éco-labellisés, sports nautiques doux, activités nature, valorisation des espaces paysagers, chemins de randonnée, etc.).

¹ www.ecotourisme.info consulté en avril 2010

Tableau récapitulatif des principes durables d'un éco-hameau selon ce qu'il refuse ou adopte

	Ce que l'éco-hameau refuse	Ce que l'éco-hameau adopte
D i m e n s i o n S O C I A L E	▪ Toute idéologie obligatoire ou dominante ▪ Tout comportement sectaire ▪ Fermeture envers le monde extérieur	▪ Accueil de visiteurs (chantiers de jeunes bénévoles, touristes solidaires) ▪ Partenariats associatifs ▪ Relations avec les collectivités ▪ Communication autour du projet ▪ Entraide, échange de services ▪ Solidarité ▪ Intergénérationnel ▪ Interculturel
	Education ▪ Système d'apprentissage académique actuel (mais participation faute d'alternatives pour certains)	▪ Stages, formation à l'écologie, aux activités de l'éco-hameau ▪ Education des enfants à l'environnement ▪ Education Montessori et Steiner
D i m e n s i o n E N V I R O N N E M E N T A L E	Bâtiment ▪ Béton ▪ Matériaux de construction polluant et consommateur d'énergie (plastique) ▪ Lotissements standardisés ▪ Chantiers de construction irrespectueux de l'environnement ▪ Résidences secondaires ▪ Spéculation foncière et immobilière	▪ Construction de bâtiments à l'aide de matériaux écologiques ▪ Matériaux de construction et savoirs-faires d'artisans locaux ▪ Procédés de construction artisanaux ▪ Insertion des logements dans le paysage ▪ Respect de la biodiversité lors de l'implantation des habitations ▪ Harmonisation architecturale des habitations ▪ Auto-construction (tout ou partie) ▪ Récupération de l'eau de pluie
	Energie ▪ Energie nucléaire (raccordement électrique EDF)	▪ Vers l'autonomie énergétique des habitations ▪ Isolation thermique et sonore ▪ Energies renouvelables
	Déchets ▪ Tout à l'égout	▪ Recyclage des déchets ménagers, compostage à petite échelle ▪ Traitement des eaux usées par phyto-épuration ▪ Utilisation de produits biodégradables ▪ Covoiturage

Agriculture

- Agriculture intensive
- Utilisation de produits phyto-sanitaires
- OGM
- Produits alimentaires sur-emballés

- Travail de la terre (à différents niveaux)
- Vers l'autonomie alimentaire ou privilégier les filières courtes
- Procédés artisanaux (traction animal)
- Agriculture biologique et permaculture
- Polyculture et petits élevages

- Professions participant à l'économie financière
- Tourisme de masse, de consommation

- Professions de l'économie sociale et solidaire ou respectueuses de l'humain
- Achats groupés
- Valorisation des ressources locales
- Tourisme solidaire

5. Un modèle reproductible ?

Les éco-hameaux peuvent être reproductibles. Le concept soulève néanmoins des questionnements sur le degré de reproductibilité.

Jusqu'où les pratiques écologiques sont-elles en adéquation avec l'utilisation des moyens modernes de communication ou de transport et des nouvelles technologies ?

Les résidents des éco-hameaux ont un sens prononcé de l'écologie. Leur objectif est de laisser l'impact le plus réduit possible sur leur territoire. Néanmoins, ne souhaitant pas s'isoler, bien que vivant en groupe, l'utilisation de la voiture en milieu parfois reculé est nécessaire. De même, la construction même des panneaux solaires utilisés n'est pas écologique, bien que son utilisation le soit. Le télétravail également suppose l'utilisation d'un ordinateur, très consommateur d'énergie. **Les éco-hameaux ne sont donc pas complètement durables.**

Cependant la pratique radicale de la durabilité n'entraîne-t-elle pas naturellement le rejet de toute forme de modernité ?

Est-il possible aujourd'hui, de vivre de façon réellement durable, sans aucune pollution, ou en dessous d'un seuil de pollution gérable pour la planète ? Afin de tendre vers un mode de vie encore plus durable, certains proposent de créer un éco-hameau sans voiture. C'est dans cet objectif qu'est né le projet Cyclane (voir l'annexe 2). Cependant ce projet n'a pas encore été réalisé.

Un autre aspect n'a pas pu être déterminé par l'analyse des 10 exemples étudiés. Il s'agit du fait de savoir si les habitants des éco-hameaux prennent le temps, ont les moyens financiers ou l'envie de voyager. S'ils n'ont jamais voyagé avant de s'installer en éco-hameau cela signifie que les voyages ne précèdent pas obligatoirement une

installation en éco-hameau. Par contre, s'ils ont voyagé auparavant et qu'ils ne le font plus après avoir emménagé en éco-hameau nous pouvons nous demander si **ce mode de vie n'est pas envisageable uniquement après avoir voyagé et s'être confronté à différentes expériences de vie**. En effet cela aurait permis d'acquérir un bagage culturel suffisant pour vivre, travailler et profiter de son temps libre au même endroit. La confrontation à des modes de vie différents, plus simples, s'il s'agit de voyages dans des pays en voie de développement, peut également permettre d'adopter soi-même plus facilement un changement de mode de vie.

Le rythme de vie imposé par l'écologie ne nécessite-t-il pas un réaménagement du temps de travail ? En effet l'écologie demande du temps, de même que le travail de la terre (2 des dimensions propres aux éco-hameaux). Dans les cas où l'agriculture n'est pas pratiquée par un professionnel mais par l'ensemble des habitants, ceux-ci doivent y consacrer du temps en dehors de leur temps de travail. La profession doit donc être en adéquation avec cette pratique. Ainsi, **la vie en éco-hameau nécessite un réel changement d'habitudes que chacun n'est pas prêt où ne souhaite pas réaliser**.

La question de savoir si le projet est reproductible **dans tous les milieux ruraux** induit une question sous-jacente : **est-ce que les ruraux locaux peuvent s'approprier de tels projets ou est-ce réservé aux néo-ruraux ?** Bien que les éco-hameaux tentent d'intégrer des habitants locaux ou tout au moins du monde rural, la démarche semble fortement liée aux néo-ruraux. Cela peut s'expliquer en partie par la culture acquise en ville par les néo-ruraux. En effet, sans cet apport culturel le projet de quitter la ville n'aurait peut-être pas émergé. Cela peut paraître paradoxal puisque c'est la culture intégrée et associée à la ville qui les a poussés à la quitter. Arrivées en milieu rural, les familles apportent avec elles un bagage culturel qui les oriente dans leur démarche : en particulier celle de mener une vie basée sur de nouvelles valeurs écologiques, proche de la terre – valeurs paradoxalement nées en ville pour ces néo-ruraux. Ainsi, **les valeurs écologiques des néo-ruraux et la volonté d'une vie plus proche de la nature leur proviennent de la ville. Ces valeurs sont-elles également véhiculées en milieu rural aux ruraux locaux ?** Si non, la démarche de vivre en éco-hameau ne peut-elle être suivie qu'en ayant acquis ces valeurs propres à la ville ? Si c'est le cas, les ruraux, même s'ils en avaient l'opportunité, ne s'organiseraient peut-être pas en éco-hameaux car ils ne seraient pas sensibilisés aux problématiques écologiques.

Certains considèrent les éco-villages comme la solution unique pour la protection et la conservation des ressources et des relations intergroupes. Néanmoins, le modèle est-il reproductible à tous les milieux ? Les plus propices à leur développement semblent être les milieux ruraux plutôt isolés. Ce système peut donc permettre dans un premier temps de développer les zones sensibles par le biais des pratiques novatrices adaptées à ces milieux (éco-construction, agriculture biologique, plantes médicinales, etc.). Néanmoins, même s'ils ne se généralisent pas tel quel, **les éco-hameaux peuvent faire office de laboratoires de pratiques et modes de vie écologiques pouvant être en partie reproduits ailleurs. Il s'agit de modèles, dont la société peut s'inspirer** et sont l'occasion d'ouvrir le débat et d'entamer des recherches et des études basées sur le respect total des contraintes écologiques et sociales.

Enfin, pour être reproductible, l'éco-hameau doit être clairement défini. Les habitants

conçoivent généralement des « chartes » afin de définir des règles de vie que tout le monde approuve et respecte. L'ancien RFEV (réseau français des écovillages) avait tenté de dresser une « éco-charte ». L'adoption d'une telle charte permettrait plus aisément de développer le concept.

CONCLUSION

Contrairement aux éco-villages issus des manifestations de Mai 68, le phénomène éco-hameau apparaît comme un concept relativement récent.

Il permet de redynamiser des villages ayant subi l'exode rural, par un apport de population et d'activités économiques (maintien d'écoles, installation d'entreprises artisanales, maintien ou réinsertion de l'agriculture paysanne, etc.). Il est aussi l'occasion d'un important brassage humain et économique dans des régions souvent désertées, ceci du fait de ses nombreuses activités possibles. En effet, de la qualité des éco-hameaux et de leur recherche appliquée en réseau, peuvent naître des activités d'**accueil**, d'**éducation à la nature**, de promotion des énergies renouvelables et du développement durable, de **culture** et de **loisirs**, en plus des activités professionnelles, tout à fait intéressantes pour le milieu rural d'accueil et les exploitations agricoles liées directement ou indirectement à la démarche.

Intégré dans le tissu local, économique et institutionnel, dont il constitue un pôle attractif et innovant, l'éco-hameaux montre au quotidien qu'un développement économique peut se conjuguer avec le respect de l'environnement et des actions d'intérêt général riches et polyvalentes. *« Quand l'habitat bioclimatique partiellement auto construit s'allie à la démultiplication des circuits courts alimentaires et aux énergies renouvelables pour de nouveaux modes de vie fondés sur les valeurs de responsabilité, de solidarité et d'autonomie, l'éco-hameau se positionne en tant que véritable modèle de microsociété au cœur du développement durable. »*

Le concept de vie constitue donc une **opportunité originale et pertinente** parmi les réponses possibles à apporter aux difficultés sociales et à la crise écologique et économique que nous connaissons et apparaît d'autant plus adapté à notre époque qu'il constitue une recherche d'équilibre entre les besoins de retour à la terre et les évolutions technologiques.

Néanmoins, certains aspects peuvent freiner la dynamique comme le rythme de vie nécessairement conditionné par les pratiques écologiques ou constituer des limites au projet « écologique » comme l'utilisation importante de la voiture. La démarche reste donc perfectible, peut-être par de futurs progrès technologiques, ou une réorganisation du territoire rural (au niveau des transports notamment).

Nous concluons par cette citation très optimiste de Robert J. Rosenthal, Professeur de philosophie à l'Université de Hanover, USA., en considérant qu'elle s'applique également aux éco-hameaux.

« Les écovillages sont le mouvement le plus prometteur et le plus important de toute l'histoire. »

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- BAUER G., ROUX J-M. (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Ed. du Seuil, Paris
- BONNY F. (2009), *Le phénomène néo-rural et son influence dans les stratégies territoriales*, PFE, 71 p.
- D'ERM P., LAZIC P. (2009), *Vivre ensemble autrement : Ecovillages, écoquartiers, habitat groupé*,
- FIKE R. (1998), *Voices from the Farm: Adventures in Community Living*, Book Publishing Company, 162 p.
- GEVAERT P. (1997), *L'exode urbain est-il pour demain ?*, Ruralis, 240 p.
- HERVIEU B., VIARD J. (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, L'Aube, 160 p.
- JACKSON H., SVENSSON K. (2002), *Ecovillage Living: Restoring the Earth and Her People*, Green Earth Books, 216 p.
- KAYSER B. (1996), *Ils ont choisi la campagne*, L'Aube, 205 p.
- LA GRANGE C. (2008), *Habitat groupé : Ecologie, participation, convivialité*, Terre vivante, 144 p. Les Editions Eugen Ulmer, 142 p.
- LEAFE CHRISTIAN D. (2006), *Vivre autrement : Ecovillages, communautés et cohabitats* traduit de *Creating a Life Together*, Écosociété, 448 p.
- MATHIEU N., DUBOSCQ P. (1985), *Voyage en France par les pays de faible densité*, édition du CNRS, 179 p.
- MERLIN P. (2009), *L'exode urbain, de la ville à la campagne*, La documentation française, 169 p.
- PLASSARD F. (2003), *La vie rurale : enjeu écologique et de société*, Yves Michel, 144p.
- SALEILLES S. (2006), *Les entrepreneurs néo-ruraux : un ancrage territorial atypique*
- SIMARD M. et GUIMOND L. (2009), *L'hétérogénéité des nouvelles populations rurales : comparaison dans deux MRC contrastées au Québec*, *Recherches sociographiques*, L (3), p. 475-505
- SOURBIER Y. (2009), *Le chantier de jeunes bénévoles du Viel Audon : une action de développement en milieu rural*, Mémoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
- THOMSIN L. (2001), *Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé*, Ruralia
- WACKERNAGEL M. et REES W. (1999), *Notre empreinte écologique*, Montréal

REVUES :

- Esprit Village : n°86, *Nouveaux habitants qu'apportent-ils dans leurs bagages ?*

WEBOGRAPHIE

Les sites internet des éco-hameaux fichés sont répertoriés dans la partie méthodologie

- *ArteRadio.com*
- *www.terredeliens.org*
- *www.fiabitat.com*
- *www.habiter-autrement.org*
- *asso.permaculture.fr*
- *ecohameau.tripod.com*
- *www.gen-europe.org*
- *www.reseau-amap.org*
- *www.reseaupas.free.fr*

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schématisation de la commune périurbaine et du phénomène de périurbanisation	15
Figure 2 : Schématisation du processus de rurbanisation	16
Figure 3 : Eco-quartier BedZed, îlot résidentiel de 100 logements, au sud de Londres ..	26
Figure 4 : <i>Ouches de la Codha à Genève</i>	27
Figure 5 : Anciens locaux utilisés pour le stockage de matériel et des récoltes	38
Figure 6 : Maison d'habitation avec serre attenante pour la production de spiruline notamment.....	38
Figure 7 : Repas collectif entre habitants permanents et stagiaires lors d'une journée de travail en commun	38
Figure 8 : Eco-hameau du Viel Audon	39
Figure 9 : Chantiers de jeunes bénévoles.....	39
Figure 10 : Auto-construction d'un habitant.....	40
Figure 11 : Murs de paille et charpente de bois.....	40
Figure 12 : Construction collective d'une maison pour les nouveaux arrivants	40
Figure 13 : L'école.....	41
Figure 14 : Un des 20 logements de l'éco-hameau	41
Figure 15 : Potager biologique de l'éco-hameau situé sur des terres prêtées par un voisin (3 ha)	41
Figure 16 : Longère principale	42
Figure 17 : Situation de l'éco-hameau de Lezevry entre les bourgs de Plouhinec et Merlevenez (2350 hab.)	42
Figure 18 : Potager biologique	42
Figure 19 : L'éco-hameau Les Gouttes d'O, commune de Val de Chavagne (60 habitants)	43
Figure 20 : Bâtiments en fuste de l'éco-hameau.....	43
Figure 21 : Bâtisses rénovées de Longo Maï à Limans	44
Figure 22 : Vue d'ensemble sur les 3 nouvelles maisons en construction et la maison commune en paille avec son toit photovoltaïque à 100 m des bâtiments de ferme (en 2008).....	45
Figure 23 : Le corps de ferme après réhabilitation des toitures	45
Figure 24 : Habitat en construction.....	46
Figure 25 : Maquette des habitats bioclimatiques de l'éco-hameau de Méasolle	46
Figure 26 : Eourres.....	47
Figure 27 : Localisation des 10 éco-hameaux étudiés.....	51

TABLE DES TABLEAUX

Tableau récapitulatif des principes durables d'un éco-hameau selon ce qu'il refuse ou adopte.....	84
---	----

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	4
FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES	5
REMERCIEMENTS.....	6
SOMMAIRE	8
INTRODUCTION	10

PARTIE 1 : LE PHENOMENE ECO-HAMEAU, EXPRESSION PARTICULIERE DE L'EXODE URBAIN . 12

1. L'EXODE URBAIN ET LE PHENOMENE NEO-RURAL	13
11. <i>L'exode urbain : une inversion historique</i>	13
a) De l'exode rural à l'exode urbain.....	13
b) Les formes de l'exode urbain.....	14
c) Les conséquences de l'exode urbain	14
12. <i>Quelle frontière entre le périurbain et le rural ?</i>	15
a) La périurbanisation.....	15
b) La rurbanisation.....	16
c) Les différentes définitions du rural.....	16
13. <i>Une représentation de la campagne qui a évolué</i>	17
14. <i>Les néo-ruraux : des profils hétérogènes</i>	18
a) Qu'est-ce qu'un néo-rural ?.....	18
b) Profils des néo-ruraux.....	19
2. CADRE DE L'ETUDE	19
21. <i>Emergence de la problématique</i>	20
22. <i>Les éco-hameaux : un concept global</i>	21
a) Eco-village.....	21
b) Eco-lieu ou éco-site	22
c) Eco-hameau.....	23
d) « Oasis en tous lieux »	25
e) Habitat groupé et cohabitat : Eco-quartier.....	26
f) Coopérative d'habitants et habitat coopératif	27
g) Communauté intentionnelle	28
h) Lotissement de maisons écologiques	28
23. <i>Des villages communautaires aux éco-hameaux : de l'utopie à la réalité</i>	29
24. <i>Profil des habitants des éco-hameaux</i>	30
a) Origines socioprofessionnelles	31
b) Des valeurs écologiques fortes	31

PARTIE 2 : L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE PAR DES GROUPES NEO-RURAUX :..... 34

1. METHODOLOGIE DES FICHES DESCRIPTIVES	35
2. PRINCIPES GENERAUX DES ECO-HAMEAUX	48
21. <i>Une sensibilité et une orientation propre</i>	48
22. <i>Choix d'implantation, localisation et taille des éco-hameaux</i>	49
a) Choix du site d'implantation.....	49
b) Localisation des éco-hameaux.....	51
c) Population	52
23. <i>Ne pas prendre à la terre plus que ce que l'on peut lui retourner</i>	52
a) Le travail de la terre.....	52
b) Pratiques écologiques au quotidien	55
c) Les bâtiments	55

d)	La gestion du cycle de l'eau et des déchets	57
24.	<i>Une vie solidaire et collective</i>	57
a)	Intergénérationnel.....	57
b)	Une organisation et une gestion collective des biens.....	58
c)	Profession	59
d)	Les SEL	60
25.	<i>L'ouverture vers l'extérieur</i>	61
a)	Un lieu d'accueil à vocation pédagogique	61
b)	Communication	62
3.	UN RESEAU AUTOUR DES ECO-HAMEAUX	63
31.	<i>Des fédérations d'éco-hameaux</i>	64
a)	GEN, Global Ecovillages Network (réseau global des éco-villages).....	64
b)	Le réseau Français des éco-villages (RFEV).....	64
c)	Eco-lieux de France.....	65
32.	<i>Les revues des acteurs des éco-hameaux</i>	65
a)	La revue Passerelle Eco.....	65
b)	L'esprit Village	65
33.	<i>Les associations gravitant autour des éco-hameaux</i>	65
PARTIE 3 : UN MODELE POSSIBLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL ?		68
1.	UNE INITIATIVE SOCIETALE PARTICIPATIVE	69
11.	<i>Un phénomène qui précède la prise de conscience des collectivités territoriales</i> ...	69
12.	<i>Une démarche participative</i>	71
13.	<i>Un collectif pour contrer l'isolement en campagne</i>	71
2.	UNE DYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE	72
21.	<i>L'ancrage local des activités néo-rurales au sein des éco-hameaux</i>	72
22.	<i>La préservation des activités agricoles paysannes</i>	75
23.	<i>Une démarche non spéculative</i>	76
24.	<i>Une dynamique de réseaux créée au sein du territoire</i>	76
a)	Les différents types de réseaux	77
b)	Du local à l'international : quelle échelle de réseaux ?	78
i.	Echelle locale	78
ii.	Echelles nationales et internationales	79
3.	UN IMPACT ENVIRONNEMENTALE MAITRISE	79
31.	<i>Un modèle de société post-pétrole ?</i>	80
32.	<i>Une réponse possible au mitage</i>	80
4.	UNE SOURCE D'ATTRACTIVITE ET UN AVANTAGE COMPARATIF	81
5.	UN MODELE REPRODUCTIBLE ?.....	85
CONCLUSION		88
BIBLIOGRAPHIE.....		90
WEBOGRAPHIE		91
TABLE DES FIGURES		92
TABLE DES TABLEAUX		92
TABLE DES MATIERES		94
ANNEXES		96
1.	QUESTIONNAIRE.....	96
2.	PROJET CYCLANE	100

1. Questionnaire

Le questionnaire ci-dessous est destiné aux habitants des éco-hameaux. Il n'a pas été présenté tel quel aux habitants. Les questions ont été posées par échanges d' e-mails en plusieurs étapes ou par échanges téléphoniques.

1. Localisation

1. Quel est le nombre d'habitants de la commune ?
2. A quelle distance du bourg de la commune l'éco-hameau est-il situé ?
3. Quelle est la ville la plus proche ? A quelle distance se situe-t-elle ?
4. Quelle est la surface de l'éco-hameau ? Quels types de ressources contient-il ?
5. Combien y a-t-il de bâtiments ?
6. La surface est-elle constructible ?
7. Le site est-il bien desservi ?
8. Quel a été le prix d'acquisition du lieu ?

2. Les principes des éco-hameaux

9. Selon-vous quels sont les critères qu'un éco-hameau doit remplir ? (Nombre d'habitants minimum, mode de vie, rapport à la terre, mode d'organisation, quel rapport avec les nouvelles technologies de communication et transport, degré de collectif ...)
10. La définition que j'ai retenue est la suivante : « Une **agglomération de maisons écologiques** reliée administrativement au village, où les résidents participent à un mode de vie **communautaire** actif et dont les activités sont axées sur la **protection de l'environnement** et la **réduction de l'empreinte écologique** globale. » Êtes-vous d'accord avec cette définition ? Que rajouteriez-vous ?
11. Considérez-vous habiter en « éco-hameau » ?
12. Quels sont les points communs avec les autres éco-hameaux ?
13. Au contraire quelles sont les spécificités de cet éco-hameau ?

Technologies

14. Utilisez-vous les moyens de communication moderne ? (télévision, radio, téléphone, ordinateur, internet, voiture) ? Si non pourquoi ?
15. A quelle fréquence utilisez-vous la voiture ? 1 fois par jour, 1 fois tous les 2 jours, 1 fois par semaine, 1 fois toutes les 2 semaines, 1 fois par mois, moins d'1 fois par mois ?

Environnement

16. Pensez-vous avoir un mode de vie respectueux de l'environnement ?
17. Comment mettez-vous en pratique l'écologie (pratiques de vie, bâtiment ...?)

Agriculture

18. Cultivez-vous ? Sur quelle surface ? Selon quels procédés ? Quelle est la quantité produite ?
19. Les parcelles agricoles sont-elles privées ou collectives ?
20. Les produits sont-ils utilisés pour la consommation personnelle ou à la vente ?

Education

21. Le projet a-t-il une dimension éducative ? (formation, accueil de classes d'enfants, stages, avec vos propres enfants ...)

Tourisme

22. Développez-vous l'attractivité touristique du lieu ? de quelle manière ? Pourquoi ?

3. Préalables

23. Avez-vous rencontré des problèmes dans la mise en place du projet (habitants, finances, ...) ?
24. Comment avez-vous trouvé ce lieu ?
25. En quelle année avez-vous acheté et trouvé le lieu ?
26. Le RFEV, ou autres réseaux, vous ont-ils été utiles ?
27. Pourquoi avez-vous choisi ce lieu ? Quels étaient vos critères impératifs ?
28. Pourquoi s'être associé à ces habitants ? Quels étaient les critères de choix ?
29. Pourquoi avez-vous décidé de changer de mode de vie ?

4. Les habitants

30. Combien de personnes habitent le lieu ?
31. Quel est le profil des différents foyers (nombre de personnes par foyer, âge)
32. Quelles études avez-vous effectuées ?
33. Quelles sont les professions des habitants ?
34. Avez-vous gardé votre travail d'origine ou vous êtes-vous reconverti ?
35. Quelles sont vos origines géographiques (milieu urbain – petite, moyenne ou grande ville, ou rural) ?
36. Quelle est la distance entre votre ancien lieu de résidence et votre lieu de résidence actuel ? Pour chaque adulte de l'éco-hameau ?
37. Avez-vous gardé des liens avec votre lieu de résidence d'origine ? De quel type ?
38. Les habitants de l'éco-hameau ont-ils voyagé avant de s'installer ? A quelle fréquence et dans quels pays ?
39. Avez-vous participé à l'auto-éco-construction de votre lieu d'habitation ? Combien de temps cela vous a-t-il pris ? Avez-vous fait appel à des personnes extérieures ?
40. Si vous avez participé à l'auto-éco-construction de votre lieu d'habitation, avez-vous quitté votre travail ? Avec quels moyens financiers viviez-vous ?
41. Quel sont les liens avec les habitants du hameau ?
42. Quels projets collectifs mettez-vous en œuvre ?
43. Pensez-vous vivre de façon communautaire, collective ? Que cela signifie-t-il pour vous ?
44. Les enfants sont-ils scolarisés ? Si non pourquoi et qui assure leur éducation ?
45. Quel est à peu près le revenu de chaque foyer ? Quelle somme vous suffit-il pour bien vivre ?
46. L'éco-hameau est-il enclin à accueillir de nouveaux habitants ?

5. Organisation du groupe

- 47. Quelle est l'organisation interne de l'éco-hameau (SCI, SCOP, ASSO ...)?
- 48. De quels outils de financement disposez-vous?
- 49. Quelle est la part privé/collectif ? Y a-t-il des parties ou des biens en commun ?
Comment gérez-vous les biens et lieux collectifs ?
- 50. Où travaillez-vous ? (en ville ou sur le lieu d'habitation)
- 51. Avez-vous adopté un système de monnaie locale, type SEL ? Si oui, cela fonctionne-t-il bien ? Est-ce que cela répond à vos attentes ? Si non, avez-vous adopté un autre système ? Pourquoi (si oui ou non) ?
- 52. Avez-vous établi une charte intérieure sur les comportements à avoir au sein de l'éco-hameau ?

6. Rapport avec l'extérieur

- 53. Avez-vous des liens avec des habitants locaux de votre commune ? Des habitants des villes alentours ? Quel type ?
- 54. Comment qualifieriez-vous vos contacts avec les habitants de la commune, plutôt : jamais, rarement, régulièrement, très souvent ?
- 55. A quelle fréquence vous rendez-vous en ville ? jamais, rarement, régulièrement, très souvent ? Pour quelles raisons ? (loisirs, courses, services ...)
- 56. Avez-vous créé un réseau d'acteurs ou vous êtes vous inséré dans un réseau existant ? à quelle échelle ? Vous appuyez-vous sur un réseau urbain ancien ?

7. Développement local

- 57. Pensez-vous avoir apporté un plus à la commune ? En quoi pensez-vous que c'est un plus ? De quel type ?
- 58. Pensez-vous contribuer au développement local ? De quelle façon ?
- 59. A quelle échelle ?
- 60. Souhaitez-vous accueillir de nouveaux habitants ? Pourquoi ?
- 61. Pensez-vous que votre modèle de vie est reproductible à plus grande échelle ? (20 personnes ? 50 personnes ? échelle d'un village ?)

8. Autre

- 62. Connaissez-vous d'autres expériences similaires ?

2. Projet Cyclâne

Cyclâne est un projet de vie alternatif sans voiture. Il ne correspond pas exactement à la notion d'éco-hameau retenue dans ce mémoire mais présente néanmoins des aspects très similaires. Ce projet peut être un exemple de ce vers quoi les éco-hameaux peuvent évoluer.

Le projet a été créé par François Schneider, chercheur en impact écologique.

« Dans les éco villages tout est écologique, sauf l'automobile » « si l'effort (de se passer de la voiture) en termes d'action est minime, la démarche intellectuelle est immense. Dans notre société, tout tourne encore autour de la voiture ». « Se passer de voiture ne veut pas dire retourner à l'âge de pierre mais retrouver l'essence même de la vie à la campagne. Sans voiture, on est obligé de redévelopper –ou de maintenir quand il est encore temps – une activité en milieu rural, recréer une campagne multifonctionnelle où les habitants peuvent vivre sur place, travailler, étudier, se nourrir, sans se couper du monde pour autant »

En réduisant les distances, l'automobile rend la campagne accessible. Cela permet d'habiter loin de son lieu de travail, des services et lieux de loisirs. Certains néo-ruraux, en s'installant à la campagne augmentent leurs trajets quotidiens. Même les néo – ruraux soucieux de leur environnement vivant en éco-hameaux ne peuvent souvent s'en passer. La facilité de stationnement et l'absence d'embouteillage rend son usage systématique.

Selon le magazine Esprit Village, *« ce concept d'éco village sans voiture pourrait faire école »*.

Ce projet a pour but de démontrer qu'il est possible de vivre sans voiture en renouant avec la vision écologique de l'économie de proximité proche de la nature. Selon François Schneider *« La perspective est très actuelle avec la montée des prix du pétrole et paraît inévitable à terme. »*

